

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil
municipal**

**Procès verbal
de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2022**

Sommaire

Page des présents

Questions orales / réponses orales

**Dispositifs et résultats de vote des
délibérations**

Amendements présentés

Vœux

Interventions

*Seules figurent les interventions écrites remises au service de
l'Assemblée sous huitaine*

Paul Desjardis Fiolle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 5 juillet 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Maud TAVEL - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H11 à 22H20
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H11 à 19H54 et de 21H46 à 22H20
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 19H55 à 21H45
Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 19H55 à 21H45
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H11 à 15H51
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 20H30 à 22H20
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 16H à 17H30
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H11 à 22H20
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H11 à 22H20
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 15H11 à 22H20
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H11 à 22H20
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H11 à 18H58
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H11 à 22H20
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H11 à 18H10
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H11 à 17H40
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H11 à 22H20
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H11 à 22H20
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H25 à 22H20
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 15H11 à 16H19
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 16H51 à 22H20

Absente excusée :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 15H11 à 22H20

M. CONFESSON à 22H19 (délibération n°69)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Claus HABFAST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

**QUESTIONS ORALES/
REPOSES ORALES**

Conseil municipal du lundi 11 juillet 2022

Question orale du groupe Nouveau Regard portée par Emilie Chalas

Squat de la maison Kaminski

Au dernier conseil municipal vous nous avez proposé une délibération sur votre politique de l'habitat, qui dans ses grandes lignes ne souffre d'aucune controverse possible tellement les objectifs sont banals.

Nous vous prenons donc au mot monsieur le maire, chers collègues.

Dans votre stratégie de politique de l'habitat, vous avez voté le paragraphe suivant :

« 3.3 Viser la résorption des squats et campements

*L'Etat, le département et GAM sont signataires d'un protocole territorial de résorption des squats pour le territoire métropolitain. Ce protocole a été révisé et fait l'objet d'un nouvel engagement tripartite autour d'un **objectif de résorption totale des squats et bidonvilles** et de moyens spécifiques renouvelés pour les années 2022-2024. Le protocole vise une résorption totale des bidonvilles d'ici à 2024. Outre la participation au comité de pilotage du protocole territorial, **la place des communes et de leur CCAS est identifiée comme centrale** au vu des effets de l'existence de bidonvilles sur les territoires, des enjeux de coordination qu'elles assurent en cas de péril, de risque sanitaire et de leur rôle en matière de lutte contre la pauvreté. Aussi, le partenariat entre GAM et le CCAS de Grenoble doit être étroit, les liens réguliers. **Des actions communes sont menées concourant à l'objectif de résorption des squats et bidonvilles** et plus largement des situations de détresse de personnes privées de domicile personnel, que ce soit au niveau du suivi des sites, de la connaissance des situations, de la coordination d'acteurs et des interventions au cours de la vie d'un site ou encore **des opérations d'évacuation** et d'orientation des ménages en vue de leur insertion. La ville étudie et étudiera la possibilité de mettre à disposition de manière transitoire certains logements et ou bâtiments auprès des services de la métropole et de l'Etat pouvant servir de lieu « sas » pour les publics sortants de bidonvilles. »*

Voilà donc des objectifs que nous partageons au sein de conseil municipal, avec aussi la métropole, le département de l'Isère, la préfecture et les habitants de Grenoble.

Commençons par le 38 rue d'Alembert. Vous me direz, c'est foutu, puisque vous avez régularisé leur situation. Ça c'est cadeau pour les squatteurs : 330 000 euros de travaux et 330 euros de loyer par mois en plein centre-ville.

Mais ça, c'était avant ! Avant la délibération d'engagement à résorber les squats d'ici 2024.

D'ailleurs, désormais, nous supposons que vous pouvez prendre l'engagement de ne plus attaquer en référé les décisions d'expulsion de squats prises par le Préfet. Vous l'aviez fait au moment de l'expulsion du squat rue Jean Macé... Squat qui durait depuis 2 ans et pour lequel vous n'avez rien fait ! Le préfet a agi à votre place (principe de substitution en droit) et vous, tranquillement, êtes allé au tribunal en référé pour empêcher le démantèlement du

squat. Malgré le protocole d'accord qui était déjà en place entre le département, la métropole et la préfecture donc...

Mais ça, c'était avant ! Avant la délibération d'engagement à résorber les squats d'ici 2024.

Nous allons donc vous donner votre chance sur un cas plus facile : il est historique, emblématique, le squat est totalement illégal, dangereux, et c'est un patrimoine de l'architecture grenobloise contemporaine. Il se trouve enfin que c'est la propriété de la ville de Grenoble. Un cas facile donc. Toutes les conditions sont réunies pour mettre fin à ce squat en quelques mois, que dis-je, quelques semaines de procédure.

La maison Kaminski rue des Alliés.

La maison Kaminski fut conçue par l'architecte Fernand Kaminski (1903-1993), ancien élève de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris, et inscrit à l'ordre des architectes de Rhône-Alpes entre 1942 et 1943. Elle fut construite pour Paul Serméas, directeur des biscuits Brun, propriétaire de parcelle rue des Alliés, dans une ancienne zone rurale au sud-ouest des anciens remparts de la ville, qui était devenue dans les années 30 la première zone économique du Grand Grenoble. Quelques années plus tôt, en 1925, se tenait à Grenoble l'Exposition internationale de la houille blanche sur le terrain militaire du Polygone du génie (devenu le parc Mistral). La nouvelle tour d'orientation d'Auguste Perret, phare de l'exposition et de la ville face aux montagnes environnantes, donne l'exemple de nouvelles possibilités, et de nouveaux matériaux. Quelques années plus tard, Paul Serméas demande une villa aux formes et matériaux novateurs à Fernand Kaminski.

Le permis de construire est accordé par la mairie de Grenoble le 8 juin 1936. Un monument de style unique : il s'agit du seul exemple du mouvement Moderne à Grenoble, caractéristique avec son alternance de lignes droites et de courbes, un toit-terrasse, des hublots, pour l'extérieur, et ses carreaux en damier, son escalier en pierre reconstituée, ses huisseries laquées pour l'intérieur. Il s'agit alors d'une maison pour une utilisation privée et professionnelle, sur un rez de chaussée et 2 étages avec terrasse et un pan arrondi de larges fenêtres soleil levant. Ce style donne à l'immeuble un aspect unique de proue de paquebot. L'édifice est surmonté au 3e étage d'une petite conciergerie, ressemblant à un perchoir de théâtre.

Le squat commence en 2005, la maison était alors abandonnée par la ville de Grenoble. Les occupants sont expulsés par 2 fois en quelques jours. Cette même année, le maire, Michel Destot avait délivré un permis de démolir pour y installer une déchèterie qui ne verra finalement pas le jour. En 2011 ensuite, puis en octobre 2016, la maison est de nouveau occupée. Enfin, en 2020, et depuis lors les squatteurs se portent bien, la maison, elle, se dégrade considérablement : casse et destruction, manque d'entretien, la ruine de ce patrimoine s'accélère.

Cela pose trois problèmes :

- L'inaction de votre équipe sur la gestion des biens qu'elle a en pleine propriété
- Le renoncement de votre équipe à protéger notre patrimoine historique
- La mise en danger des squatteurs eux-mêmes avec un risque probable de péril imminent

Problèmes plusieurs fois exposés à votre majorité depuis 2014, notamment par des riverains excédés par les nuisances et écœurés de voir cet édifice patrimonial tomber en ruine. En

avril 2021, c'est Margot Belair qui était l'interlocuteur des riverains. Qu'avez-vous décidé et fait depuis ? Ce sera ma première question.

Compte tenu de la situation d'une part et de vos engagements pris d'autre part sur la résorption des squats, nous vous demandons enfin de mettre tout en œuvre pour sauver ce patrimoine :

- Expulser les squatteurs dans les meilleurs délais, après procédure conforme au droit,
- Soutenir notre demande auprès de la ministre de la culture pour octroyer label « Architecture Contemporaine Remarquable »
- Rechercher un repreneur pour rénover la maison et construire un projet de sauvegarde

Pouvons-nous compter sur vous pour résorber ce squat conformément à vos engagements ?

Conseil Municipal du 11 juillet 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de Mme CHALAS
pour le groupe Nouveau Regard

Madame la conseillère municipale,

Vous attirez l'attention du Conseil Municipal sur une des propriétés de la Ville de Grenoble qui fait effectivement l'objet d'une occupation sans droits ni titres depuis plusieurs années.

Vous le notez dans votre question, nous héritons de cette situation qui a commencé au début de la mandature de mon prédécesseur, il y a plus de 20 ans.

La Ville n'est pas un monolithe dans lequel il y aurait les logements, les bureaux, les commerces et les services et espaces publics. La Ville est aussi faite d'interstices et de lieux où se développent des usages que l'on ne maîtrise pas. Je ne connais pas une grande ville de France dans laquelle il n'y a aucun squat et malheureusement aucun bidonville ou abris de fortune. Il arrive, vous le savez, que des personnes ou des activités s'installent là où un toit est disponible, là où des activités alternatives peuvent être menées.

Pour tous les squats, nous adoptons une posture de dialogue, de rencontre avec les occupantes et occupants et *in fine*, si cela est possible, de négociation quant aux différentes possibilités d'évolution du lieu.

La doctrine de l'expulsion systématique, qu'elle s'applique aux squats ou aux bidonvilles n'a jamais fait ses preuves. Elle a été appliquée pendant des années et c'est sous le précédent quinquennat qu'enfin, la logique de résorption s'est imposée. La résorption implique un travail au long-cour, qui résolve les problématiques plutôt que de les déplacer.

S'agissant de la Villa Kaminsky, aujourd'hui occupée par un collectif qui propose un certain nombre d'activités ouvertes sur l'extérieur, la Ville a rencontré, à plusieurs reprises, les occupantes et occupants du bien en 2022, lors de temps dédiés. Les échanges sont réguliers pour construire une solution qui soit conforme au droit, à la dynamique du quartier et qui ne précarise pas les personnes qui vivent dans ce lieu.

Vous évoquez dans votre question orale d'autres squats ou bidonvilles, sans jamais questionner la politique locale de mise à l'abri, d'hébergement d'urgence et de logement. Il convient parfois de s'attarder aux causes des situations que l'on constate et vous n'êtes pas sans ignorer que l'hébergement d'urgence, ce sas qui est souvent nécessaire pour le parcours de la rue vers un logement stable est en grande difficulté, en Isère comme ailleurs. Dans un article du Dauphiné Libéré de ce weekend, le Préfet l'affirme, je cite « Dans l'agglomération grenobloise, on est en retard » et le Président

du Département le seconde, je cite « ...s'il fallait prendre un exemple de la complexité des dispositifs, de la non-visibilité des sujets dans notre pays, je crois que le logement serait le parfait exemple ».

Je crois donc qu'il faut que nous poursuivions nos efforts collectifs pour héberger et loger les plus vulnérables, sans jamais faire fi de leurs droits. C'est notre priorité de mobiliser les acteurs en charge et de les épauler dans leurs compétences. En parallèle, nous continuerons à dialoguer avec celles et ceux qui y sont disposés en privilégiant toujours l'échange avant le rapport de force.

Conseil municipal de Grenoble du 11 juillet 2022
Question orale déposée par le Groupe des élus Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Monsieur le Maire,

En ouverture du Conseil municipal du 7 février dernier, notre Groupe vous interrogeait déjà sur la cession des parts détenues par la Ville au sein de Grenoble Habitat.

Nous vous rappelions alors notre opposition de principe à cette opération, qui ne peut aboutir qu'à une privatisation de ce bailleur social, dans le seul et unique but d'équilibrer notre budget municipal, bien loin des valeurs que nous défendons.

Nous vous faisons aussi part de nos plus vives interrogations quant à la capacité de la Ville à mener à bien cette cession sur l'exercice 2022 et pour le montant attendu. Les faits nous ont donné raison.

Comme nous l'avions annoncé, vous êtes aujourd'hui contraint de reporter sur 2023 les fruits de cette vente.

Comme nous l'avions annoncé, vous êtes aujourd'hui contraint de réviser à la baisse le montant espéré de cette vente.

Comme nous l'avions annoncé, vous êtes aujourd'hui contraint de procéder à cette vente dans un contexte social tendu, les syndicats de salariés représentés au CSE exprimant légitimement leur opposition à cette privatisation, allant même jusqu'à manifester devant les portes de notre Conseil municipal il y a quelques jours.

Lors de la Commission plénière du 30 juin dernier, M. Hakim SABRI, Adjoint aux finances, nous a présenté une Décision modificative au BP2022. Cette délibération, qui sera débattue tout à l'heure, nous livre des informations importantes sur ce dossier Grenoble Habitat et plus globalement sur les équilibres financiers de l'exercice budgétaire 2022 :

« Compte tenu de l'état des échanges sur la cession des actions de Grenoble Habitat, il est proposé de décaler la recette de cession des actions à 2023 et d'en diminuer un peu le montant estimé à 30M€. Comptablement, ce décalage entraîne la suppression d'une recette de 34 M€ et d'une dépense de 17 M€, la cession étant initialement prévue avec un règlement en deux ans. [...] Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une recette supplémentaire d'emprunt de 13,89 M€. »

A la lumière de ces nouveaux éléments, il apparaît clairement que le Budget primitif adopté fin 2021 était, sinon insincère, pour le moins frappé d'une relative hypocrisie. Sur les bancs de cette Assemblée, nous savions toutes et tous qu'il était fortement improbable que la vente soit bouclée dans les délais impartis. Et pourtant, elle a été inscrite au budget, avec un fort impact sur ce dernier. Rappelons que la recette prévisionnelle représentait pas moins de 21% des recettes réelles et 31% des ressources propres d'investissement de la Ville pour 2022.

A la lumière de ces nouveaux éléments, il apparaît aussi clairement que le bénéfice espéré de la vente diminue de mois en mois : alors que vous souhaitiez vendre les 2/3 de vos actions à la Métropole pour 45 millions d'euros, vous aviez inscrit 34 millions d'euros dans le chiffrage budgétaire établi fin 2021 et revoyez désormais la copie à la baisse, à 30 millions d'euros, sans pouvoir nous en expliquer les raisons. Et nous ne parlons pas ici d'un ajustement à la marge, mais d'une baisse d'1/3 de la valeur en un an...

A la lumière de ces nouveaux éléments, il apparaît enfin clairement que, pour équilibrer notre budget 2022, nous devrions recourir à l'emprunt, pour près de 14 millions d'euros. Lors du dernier Conseil municipal, lors du vote du Compte administratif 2021, vous vous réjouissiez d'avoir réalisé un désendettement de 2,88 millions d'euros sur le budget principal... En une seule DM, tous vos efforts sont effacés et nous nous apprêtons à atteindre un encours de dette inédit depuis le début de votre mandat en 2014 ...

Afin d'éviter d'avoir la désagréable surprise d'apprendre à nouveau l'avancement de ce dossier par voie de presse, au détour d'une interview comme ce fut le cas le 12 juin dernier, nous vous demandons Monsieur le Maire d'enfin répondre aux questions que se posent les élus, les salariés et locataires de Grenoble Habitat, et plus globalement toutes les Grenobloises et tous les Grenoblois attachés au logement social dans notre ville. Pour ce faire, je vais me permettre un droit de suite à votre réponse du 7 février dernier, dans laquelle vous nous indiquiez avoir deux priorités et un cadre politique dans ce dossier.

« La première priorité [je vous cite] est de bâtir un projet ambitieux pour la société, qui répondra à notre politique de l'habitat et à la création et la préservation d'un patrimoine sain, résilient et exemplaire des transitions écologiques et sociales. »

Où en êtes-vous de la construction de ce projet ambitieux ? Autrement dit, quelle est la feuille de route que vous avez adressée à la Présidente de Grenoble Habitat et pourquoi n'avons-nous pas eu à en débattre une seule seconde dans cette enceinte ? Où en sommes-nous de l'identification d'acheteurs potentiels et leur typologie conduira-t-elle à une privatisation, voire un démantèlement, pur et simple de Grenoble Habitat ?

« La seconde priorité [je vous cite à nouveau] est de garantir les conditions de valorisation du patrimoine de GH, patrimoine qu'ont constitué les Grenoblois depuis plusieurs décennies. Les enjeux budgétaires pour la ville sont importants pour maintenir un plan d'investissement à la hauteur des enjeux. »

Pourquoi le bénéfice attendu a-t-il diminué d'1/3 en moins d'un an, passant de 45 à 30 millions d'euros ? Est-ce le nombre d'actions vendues qui diminue ou est-ce la valeur de ces actions qui est revue à la baisse ? Devrons-nous l'an prochain à nouveau recourir à l'emprunt ou augmenter les impôts pour, comme vous le dites, maintenir un plan d'investissement à la hauteur des enjeux ?

Enfin, en février, vous nous indiquiez – je vous cite encore – que : *« Les prochaines semaines [seraient] dédiées à la définition du cadre politique de cette démarche. Celle-ci sera également travaillée avec la direction générale de Grenoble habitat. [...] C'est désormais une nouvelle page de son histoire que nous devons écrire, pour ses salariés, ses locataires, et pour la ville de Grenoble qui a fondé cette société. »*

5 mois plus tard, où en sommes-nous de l'écriture de cette nouvelle page de l'histoire de GH et dans quel cadre politique cette démarche s'inscrit-elle ? En d'autres termes, quels seront les impacts de cette vente sur la politique logement qui sera conduite dans les prochaines années sur notre territoire, ainsi que sur le niveau de service fourni aux locataires ?

Merci Monsieur le Maire de bien vouloir éclairer notre Conseil sur ce dossier, qui mérite transparence et dialogue, dans l'intérêt des salariés comme des locataires de Grenoble Habitat.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. GENTIL
pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Monsieur le conseiller municipal,

Votre question orale, le vœu en conseil métropolitain de vendredi dernier et votre courrier du 30 juin, montrent un soudain intérêt pour l'avenir de Grenoble Habitat. Je suis heureux de constater combien l'avenir de cette société de droit privé, présente dans 15 communes de la métropole, mais aussi dans le Grésivaudan et le Voironnais, vous préoccupe. Intérêt que nous n'avions pas identifié lors des débats autour du projet de rachat, par la métropole, des parts de la société.

Je vais donc reprendre quelques éléments de contexte

- Tout d'abord, le projet de rapprochement d'ACTIS et GH a commencé en 2018 avec en Juillet 2018 le vote du projet de fusion de l'OPH et de la SEM par le conseil métropolitain et le conseil municipal de Grenoble. Cette fusion prévoyait la vente des actions de la Ville de Grenoble. Le projet est suspendu en Juillet 2019.
- Le projet reprend en 2020, avec dès le début de l'année 2021 un accord de principe, puis des délibérations des deux organismes et des deux collectivités sur un rapprochement au sein d'une société de coordination (SAC), qui permette à ACTIS de répondre aux obligations de la loi ELAN. Il fait l'objet d'une confirmation écrite dans un courrier du président au maire datée du 16 avril « ... je voulais vous confirmer l'accord de principe de Grenoble Alpes Métropole pour l'acquisition d'au moins la moitié des actions de la Ville de Grenoble dans Grenoble Habitat. »
- C'est au cours de l'été que la métropole énonce qu'il n'est pas envisageable que le rachat de Grenoble habitat et de ses 4500 logements pèse sur son plan d'investissement. Or le seul moyen d'y arriver est de fusionner Actis et GH dans une SEM puis de revendre une partie des actions de l'entité fusionnée. Ce qui signifie de faire disparaître l'OPH au passage. Or une partie de la majorité, dont le vice-président au logement, ne souhaitent pas la dissolution de l'OPH.
- En décembre 2021, le projet de cession des parts de GH de la Ville à la Métropole et le projet de création de SAC, sont finalement abandonnés par la Métropole qui ne veut pas s'engager dans un rapprochement qui pèserait sur son plan d'investissement. Elle invite alors la Ville de Grenoble « à créer

une SAC sans monétisation », proposition totalement inacceptable.

Quel était donc l'intérêt de jouer la montre alors qu'ACTIS se trouvait encore sous le coup de la loi Elan ? Quel était donc l'intérêt de dire oui au rachat puis de faire volteface à la dernière minute ? Ne pas racheter, faire de la spéculation sur le prix ?

Et aujourd'hui, quelle est l'intention de votre question ?

Racheter Grenoble Habitat représenterait 34M sur un plan pluriannuel d'investissement métropolitain de + de 1.1mds d'euros. C'est donc 3% du PPI qui serait nécessaire pour créer un outil de construction et de gestion de logement social métropolitain ! Est-ce vraiment, comme je l'ai entendu ici et là « déraisonnable », est-ce qu'il s'agit de « jouer au Monopoly avec le logement social » que de flécher 3% de son budget pour l'achat d'un tel outil ? Je regrette cette position métropolitaine. Nous avons là l'opportunité de prendre un tournant important en faveur du logement social dans l'histoire de notre agglomération.

Passons maintenant au prix que vous questionnez : 34M€ ? 30M€ ?

Il n'existe pas de disposition légale ou statutaire de nature à encadrer le prix de cession des actions d'une SEM multi-activité de logement. Le prix est librement fixé et résulte d'un accord entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

Ainsi, la Ville de Grenoble a mandaté un cabinet ayant pour mission l'évaluation de la société Grenoble Habitat. Cette évaluation, réalisée par Finance Consult, a été remise en Mars 2021. Selon la méthode utilisée, la valeur des fonds propres de la société est comprise s'élevait entre 116 et 267M€. Je vous laisse évaluer si 34M€ demandés à la métropole pour le rachat de 2/3 des 51% détenus par la Ville est un prix raisonnable ou non.

Quelques mots sur « budget insincère pour ne pas dire hypocrite » ?

La préparation budgétaire a été arrêtée le 22 novembre 2021, pour un vote le 13 décembre 2021. La lettre du président C Ferrari proposant la constitution de la SAC GH-Actis sans monétisation préalable des actions date du 26 novembre et a été reçu le 30 novembre, soit trop tard pour modifier le budget, d'autant que, comme annoncé, concentrer nos moyens et nos actions sur nos compétences, qui sont zones d'impact direct.

La préfecture, que vous avez saisie, n'a pas considéré que ce budget était juridiquement insincère.

Nous continuons donc à avancer. Nous avons maintenant un projet qui nous amène au 1^{er} Trimestre 2023, donc nous corrigeons le budget en toute transparence.

Je voudrais terminer avec l'approche et le calendrier

Oui nous préférons que GH permette à la métropole de construire un outil local et audacieux de construction et gestion de logement social. Mais nous ne pouvons pas attendre plus longtemps pour fixer l'avenir de cette structure dynamique qui a besoin de perspectives claires pour avancer.

L'histoire a commencé en Juillet 2018, cela fait donc 4 ans que les salariés de Grenoble Habitat, mais aussi les locataires, les actionnaires minoritaires, les partenaires ne peuvent se projeter dans un schéma stable -> il est donc désormais temps d'avancer pour ne pas perdre plus la dynamique des personnes, des compétences et des expertises qui font la richesse de cette société.

La Ville de Grenoble n'a plus la compétence logement et doit en parallèle accélérer la rénovation thermique de ses bâtiments, de ses écoles, de ses gymnases, favoriser la construction de logements sociaux dans nos Zone d'Aménagement concertées... C'est notre domaine de compétence. C'est notre responsabilité, il nous faut les moyens de l'assumer. Le produit de la vente des actions Grenoble Habitat sera investi dans l'aménagement et le logement. La délibération cadre que nous avons passée le mois dernier en a fixé les contours.

La métropole a donc été invitée à répondre à la consultation que nous allons lancer au mois de Juillet et qui devrait nous permettre de finaliser la cession de Grenoble Habitat en tout début année 2023. Après le courrier très flou reçu la semaine dernière - et d'ailleurs immédiatement transmis à la presse par ses soins ce qui pose la question de la méthode - ce sera pour elle une nouvelle occasion d'assumer son rôle de leader engagé pour le logement de demain sur le territoire.

Groupe d'Opposition Société Civile, Divers Droite et Centre

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022

Question orale

Monsieur le Maire,

Dans toutes les réunions de quartier, dans les cafés, sur les réseaux sociaux, le sujet revient quotidiennement : la ville de Grenoble est saccagée par les tags.

Pas un quartier n'est épargné. Les rideaux des commerces, les façades et les volets des copropriétés, les équipements publics, le mobilier urbain, sont souillés. Le patrimoine remarquable de la ville, public ou privé, les quartiers anciens, rien ni personne n'est épargné.

La situation perdure depuis des années et empire au fil du temps . En 2020, 50 000m² de surfaces taguées ont été nettoyées, contre 40 000 m² en 2018. Ces 50 000m² n'incluent pas les nombreux tags sur les devantures de commerces, non traités par les services de la ville.

Fidèle à votre système qui consiste à vous dédouaner de vos responsabilités, votre adjoint en charge de l'espace public affirmait l'an dernier que "c'est un phénomène national".

Sur tous les sujets que vous ne traitez pas la réponse est la même : qu'il s'agisse de sécurité, de salubrité, de propreté, de tri sélectif, d'esthétique urbaine soit c'est la faute de l'Etat, soit c'est le même problème dans toutes les villes.

Votre valeur ajoutée concerne seulement le futur que nous ne pouvons, par nature, pas juger.

D'ailleurs, sur les seuls tags, la ville de Rennes, qui compte pourtant 50 000 habitants de plus que Grenoble, a nettoyé 30 000 m² de tags en 2019... soit presque moitié moins que nous.

Dans le Dauphiné Libéré, un ancien graffeur fin connaisseur du milieu affirmait que Grenoble « *est carrément devenue une zone touristique dans le milieu* ». Ce qu'a confirmé votre Adjoint à la Fraîcheur. Quel succès : nous perdons des habitants et notre attractivité, mais nous gagnons des tagueurs.

Et les habitants n'en peuvent plus. Il y a deux semaines, lors de la réunion de quartier à Championnet avec vos adjoints, les témoignages successifs ont encore manifesté ce ras-le-bol, face à l'absence de réponse ou l'efficacité limitée du fil de la ville, la non implication des élus et face à votre absence de résultats plus généralement.

Vous avez envoyé seulement 18 dossiers à la police nationale, alors que de nouveaux tags pullulent chaque jour. Vous avez obtenu deux verbalisations en 2021 et vous ne voulez rien changer.

Des habitants parviennent à identifier les principaux tagueurs, mais vous n'êtes pas capable de développer les moyens permettant d'en faire autant. Et vous osez ensuite vous défausser sur la police Nationale alors que cette action relève d'abord de la police de proximité qu'est la police municipale.

Parmi ces tags, on en trouve un bon nombre à caractère politique et particulièrement violents : des tags qui insultent la police, appellent à l'insurrection et promeuvent l'anarchie fleurissent, fruit de ces groupuscules d'ultra gauche qui trouvent un terreau favorable à Grenoble et que vous avez récemment considéré dans « l'Express » comme appartenant à votre famille.

Un certain nombre sont d'ailleurs installés par vous dans des locaux municipaux au 106 rue des alliés, ou au 38 rue d'Alembert entre autres.

Des tags ciblent directement des Grenoblois : aux alentours de ce fameux 38 rue d'Alembert, où une riveraine excédée par les nuisances a découvert avec effroi des tags appelant à la tuer ainsi que son chien.

Rue Lieutenant de Chanaron, où des tags injurieux et homophobes ont visé l'administrateur de la page Saccage Grenoble. Je vous rappelle que j'ai formulé la demande que la ville se porte partie civile dans ce cas, et vous n'avez pas daigné y répondre.

Ce climat de violence entretenu dans la ville par l'extrême gauche se traduit par des agressions physiques dont ont été victimes des responsables politiques de droite. Si on en croit la lettre de votre principal collaborateur que vous venez aussi de licencier, elle existe au sommet même de la pyramide municipale ce qui expliquerait votre tolérance.

D'autres tags sont de simples signatures de graffeurs vandales, qui se livrent à une espèce de guerre de territoire. Les anciennes générations de graffeurs sont abasourdies, déplorant le manque de cadre des nouveaux venus dans le milieu. Vu le sentiment général d'impunité qui règne à Grenoble, ils ne sont pas prêts de trouver ce cadre.

Le festival de street-art est un acquis de la ville qui est abîmé par ce mélange des genres. Il a ouvert lui-même la porte à des dérives. Je vous rappelle la fresque de Goin représentant une femme musulmane voilée qui porte l'étoile jaune. Elle a suscité une large indignation, légitime, car elle banalisait la Shoah, témoignant d'une forme de révisionnisme condamnable car le sort des musulmans en France ne ressemble en rien à la déportation des juifs.

Il est également préoccupant que nous voyions fleurir sur les façades et commerces des signatures et graf vandales d'artistes qui participent au street art fest, et que vous promouvez donc largement (je pense à Srek, Votour et Seth par exemple). Il serait pertinent d'élaborer une charte qui engage les créateurs à ne pas détériorer Grenoble.

Ceci dit, je vous le concède, vous pouvez vous féliciter que le street art gagne des adeptes. On l'a vu récemment à Hoche, où les dealers ont bien compris l'intérêt de la pratique en faisant réaliser une fresque pour vanter leurs tarifs et indiquer le point de deal.

Pour en revenir aux graffitis et tags qui saccagent la ville, je vous rappelle vos engagements de 2014, qui n'ont décidément engagé que ceux qui les ont cru. Et notamment votre engagement 87, pour une ville embellie, dont je vous lis ici un extrait : *“Trop souvent quand nous nous déplaçons dans la ville, nous constatons que l'espace public est sale, mal entretenu, triste, voire laissé à l'abandon. Un effort conséquent dans tous les quartiers sera mené en matière de propreté urbaine”*.

Il va sans dire que cet engagement est resté un vœu pieu. L'espace public est encore plus sale, mal entretenu et triste depuis votre arrivée il y a 8 ans. En matière de propreté en général et de tags en particulier.

Les moyens alloués à la lutte contre cette forme de vandalisme sont aujourd'hui bien trop faibles : 11 agents et environ 120 000 euros par an pour effacer les tags, quand dans le même temps vous êtes capable d'allouer 110 000 euros pour des toilettes à éolienne parc Paul Mistral, 50 000 euros pour des toilettes sèches parc Marliave, 210 000 euros pour un “observatoire du temps présent” aujourd'hui disparu à l'esplanade. On voit bien votre sens des priorités.

L'une des missions essentielles du Maire est d'assurer un cadre de vie agréable aux habitants, en particulier aux plus modestes, captifs de la ville. Lutter contre ces dégradations devrait être une priorité.

D'autant qu'elles affectent la valeur des biens des copropriétés particulièrement visées par “les centres de ressources anti-capitalistes” que vous installez dans la

ville : par ses impôts la classe moyenne grenobloise finance ceux qui les appauvrissent. Sans s'appesantir sur le ridicule, l'infantilisme de ces révolutionnaires et autres « antifas » autoproclamés qui prétendent déconstruire la société en s'attaquant à eux.

Des solutions existent : renforcement des moyens alloués aux équipes de la propreté urbaine qui luttent contre les tags, renforcement de la police municipale pour davantage de contrôles, procès verbaux pour tous les tagueurs en flagrant délit, ce que vous refusez même quand des habitants appellent la police municipale en prenant des tagueurs sur le fait, développement de la vidéoprotection pour prendre les vandales en action, PC opérationnel ...

Aussi, Monsieur le Maire, allez-vous enfin changer de doctrine et enfin mettre en place une véritable politique de lutte contre les tags ?

Il y a urgence à agir, alors que la colère des habitants monte et que les moyens d'action sont entre vos mains.

Je vous remercie.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022
Réponse de M. le Maire à la question orale de M. CARIGNON
pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du
Centre

Monsieur le conseiller municipal,

La propreté de l'espace public est, quoi que vous en disiez, un enjeu central de notre action depuis 2014.

Effectif de près de 250 agents, actions pilotes en France sur les mégots, sur l'éducation canine, sur la propreté participative, création d'une équipe dédiée sur les dépôts sauvages, déploiement du tri sur l'espace public, ajustement des horaires des agents depuis 2017 pour coller au mieux aux besoins des usagers, augmentation des amendes et lutte contre l'affichage sauvage sont quelques exemples de notre action transversale et résolue dans ce domaine.

La propreté s'intègre dans un vrai travail sur la qualité et l'esthétisme de l'espace public. La fin de la publicité sur domaine public mais aussi privé participe à cela. Fini les panneaux de Decaux, les 4 par 3 qui polluent la ville et les paysages. Nous les avons remplacés soit par des arbres, soit par des aménagements de qualité, soit par du mobilier d'information 100% public créé par un designer. Ce travail sur la beauté de l'espace public il passe aussi par nos aménagements de qualité, les rues piétonnes, les 7000 arbres plantés depuis 2014, les nouveaux dispositifs d'éclairage publics qui remplacent les vieux mobiliers, l'éclairage patrimonial etc.

Notre action favorise la place de l'art visible sur ou depuis l'espace public. Nous avons recruté une spécialiste du nettoyage de nos nombreuses œuvres d'art qui sont parfois victimes de dégradations. Nous accompagnons l'expression artistique sur les murs de notre ville depuis plusieurs années avec, entre autres, le festival de Street art ou encore le dispositif couleurs sur Grenoble voté en 2018.

Partout des œuvres d'art prennent place sur des murs auparavant souvent de ternes pignons d'immeubles.

Le résultat est là. Toujours esthétique et travaillé, parfois impressionnant, souvent coloré. Il égaye notre ville chaque année un peu plus, il contribue à enrichir l'identité grenobloise.

Je tenais pour celles et ceux qui nous écoutent à rappeler tout cela car votre propos occulte tous ces enjeux.

Vous nous servez votre rhétorique habituelle, votre triptyque carignonesque basé sur la démagogie, la fakenews et l'amalgame.

Indiquant que des lieux autogérés ont été « installés » par la municipalité, affirmant sans aucune preuve qu'ils seraient à l'origine des tags, mélangeant volontairement les sujets entre graffitis, écritures insultantes, fresques spontanées etc. Dérivant sur des

sujets qui n'ont rien à voir avec l'objet de votre question orale juste pour continuer d'instiller des rumeurs.

Faisant fi de toute notion de priorité financière en demandant des recrutements et moyens supplémentaires sur tous les sujets que vous voyez passer. Guère surprenant venant de quelqu'un qui a fait exploser la dette de Grenoble.

Comparant des choux et des carottes en faisant un parallèle entre le financement de projets d'investissement avec le budget de fonctionnement de l'équipe antitag, donc je précise, qui concerne uniquement les frais de fonctionnement, principalement leur produits, peinture, outils et frais de déplacement. Et vous oubliez au passage dans votre calcul le « petit détail » de la masse salariale de ces 11 agents.

Face à tout cela nous nous continuons d'agir sereinement.

Nous ne nions pas la problématique, loin de là. Près d'un tiers des problèmes de propreté urbaine que nous constatons est lié aux tags et graffitis divers.

Nous ne nions pas la problématique et nous agissons. Avec les 250 agents de la Propreté urbaine, l'équipe antitag qui abat un travail remarquable vous l'avez dit malgré vous au début de votre question.

Remarquable en volume traité mais aussi en efficacité avec des actions rapides - moins de 48h en moyenne- sur les graffitis insultants ou nominatifs.

Un action intégré dans une approche ingénieuse de notre propreté urbaine qui teste de nouveaux produits notamment des peintures ou matériaux antitag, qui travaille en lien avec les autres services de la ville pour végétaliser certains murs, qui associe les habitants volontaires pour mettre en valeur les murs de leurs quartiers à travers les chantiers ouverts au public.

Le tout répression que vous prônez systématiquement sur tous les sujets est inefficace. Et encore plus sur celui-ci. Non nous n'avons pas l'intention monsieur Carignon de surveiller chaque mur de Grenoble avec une caméra et payer des agents qui surveillent ces caméras h24. C'est inefficace et absurde. Et oui nous devons veiller à ce que la Police municipale puisse assurer également toutes ses autres missions, sur la tranquillité, la lutte contre les nuisances, la sécurité routière.

Nous agissons nous sur le soutien à la pratique artistique, sur la prévention, sur l'association des habitants, sur la communication sur la sensibilisation, nous maintenons une équipe importante, 11 agents, pour agir et nettoyer efficacement et nous menons également des actions de répressions, certes compliquées à mettre en œuvre mais nécessaires également dans cette approche globale.

Je vous remercie,



Conseil Municipal du 11 juillet 2022

Question orale présentée par Hosny Ben Redjeb

Conseiller Municipal de Grenoble

Pour le Groupe « L'avenir Ensemble en Confiance »

Monsieur le Maire,

A l'issue de cette question orale, votre stratégie restera inchangée. Vous répondrez en élargissant au maximum le sujet pour affirmer que tout est parfait, que Grenoble avance et que les Grenoblois nagent dans un îlot de bonheur et de perfection.

Cela correspondra à la réponse classique d'un maire, mais à la différence de beaucoup de vos collègues maires de grandes villes, votre réponse sera en décalage avec la réalité, avec l'absence de résultats tangibles de votre politique et à l'opposé du ressenti de la majorité des Grenoblois.

Aujourd'hui, vos politiques sont en échec et Grenoble n'est plus citée en exemple, y compris dans les domaines où l'exemplarité d'un maire écologiste serait attendue, à savoir, le « cadre de vie et l'environnement » et la « démocratie locale ».

De même, tant par la faiblesse de vos projets pour 2022 que par la non visibilité, voir le brouillard, pour les années à venir, tout démontre que l'essoufflement de vos politiques est là.

Heureusement, Grenoble est faite de mille talents et vous pouvez profiter des réalisations et des succès des autres acteurs grenoblois qui font rayonner Grenoble et développent un réel dynamisme.

Mais dans le même temps, vous ruinez ces succès en attirant les projecteurs sur Grenoble concernant des sujets clivants et sans intérêt pour les Grenoblois, et qui, en définitive, n'apportent que crispations et recul de l'image de notre ville.

Un nouvel élan, un nouveau projet, un nouveau souffle sont indispensables pour l'avenir de Grenoble mais pour cela vous devez, être capable de dialoguer, d'écouter ceux qui proposent des solutions, en gros de changer votre logiciel.

Concernant votre dialogue avec les Grenoblois et les Grenobloises, je vous rappelle quelques points

- l'incapacité à prendre en compte les avis que vous sollicitez. Vous avez instauré une démocratie participative « Canada dry » avec passage en force sur tous les sujets
- la votation citoyenne bafouée (stationnement ; bibliothèques)
- le RIC organisé par la société civile de la Villeneuve rejeté
- les relations toujours plus tendues avec le CLUQ et les Unions de quartier
- la réduction du nombre des conseils municipaux public de 11 à 7 séances. Ceux-ci permettent pourtant aux citoyens d'être présents lors des débats de la cité

Et après avoir organisé ces conseils municipaux sous protection policière en véritable « camp retranché», vous maintenez la mise à l'écart du public au prétexte du Covid et alors qu'ailleurs ce n'est plus le cas.

Cette mise à l'écart vaut également pour les élus de l'opposition cantonnés à des réunions de commissions en distanciel alors que les réunions de votre majorité se déroulent en présentiel

Concernant votre dialogue avec le personnel municipal

vous avez rapidement fait oublier les grandes promesses de l'assemblée générale du personnel du 10 avril 2014

Aujourd'hui, la lassitude s'est installée, le dialogue est toujours tendu avec les organisations syndicales et la fuite des talents se poursuit mais cette fois concernant des agents que vous aviez vous-même recruté et qui préfèrent prendre le large pendant qu'il en est encore temps.

Concernant votre management des ressources humaines de votre cabinet et de la municipalité, c'est la aussi une conception particulière des relations humaines

L'actualité est là pour la mettre en lumière et celle ci concerne

- Le remplacement de votre 1ère adjointe, celle-ci ne pouvant cumuler les mandats

- le licenciement de votre si précieux conseiller spécial et son éclairage sur la manière dont sont maltraités les collaborateurs de votre cabinet

Celui-ci procède à un grand déballage.

C'est bien-sûr sa vérité, sa façon de quitter la collectivité par le haut, sa manière de faire mine de vous épargner tout en accablant votre seconde plus proche collaboratrice. La ficelle est un peu grosse, car tout ce qui se passe au 1^{er} étage de la mairie obtient forcément votre approbation.

Il en ressort une gestion des ressources humaines sans humanité ni reconnaissance, une certaine façon de prendre les collaborateurs pour de simples pions.

C'est à se demander à quoi servent vos nombreux séminaires de cohésion dans le Vercors.

Concernant le remplacement de votre première adjointe, vous devriez tout à l'heure en profiter pour procéder à un grand chambardement au sein de votre équipe

Tous vos adjoints ont été démissionnés et vous allez redistribuer les attributions et délégations.

La aussi, pas d'échanges au sein de votre majorité, pas de concertation en amont. Le fait accompli a prévalu pour chacun.

Il semble que tous les élus ne soient pas au fait des critères qui vous amènent à faire évoluer votre équipe et en quelque sorte à donner les bons et les mauvais points.

Parce que notre groupe AEC aspire à un « Grenoble réellement pour tous » permettant à chacun de s'épanouir et de vivre dans la sérénité en harmonie avec les valeurs de notre cité acquises au fil de l'histoire

Parce que nous croyons à une vraie dynamique pour Grenoble, à un nouvel enthousiasme, à un nouveau projet phare pour fédérer les Grenoblois et les Grenobloises afin que notre ville puisse retrouver sa place au sein des villes leaders

Monsieur le Maire

Nous vous demandons de nous préciser ce soir si les modifications auxquelles vous avez décidé de procéder dans votre équipe ne seront qu'un jeu de chaises musicales sur fond d'allégeance, de copinage ou d'accords politiques

ou bien, si ce changement se fera sur la base des compétences, du dynamisme, de la disponibilité réelle et surtout de l'engagement de chacun pour conduire ce nouveau projet, créer ce nouveau souffle que les Grenoblois attendent.

Réponse à la Question orale
Groupe « L’avenir Ensemble en Confiance »
Conseil municipal du 11 juillet 2022

Monsieur le Conseiller municipal,

Que dire de votre question ?

Un **propos stérile**, qui n’a pour objet que d’apporter de l’eau au moulin des détracteurs de Grenoble.

En ce **début d’été**, je vais plutôt m’attacher aux sourires des habitants qui dansent sur des quais piétonnés, aux exclamations joyeuses des enfants à l’Été Oh parc, à la musique des musiciens du monde entier venus créer ensemble pour Divercities, aux événements internationaux que nous recevons chaque semaine dans le cadre de Capitale Verte, et bientôt aux applaudissements des Grenobloises réunis pour danser et assister ensemble au feu d’artifice du 14 juillet qui se tiendra au Parc Jean Verlhac, pour marquer le 50^{ème} anniversaire de la Villeneuve.

Non la Ville n’est pas triste, elle change, elle est **plus belle, plus juste, plus solidaire** et les Grenoblois et les Grenobloises le savent et le font savoir dans les urnes.

Lors des **récentes élections législatives**, sur tout le territoire de la ville de Grenoble, ils ont plébiscité les candidats et candidates proches de nos valeurs. Ils ont fait un choix fort pour plus de justice sociale et climatique.

Et puisque vous m’interrogez sur notre **nouvel exécutif**, je vais vous répondre.

La belle victoire d’**Elisa Martin** à la députation, me conduit à remanier l’exécutif. Je la félicite d’ailleurs et la remercie pour ses 8 ans au service du collectif en tant que 1^{ère} adjointe. Elle reste avec nous en tant que conseillère municipale et continuera à apporter sa contribution en tant que députée, notamment je n’en doute pas sur la question centrale des quartiers populaires.

Isabelle Peters actuelle adjointe du Maire en charge du secteur 5 devient 1^{ère} adjointe. Elue de terrain, proche des habitant.es, elle apportera au collectif une vision pragmatique. Isabelle est issue d’une famille très engagée dans la résistance et le combat politique. Son grand-père résistant, a d’ailleurs été Maire de Grenoble.

Hakim Sabri après 8 années consacrées aux finances de la ville, une délégation passionnante et exigeante, va désormais se dédier aux habitants du secteur 4, caractérisé par une forte transformation urbaine, la mixité de ses quartiers, son dynamisme commercial, et l'incroyable vitalité associative du territoire.

Vincent Fristot reprend la délégation des finances. Très engagé sur la question des transitions énergétiques, son expérience sera d'autant plus précieuse que les enjeux financiers et énergétiques sont liés et le seront de plus en plus. Nous allons nous atteler au sujet de l'explosion du coût de l'énergie. Un enjeu de sobriété pour les finances de la ville et pour le climat.

Pierre-André Juven, dont je salue le travail effectué sur la délégation urbanisme et santé, pendant ces 2 ans : lancement d'un éco-quartier favorable à la santé, d'une charte de l'habitat qui favorise la santé, travail sur la santé environnementale (Appel de Grenoble), lutte contre l'habitat insalubre et l'inégalité territoriale de santé. Les bases du lien santé-urbanisme sont désormais solidement posées, il va pouvoir se consacrer pleinement à la santé : covid, privatisation de la santé, déserts médicaux, accès aux soins, inégalités de santé, santé mentale...

Margot Belair qui sur le secteur 4 a travaillé sur de forts enjeux liés à l'urbanisme dans un quartier en pleine transformation urbaine devient désormais adjointe à l'urbanisme.

Enfin, nous avons une nouvelle adjointe, **Laura Pfister** qui sera en charge de l'égalité des chances et de la lutte contre les discriminations. J'ai souhaité confier cette délégation à une adjointe et non plus un ou une conseillère municipale déléguée.

C'est pour moi **un signal fort** envoyé dans une France où l'intolérance grandit.

Dans une France, où un sixième des sièges de l'Assemblée nationale sont désormais occupés par des **députés réactionnaires** dont le mantra reste la haine de l'autre et le renvoi des étrangers vers leur pays d'origine.

Dans une France dont le gouvernement n'hésite pas à dialoguer avec cette frange haineuse de la politique.

Dans un pays, enfin, où plus de **100 femmes meurent** chaque année sous les coups de leur conjoint et dont les moyens alloués à cette cause restent notoirement insuffisants.

C'est donc un **exécutif engagé, enthousiaste** qui saura porter haut les valeurs de Grenoble en commun et poursuivre les transitions vers une ville plus écologique et toujours plus solidaire.

Je vous remercie,

Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 11 juillet 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 5 juillet 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Maud TAVEL - Mme Amel ZENATI - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - Mme Katia BACHER - Mme Khadija EZZAROUALI - Mme Laura PFISTER - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - Mme Cécile CENATIEMPO - Mme Delphine BENSE - M. Romain GENTIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à Mme Isabelle PETERS de 15H11 à 22H20
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à M. Maxence ALLOTO de 15H11 à 19H54 et de 21H46 à 22H20
Mme Anouche AGOBIAN donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 19H55 à 21H45
Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 19H55 à 21H45
Mme Kheira CAPDEPON donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H11 à 15H51
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à M. Yann MONGABURU de 20H30 à 22H20
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 16H à 17H30
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Laura PFISTER de 15H11 à 22H20
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 15H11 à 22H20
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 15H11 à 22H20
Mme Sandra KRIEF donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 15H11 à 22H20
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Nicolas KADA de 15H11 à 18H58
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 15H11 à 22H20
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H11 à 18H10
M. Nicolas BERON-PEREZ donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H11 à 17H40
Mme Maude WADELEC donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H11 à 22H20
M. Djamel WAZIZI donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 15H11 à 22H20
M. Nicolas PINEL donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 18H25 à 22H20
M. Hassen BOUZEGHOUB donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 15H11 à 16H19
M. Olivier SIX donne pouvoir à M. Hasni BEN-REDJEB de 16H51 à 22H20

Absente excusée :

Mme Anne CHATELAIN-ROCHE de 15H11 à 22H20

M. CONFESSON à 22H19 (délibération n°69)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Claus HABFAST ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h11

M. Claus HABFAST est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales :

- Question orale du groupe Nouveau Regard présentée par Mme CHALAS portant sur le squat de la maison Kaminski.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés présentée par M. GENTIL portant sur la cession des parts détenues par la Ville au sein de Grenoble Habitat.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre présentée par M. CARIGNON portant sur la politique de lutte contre les tags.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Avenir Ensemble en Confiance, présentée par M. BEN REDJEB portant sur les modifications de l'exécutif.

Réponse de M. le Maire.

DELIBERATION N° 1-(29298) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. le Maire, M. MERIAUX

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(29564) - CONSEIL MUNICIPAL - Election des adjoint-es

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CENATIEMPO, Mme CHALAS, M. PINEL, M. le Maire, Mme BENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection de 22 adjoint-es au scrutin de liste à bulletin secret.
- de prendre acte du résultat suivant :

nombre de bulletins extraits de l'urne : 58
- à déduire : bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 13
- suffrages exprimés : 45
- majorité absolue : 23

- Liste Isabelle PETERS, nombre de voix obtenues : 45

La liste d'Isabelle PETERS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés élu-es :

1ère adjointe : Mme Isabelle PETERS
2ème adjoint : M. Gilles NAMUR
3ème adjointe : Mme Lucille LHEUREUX
4ème adjoint : M. Alan CONFESSON
5ème adjointe : Mme Chloé PANTEL
6ème adjoint : M. Maxence ALLOTO
7ème adjointe : Mme Agobian ANOUCHE
8ème adjoint : M. Hakim SABRI
9ème adjointe : Mme Margot BELAIR
10ème adjoint : M. Olivier BERTRAND
11ème adjointe : Mme Annabelle BRETTON
12ème adjoint : M. Antoine BACK
13ème adjointe : Mme Kheira CAPDEPON
14ème adjoint : M. Emmanuel CARROZ
15ème adjointe : Mme Christine GARNIER
16ème adjoint : M. Vincent FRISTOT
17ème adjointe : Mme Céline MENNETRIER
18ème adjoint : M. Pierre-André JUVEN
19ème adjointe : Mme Maud TAVEL
20ème adjoint : M. Nicolas KADA
21ème adjointe : Mme Laura PFISTER
22ème adjoint : M. Pierre MERIAUX

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3-(29244) - AFFAIRES CULTURELLES - Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux acteur-trices culturel-les

Intervention(s) : Mme LHEUREUX

M. le Maire suspend la séance à 17h41 afin de donner la parole aux habitant-es portes paroles de l'atelier de projet Cultures, pour la présentation des préconisations de cet atelier.

Reprise de la séance à 17h54

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, Mme BOER, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, M. CARIGNON, Mme BERANGER, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les orientations de politique culturelle 2022-2026 (annexe 4);**
- **d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque de la ville de Grenoble (annexe n°1), le projet d'établissement du conservatoire à rayonnement régional de la ville de Grenoble et son tableau des objectifs (annexe n°2), le projet culturel, scientifique, éducatif et social du muséum de la ville de Grenoble (annexe n°3) ;**
- **d'approuver les dispositifs de soutien au secteur culturel (annexe 5) ;**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 4-(29344) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Centre Hospitalier Grenoble Alpes pour les activités de l'association Uniesverselles.

M. le Maire rend hommage à Jean Marc UHRY, ancien Maire de Poisat, décédé le dimanche 3 juillet.

Intervention(s) : M. JUVEN, Mme SPINI, M. BOUZEGHOUB, Mme BOER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux au Centre Hospitalier Grenoble Alpes, situés au 91 avenue Jeanne D'Arc, ci annexée ;**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5-(29345) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention et subvention d'équipement en faveur de l'association Solident pour la réalisation des travaux du futur Centre de Santé Dentaire

Intervention(s) : M. JUVEN, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention financière dont le versement d'une subvention d'équipement de 50 000 € à l'association Solident pour la réalisation des travaux du futur centre de Santé Dentaire ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6-(29501) - FINANCES - Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

Intervention(s) : M. SABRI, Mme TAVEL, Mme CHALAS, M. GENTIL, M. CARIGNON, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 9 008 150,01 € pour la section de fonctionnement et 28 920 303,79 € pour la section d'investissement.**
- **de dire que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Activités économiques est de 2 087 015,11 € maximum, que le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Selfs est de 618 003,74 € maximum, que le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Cuisine centrale est de 679 127,53 € maximum, que le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Locaux culturels est de 849 422,13 € maximum et que le montant de la subvention au budget annexe Mistral Eaux claires est ramené à 0,00 €.**
- d'approuver le versement d'une subvention de 105 000,00 € au GIP Grenoble Capitale Verte Européenne 2022.**
- d'approuver l'octroi d'une avance de trésorerie de 900 000 € au GIP Grenoble Capitale Verte, et d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette avance.**
- d'approuver la participation de la Ville à la recapitalisation de la SPL ALPEXPO à hauteur de 9%, pour un montant versé par la Ville de 135 000 €.**
- d'autoriser la constitution d'une provision de 1,5 M€ dans le cadre du contentieux opposant la Ville et la Métro sur le transfert de la gestion de l'eau.**

-d'autoriser la constitution d'une provision de 1,7 M€ dans le cadre du sinistre intervenu en 2021 et concernant la société Richardson.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 7-(29502) - FINANCES - Budgets annexes : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

Intervention(s) : M. SABRI, Mme TAVEL, Mme CHALAS, M. GENTIL, M. CARIGNON, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de corriger l'erreur de plume qui s'est glissée dans la délibération d'affectation des résultats 2021 du budget annexe « Locaux culturels » en inscrivant 566 596,33 € au compte 1068.

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe "Activités économiques" qui s'équilibre à hauteur de 20 500,00 € pour la section d'exploitation et à hauteur de 478 861,96 € pour la section d'investissement ;

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe "Locaux culturels" qui s'équilibre à -3 927,00 € en section d'exploitation et à 566 596,33 € en section d'investissement ;

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe "Selfs" qui s'équilibre à hauteur de -23 566,09 € pour la section de fonctionnement et à 115 651,17 € en section d'investissement ;

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe "Mistral Eaux claires" qui présente un suréquilibre en section de fonctionnement avec des dépenses à hauteur de 0,00 € et des recettes à hauteur de 221 415,50 €, et présente également un suréquilibre en section d'investissement, avec des dépenses à hauteur de 0,00 € et des recettes à hauteur de 61 082,38 € ;

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe "Cuisine centrale" qui s'équilibre à hauteur de 45 915,00 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 127 024,26 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 8-(29503) - FINANCES - Régie Lumière : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

Intervention(s) : M. SABRI, Mme TAVEL, Mme CHALAS, M. GENTIL, M. CARIGNON, M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 0,00 € pour la section de fonctionnement et de 1 020 160,46 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 9-(29114) - FINANCES - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la ville de Grenoble et tous ses budgets annexes appliquant la M14 (budgets annexes Cuisine centrale, Selfs, Mistral Eaux Claires, Régie Lumière) à compter du 1^{er} janvier 2023,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 10-(29115) - FINANCES - Apurement du compte 1069 : Suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'approuver l'apurement du compte 1069 par opération semi-budgétaire, pour un montant de 3 707 532,99 €.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard

VOEU N° 70-(29708) - Voeu - Adressé à Mme Elisabeth Borne, Première ministre, et aux membres de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale, relatif à l'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale ainsi qu'à l'adoption d'une loi constitutionnalisant le droit à l'IVG et garantissant l'accès effectif à ce droit

Aussi, le Conseil municipal de Grenoble demande à Mme Elisabeth Borne, Première ministre, et aux membres de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale :

- d'inscrire à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale un débat sur la constitutionnalisation de l'IVG,

- de créer les conditions politiques de l'adoption d'une loi constitutionnelle interdisant l'entrave au droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et garantissant à toute personne l'accès effectif à ce droit.

Voeu : Adopté à l'unanimité

VOEU – « Sauver l'hôpital – Agir maintenant ! » adressé à Madame Elisabeth BORNE, Première Ministre –
Proposé par le groupe Avenir Ensemble en Confiance.

Voeu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 45 Grenoble en commun + 2 Nouveau Regard

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

VOEU – Adressé à Grenoble Alpes Métropole demandant la végétalisation des places Vaucanson et docteur Martin – Proposé par le groupe Nouveau Regard.

Voeu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance

VOEU – Pour un changement de la politique d’attribution des logements sociaux – Proposé par le groupe d’Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Voeu : Repoussé

Pour : 6

Contre : 45 Grenoble en commun + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Abstention(s) : 2 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 11-(29243) - AFFAIRES CULTURELLES - Mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et des associations du secteur culturel.

M. le Maire suspend la séance à 21h18.

Reprise de la séance à 21h33.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes du renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-jointes, au bénéfice des associations Barbarin et fourchu, Cultur'Act, CNAC/Le magasin, En scène et ailleurs, Jazz club de Grenoble, La maison d'édition d'idées, Théâtre'ensemble,**
- **d'approuver les termes des conventions-cadre au bénéfice des associations souhaitant exercer leur activité au sein du pôle de pratique collective musicale de l'ancien lycée Jean Jaurès,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BERTRAND, Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 12-(29242) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions : conventions et avenants financiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'intégrer les subventions attribuées par la Ville aux opérateurs culturels (cf. tableau annexe 1) à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal ;**
- **d'approuver les termes des conventions et avenants liant la Ville et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € joints en annexes 2 et 3 ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elles ont la qualité d'administrateur : Mme BRETTON, Mme LHEUREUX.

DELIBERATION N° 13-(29336) - AFFAIRES CULTURELLES - Remise gracieuse de dettes - Facture de mise à disposition de matériel au profit de l'association Loudmila Projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la remise gracieuse exceptionnelle de la facture de mise à disposition de matériel à l'association Loudmila Projets pour un montant de 278,88 € ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14-(29269) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal – Cahier des charges des artistes associés au Théâtre municipal.

Intervention(s) : Mme BENSE, M. le Maire, Mme LHEUREUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le cahier des charges en annexe ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 15-(28660) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Adhésion au dispositif national "Pass Culture".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat pass Culture, présentée en annexe 1 ;**
- **d'approuver les termes des conditions générales d'utilisation présentées en annexe 2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat susvisée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(29268) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Renouvellement de l'adhésion au dispositif pass' Région - Convention entre la ville de Grenoble et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention « Spectacle - Dispositif Pass'Région » destinée à des jeunes de 16 à 25 ans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes la convention correspondante, ci-annexée.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(29335) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de gestion 2022 relative à la Bibliothèque numérique métropolitaine, dite « Numothèque métropolitaine », entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de gestion, jointe en annexe de la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(29338) - AFFAIRES CULTURELLES - Museum de Grenoble - Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et la Ligue des Protections des Oiseaux (LPO) et Gentiana.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ligue de protection des Oiseaux (LPO AuRA – Délégation de l'Isère), jointe en annexe n° 1 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec Gentiana, jointe en annexe n° 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(29348) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble – Conventions de mise à disposition gracieuse des espaces au Club Soroptimist de Grenoble, l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP), la Brigade d'infanterie de Montagne, l'Université Grenoble Alpes (Institut J. Fourier) et l'association Spacejunk Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la gratuité de la disposition des espaces du Musée aux structures suivantes : Club Soroptimiste de Grenoble (annexe n°1), l'APARDAP (annexe n°2), la Brigade d'infanterie de Montagne (annexe n°3), l'Université Grenoble Alpes (annexe n°4) et SpaceJunk Grenoble (annexe n°5) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à dispositions correspondantes, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme GARNIER, M. KADA).

DELIBERATION N° 20-(29342) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de la convention de mise à disposition de l'ancien musée-bibliothèque au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de l'ancien musée-bibliothèque à titre gracieux, ci-jointe, au bénéfice du Centre chorégraphique national de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(29339) - AFFAIRES CULTURELLES - Festival Cabaret Frappé / Divercities du 15 au 20 juillet 2022 – Festivités du 14 juillet – Conventions de prêts de racks à vélos.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de prêts de court terme de racks vélos événementiels pour le festival du Cabaret frappé – Divercities (annexe n°1) ;
- d'approuver la convention de prêts à court terme de racks à vélos événementiels pour les festivités du 14 juillet (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions de prêts à court terme de racks à vélos événementiels annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(29002) - AFFAIRES CULTURELLES - Palais des Sports Pierre Mendes France - Conventions d'occupation du domaine public entre la ville de Grenoble et le CDG 38, Gérard Drouot Productions SA, Arachnée Productions, Olympia Productions, L Productions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit du CDG 38 pour l'organisation du concours de rédacteur principal le 22 septembre 2022 et du concours d'ATSEM le 12 octobre 2022 (annexe n°1) ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Gérard Drouot Productions pour l'organisation du concert de the World of Hans Zimmer le 1^{er} octobre 2022 (annexe n°2) ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Arachnée Productions pour l'organisation du concert de Julien Doré le 08 octobre 2022 (annexe n°3) ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société Olympia Productions pour l'organisation du concert de Vitaa et Slimane le 04 novembre 2022 (annexe n°4) ;
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société L Productions pour l'organisation du concert de M le 13 décembre 2022 (annexe n°5).
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(29466) - MONTAGNE - 24èmes Rencontres Ciné Montagne - Organisation, tarification et convention de mandat de ventes de billets en ligne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs en TTC des 24èmes Rencontres Ciné Montagne qui se dérouleront en soirée du mardi 08 au samedi 12 novembre 2022 :

- **En prévente du vendredi 14 au lundi 31 octobre minuit à :**
 - **Plein tarif : 6 €**
 - **Tarif réduit – de 11 ans : 4 €**
 - **PASS' Culture Découverte : 4 € à charge du Département**
 - **PASS' Région : 4 € à charge de la Région**
 - **Gratuité pour les invités partenariaux, protagonistes et autres collaborateurs directs du projet ou favorisant la promotion du projet.**

- **En vente du mardi 1 au samedi 12 novembre 2022 :**
 - **Plein tarif : 8 €**
 - **Tarif réduit : 5 € (disponible uniquement à la Maison de la Montagne et au Palais des Sports)**
 - **Tarif réduit – de 11 ans : 4 €**
 - **PASS' Culture Découverte : 4 € à charge du Département**
 - **PASS' Région : 4 € à charge de la Région**
 - **Gratuité pour les invités partenariaux, protagonistes et autres collaborateurs directs du projet ou favorisant la promotion du projet.**

- **Les jeudi 10 et samedi 12 novembre après-midi Montagnes et Sciences 2022 :**
 - **Entrée libre : pour les scolaires et les étudiants le jeudi après-midi et uniquement pour les étudiants le samedi après-midi.**

- **En préventes du vendredi 14 au lundi 31 octobre (minuit) en ligne et à la Maison de la Montagne, tarifs préventes / après-midi à :**
 - **Plein tarif : 6 €**
 - **Tarif réduit – de 11 ans le samedi : 4 €**
 - **PASS' Région le samedi : 4 €**
 - **PASS' Culture Découverte le samedi : 4 €**

- **Du mardi 01 au samedi 12 novembre 2022, en ligne, à la Maison de la Montagne et du 08 au 12 novembre au Palais des Sports, tarifs des ventes / après-midi à :**
 - **Plein tarif : 8 €**
 - **Tarif réduit: 5€ (moins de 26 ans, personnes handicapées et personnes accompagnantes, bénéficiaires de minimas sociaux, demandeurs d'emploi et demandeurs d'asile).**
 - **Tarif réduit - de 11 ans le samedi : 4 €**
 - **PASS' Région le samedi : 4 €**
 - **PASS' Culture Découverte le samedi : 4 €**

- d'autoriser l'encaissement en CAIRN pour les droits d'entrée à la Maison de la Montagne et au Palais des Sports ;

- d'approuver la convention de mandat de ventes de billets jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(29237) - SPORT - Avenants financiers aux conventions avec les associations du secteur sportif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens et l'avenant financier à la convention de partenariat avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 25-(27925) - EDUCATION - Convention relative au financement dans le cadre de l'appel à projets "pour un socle numérique dans les écoles élémentaires" entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement relative au Territoire Numérique Educatif entre la Direction des Services Académiques de l'Éducation Nationale et la Ville de Grenoble (annexe) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant(e) à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(29293) - EDUCATION - Conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre des Programmes de réussite éducative grenoblois 2-16 ans et 16 -18 ans pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le Programme de Réussite Educative grenoblois 2-16 ans pour l'année 2022 à hauteur des montants indiqués dans le tableau figurant en annexe 1 ;**
- **d'approuver respectivement les termes des conventions de gestion de service entre Grenoble-Alpes Métropole et la ville de Grenoble dans le cadre du Programme de Réussite Éducative 2-16 ans (annexe 2) et 16-18 ans pour l'année 2022 (annexe 3) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(29366) - EDUCATION - Convention relative à l'accueil des élèves du groupe scolaire le Verderet au restaurant scolaire du Collège Olympique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention entre le Département de l'Isère, la ville de Grenoble et le collège olympique, relative aux modalités d'accueil des élèves du groupe scolaire le Verderet au restaurant scolaire du collège olympique pour les années scolaires 2022-2023 à 2024-2025 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention (jointe en annexe).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(29471) - EDUCATION - Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de découvertes scientifiques du centre pilote "La Main à la Pâte" au sein du collège Lucie Aubrac pour les années scolaires de 2022-2023 à 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention relative au centre satellite de la maison pour la science (centre pilote la Main à la Pâte) localisé au sein du collège Lucie Aubrac de Grenoble entre la Fondation « La Main à La Pâte », le collège Lucie Aubrac, le Rectorat de l'Académie de Grenoble, l'Université Grenoble Alpes, le Centre National de la Recherche Scientifique, le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Grenoble-Alpes 2, la Casemate, l'atelier CANOPE et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**

- d'approuver la désignation de Mme Christine GARNIER pour représenter la ville de Grenoble au sein du comité de pilotage du centre pilote la Main à la Pâte.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(29357) - AFFAIRES SCOLAIRES - Renouvellement des conventions de mise à disposition précaire et révocable de logements de fonction au CCAS de Grenoble et à l'association Afric'Impact.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annuelle de mise à disposition de logements de fonction entre le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Grenoble (annexe 1) ainsi que celle entre l'association Afric' Impact et la ville de Grenoble (annexe 2) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 30-(29356) - JEUNESSE - Attribution des bourses d'aide pour la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et dans le cadre du fonds d'initiative jeunesse (FIJ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution des bourses d'aide à la formation au BAFA d'un montant total de 650 € réparti entre les trois jeunes retenu(e)s par la commission dont les noms figurent en annexe ;**
- d'approuver l'attribution d'une bourse FIJ d'un montant de 800 € à l'association retenue par la commission dont le nom et le descriptif du projet figurent en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(29536) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution d'une subvention à l'association Football Club Allobroges Asafia dans le cadre du projet vacances apprenantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Football Club Allobroges Asafia et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant (en annexe) ;**

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(28194) - VIE DES ASSOCIATIONS - Organisation des Rencontres Nationales du Réseau des Maisons des Associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le partenariat mis en place avec le RNMA et l'accueil des membres du réseau les 07, 08 et 09 décembre 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat y afférente ;
- de prendre acte du renouvellement de l'adhésion de la ville de Grenoble au Réseau National des Maisons des Associations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(29290) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) pour l'année 2022 ;
- de régler l'adhésion de 3 000 € pour l'année 2022 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(29063) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Résidence d'artiste dans le cadre de la coopération avec Ouagadougou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions ci-jointes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(29250) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Avenant à la convention signée entre la ville de Grenoble et l'association CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures) au titre de l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant ci-annexé ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le CREARC cet avenant financier d'un montant de 4 000 € destiné à financer les projets européens du CREARC ;**
- **de dire que ce montant sera intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(29251) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association « Aide Médicale et Développement » pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association "Aide Médicale et Développement" la convention ci-annexée pour l'année 2022 ;**
- **de verser une subvention de 17 000 € à l'association "Aide Médicale et Développement " au titre de l'année 2022, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(29253) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Attribution de subvention aux associations de coopération artistique à l'international.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations une subvention dont les montants apparaissent ci-dessus. Ces attributions sont intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(29381) - ACTION SOCIALE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens concernant l'association collectif des usagers de la Bifurk (CUB) dans le cadre de l'aide au projet fête de la musique 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association citée ci-dessus la subvention de 500€ ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe à la délibération,

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(29177) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au 72 avenue Léon Blum à l'association "Grenoble Solidaire"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux situés 72 avenue Léon BLUM entre la Ville de Grenoble et l'association Grenoble Solidaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(29535) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association du centre social Chorier-Berriat relative à l'accompagnement des séjours à Massacan et sorties familles organisées par les Maisons des Habitants de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association du Centre social CHORIER-BERRIAT relative à l'organisation de séjours à MASSACAN telle qu'annexée à la présente délibération
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 41-(29294) - ACTION SOCIALE - Signature de la convention financière pour le versement d'un fonds de concours à la ville de Grenoble relatif au projet de transformation de l'ex-piscine IRIS

Intervention(s) : BEN-REDJEB, Mme BENSE, M. CARIGNON, Mme PANTEL, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière entre Grenoble Alpes-Métropole et la Ville de Grenoble pour le versement de ce fonds de concours.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance.

DELIBERATION N° 42-(29362) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention entre la Fondation du Patrimoine et la Ville de Grenoble pour la gestion d'une collecte de dons pour le projet de « restauration, valorisation et aménagement de la tour Perret de Grenoble ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de collecte de dons entre la Fondation du patrimoine et la ville de Grenoble pour le projet de « restauration, valorisation et aménagement de la tour Perret de Grenoble » pour une durée de 5 ans ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions subséquentes à celle-ci, notamment les conventions de financement avec la Fondation du Patrimoine et les conventions avec les entreprises mécènes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la campagne de mécénat pour la tour Perret.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(28781) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition d'une partie de la terrasse et de locaux du Centre Sportif Chorier-Berriat à L'Institut Laue Langevin (ILL)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du domaine public d'une partie de la terrasse et des locaux du Centre Sportif Chorier Berriat à l'Institut Max Von Laue-Paul Langevin pour une durée de 10 ans à compter du 15 juillet 2020 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(29254) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Mise à disposition gracieuse de locaux par l'EPFL-D au bénéfice de la ville de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux entre la ville de Grenoble et l'EPFL-D pour une durée de 3 ans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(29360) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Prolongation de l'occupation des locaux sis 1 rue du Vieux Temple à Grenoble par l'association le foyer Etudiant - Avenant à la convention d'occupation

Intervention(s) : M. BEN-REDJEB, M. HABFAST

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant de prolongation à la convention temporaire de mise à disposition de locaux avec l'association « Le Foyer Étudiant – Résidence Internationale » joint en annexe, pour la période allant du 31 août 2022 au 30 septembre 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(29350) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS pour la mise à disposition gracieuse d'espaces au sein de l'ex-collège Les Saules

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention avec le CCAS pour la mise à disposition gracieuse d'espaces à destination de crèche associative au sein de l'ex collège Les Saules à compter du 1er août 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(28145) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à l'euro symbolique par la ville de Grenoble à Grenoble Habitat de deux emprises foncières à détacher de la parcelle cadastrée DI n°125 en vue de la réalisation d'un programme immobilier rue Desaix et rue Colonel Dumont.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des emprises foncières à détacher de la parcelle cadastré DI 125 pour des superficies respectives d'environ 45 m² et 25 m² conformément au plan ci-annexé ;
- d'approuver la cession à l'euro symbolique de ces deux emprises foncières par la ville de Grenoble à la société Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, en vue de la réalisation du programme immobilier évoqué dans la délibération du 27 septembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et l'acte authentique de vente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERON-PEREZ, Mme KRIEF, Mme OLMOS, Mme PETERS, Mme SCHUMAN.

DELIBERATION N° 48-(29309) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession par la ville de Grenoble à Mme Ferrari du lot n°13, à usage de galetas, de la copropriété sise 18 quai Xavier Jouvin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la cession par la Ville de Grenoble à Mme Ferrari, copropriétaire, au prix de 5 000 €, du lot n°13 de la copropriété cadastrée section AT 40, sise 18 Quai Xavier Jouvin. Le bien est situé au 5ème et dernier étage de l'immeuble et correspond à un galetas en jacobine avec accès non sécurisé à une terrasse ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(29313) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC PRESQU'ILE : Principe d'échange de terrain entre la ville de Grenoble et la SEM Innovia pour le transfert de la fourrière municipale.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le principe d'un échange de terrains à intervenir entre la SEM Innovia et la ville de Grenoble, avec versement d'une soulte à définir par la ville à la SEM (terrains cadastrés section AH 4 d'une superficie de 7664 m² propriété SEM et AH 157 de 5700m², propriété ville) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 50-(29354) - DOMAINE PUBLIC - Convention entre la Ville de Grenoble et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la grande esplanade

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. JUVEN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention entre la ville de Grenoble et l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur la grande esplanade ci-annexée ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(29213) - TRAVAUX - Convention financière entre la Ville de Grenoble et l'Université Grenoble Alpes dans le cadre de travaux d'accessibilité au Palais de l'Université

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre la Ville et l'UGA pour le remplacement d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite au Palais de l'Université s'élevant à hauteur de 32 820 € TTC pris en charge à 50 % par l'UGA (soit 16410 €) et à 50 % par la Ville ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. KADA)

DELIBERATION N° 52-(29215) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association A Fleur de Peau dans le cadre des budgets participatifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de locaux situés 72 avenue Rhin et Danube à l'association Autisme Asperger A Fleur de Peau dans le cadre des budgets participatifs,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(29497) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens 2018-2022 conclue entre la Ville de Grenoble et le Planning Familial 38 – subvention Fonds de soutien COVID - Projet accompagnement santé personnes trans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant ci-annexé,**

- d'autoriser le versement d'une subvention de 3 500 euros dans le cadre du Fonds de soutien COVID pour soutenir le projet d'accompagnement santé des personnes trans et jeunes trans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : 5 Grenoble en commun (Mme BELAIR, M. CARROZ, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, Mme PFISTER).

DELIBERATION N° 54-(29346) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Label « Ville engagée contre le sida » décerné à la Ville de Grenoble par l'association Elus Locaux Contre le Sida (ELCS) - signature de la charte des Villes engagées contre le sida

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la Charte des Villes engagées contre le Sida.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. CARROZ).

DELIBERATION N° 55-(29126) - FINANCES - Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : modifications.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme GARNIER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modifications d'Autorisations de Programme telles qu'énoncées ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 56-(28955) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté à l'unanimité :
Pour : 54 - Abstention(s) : 2 Nouveau Regard + 2 Avenir Ensemble en Confiance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2022

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

Commission Résiliences

SOLIDENT	50 000,00
----------	-----------

Article : **20422** (chapitre 20)

Commission Emancipations

CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	127 000,00
--	------------

TOTAL ARTICLE	127 000,00
---------------	------------

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	17 000,00
COMPAGNIE DU JOUR	3 000,00
COMPAGNIE SCALENE	2 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
KLIP	2 000,00
LES MOISSONNEURS DES LILAS	9 000,00
LES PRODUCTIONS DU BAZAR	4 000,00
MUSIKA SONGES	7 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	520,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC (ASMD) JUDO	460,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	840,00
ASSOCIATION LA BAJA (AUESC BAJATIERE)	320,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	8 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	560,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	600,00
GRENOBLE OUTDOOR AVENTURE	50 000,00
GUC ATHLETISME	3 150,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 140,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	520,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	640,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	1 460,00
MIXLAB	86 031,00

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	5 000,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	113 864,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	35 748,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	72 158,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	71 496,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	116 512,00
OGEC INSTITUT BAYARD	87 384,00

Commission Résiliences

ECLAT - ENSEMBLE CREONS DU LIEN ALLER-VERS APRES LE TRAUMA	5 000,00
MEDECINE ET DROIT D'ASILE 38 (MEDA 38)	3 650,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	3 500,00

Commission Solidarités

AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	1 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	500,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	2 000,00
OSEZ CHENOISE	1 000,00

TOTAL ARTICLE 721 053,00

TOTAL BUDGET 898 053,00

NB : la subvention en gras, d'un montant total de 3 500,00 €, correspond à une subvention versée dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Ne prennent pas part au vote : Mme BELAIR, M. CARROZ, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, Mme PFISTER.

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, Mme LHEUREUX, M. BERTRAND, Mme MASSON, M. MERIAUX, Mme GARNIER, Mme AGOBIAN, Mme OLMOS.

DELIBERATION N° 57-(29368) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL ALPEXPO - Autorisation donnée à la représentante de la ville de Grenoble de voter en faveur de l'augmentation de capital à l'Assemblée générale extraordinaire.

Intervention(s) : M. GENTIL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider l'augmentation de capital de la SPL ALPEXPO, à intervenir courant 2022, pour un montant de 1 500 000 €, soit une quote-part pour la ville de Grenoble à hauteur de 135 000 €, sous réserve du versement au préalable de l'indemnité au titre de l'imprévision par Grenoble métropole à hauteur de 850 000€ ;

- d'autoriser la représentante de la ville de Grenoble à donner son accord en assemblée générale extraordinaire sur l'augmentation de capital à hauteur de 1 500 000€, soit une quote-part pour la ville de Grenoble à hauteur de 135 000 € et à donner son accord pour les modifications statutaires ;

- d'autoriser le Maire de la ville de Grenoble à signer toutes pièces afférentes à cette augmentation de capital.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme TAVEL.

DELIBERATION N° 58-(29226) - DOMAINE PUBLIC - Convention de partenariat entre France Bleu Isère et la ville de Grenoble pour l'été à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(29570) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre de mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- les 15 et 16 septembre 2022 à Nuremberg (Allemagne) - Congrès européen World Urban Parks – témoignage de stratégies, projets et retours d'expériences de développement des espaces végétalisés dans la ville de Grenoble – G. NAMUR

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Avenir Ensemble en Confiance

DELIBERATION N° 60-(29439) - ADMINISTRATION GENERALE - Conventionnement avec l'UGAP concernant la fourniture de licences et exécution de prestations associées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention-client jointe à la présente délibération, ainsi qu'à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme EZZAROUALI).

DELIBERATION N° 61-(29214) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société ATELIERS BOIS ET CIE dans le cadre des travaux de relocalisation du centre de santé des Géants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société ATELIERS BOIS ET CIE d'un montant de 10 651.76 € ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(29207) - ADMINISTRATION GENERALE - Demande de protection fonctionnelle

Intervention(s) : Mme SPINI, M. FRISTOT, M. le Maire, M. BOUTAFA, M. CARIGNON, Mme CHALAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder la protection fonctionnelle à Madame Barbara SCHUMAN dans le cadre des faits décrits ci-avant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme SCHUMAN).

DELIBERATION N° 63-(29523) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information relative à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Matthieu WARIN auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 10% de son temps de travail, à compter du 1^{er} mai 2022, pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel elle a la qualité d'administrateur : Mme BRETTON.

DELIBERATION N° 64-(29069) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention d'adhésion au socle commun de compétences entre le CDG38 et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(29308) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations de contrats de projets - conseillers numériques pour les habitant.e.s.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création de trois contrats de projet pour des missions de conseiller numérique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(29567) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67-(29597) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la composition des administrateurs élus du Conseil d'Administration du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner, le suivant de liste, Monsieur Pierre-André JUVEN au sein du conseil d'administration du CCAS.

- de dire que sont ainsi administrateurs élus du conseil d'administration du CCAS :

- M. Nicolas KADA
- Mme Kheira CAPDEPON
- Mme Céline DESLATTES
- Mme Sylvie FOUGERES
- M. Luis BELTRAN-LOPEZ
- M. Pierre-André JUVEN
- M. Nicolas PINEL
- Mme Emilie CHALAS

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68-(29599) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification de la composition des commissions municipales permanentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier la composition des commissions comme suit :

- **Commission « Résiliences »**

• Maxence ALLOTO	• Sandra KRIEF
• Katia BACHER	• Yann MONGABURU
• Antoine BACK	• Gilles NAMUR
• Margot BELAIR	• Chloé PANTEL
• Olivier BERTRAND	• Hakim SABRI
• Kheira CAPDEPON	• Jérôme SOLDEVILLE
• Thierry CHASTAGNER	• Nathalie BERANGER
• Alan CONFESSON	• Chérif BOUTAFA
• Salima DJIDEL	• Dominique SPINI
• Vincent FRISTOT	• Emilie CHALAS
• Christine GARNIER	• Hassen BOUZEGHOUB

• Claus HABFAST	• Olivier SIX
• Pierre-André JUVEN	

• **Commission « Emancipations »**

• Anouche AGOBIAN	
• Luis BELTRAN-LOPEZ	• Laura PFISTER
• Annabelle BRETTON	• Jérôme SOLDEVILLE
• Emmanuel CARROZ	• Maud TAVEL
• Pascal CLOUAIRE	• Maude WADELEC
• Khadija EZZAROUALI	• Djamel WAZIZI
• Sylvie FOUGERES	• Amel ZENATI
• Christine GARNIER	• Brigitte BOER
• Claus HABFAST	• Dominique SPINI
• Nicolas KADA	• Chérif BOUTAFA
• Lucille LHEUREUX	• Delphine BENSE
• Céline MENNETRIER	• Cécile CENATIEMPO
• Pierre MERIAUX	• Hasni BEN-REDJEB

• **Commission « Solidarités »**

• Antoine BACK	• Chloé PANTEL
• Luis BELTRAN LOPEZ	• Isabelle PETERS
• Nicolas BERON PEREZ	• Laura PFISTER
• Emmanuel CARROZ	• Maud TAVEL
• Kheira CAPDEPON	• Maude WADELEC
• Alan CONFESSON	• Amel ZENATI
• Céline DESLATTES	• Nicolas PINEL
• Sylvie FOUGERES	• Brigitte BOER
• Pierre-André JUVEN	• Nathalie BERANGER
• Nicolas KADA	• Delphine BENSE
• Elisa MARTIN	• Hassen BOUZEGHOUB
• Laure MASSON	• Hasni BEN-REDJEB
• Gilles NAMUR	

• **Commission « Ressources »**

• Anouche AGOBIAN	• Pierre MERIAUX
• Maxence ALLOTO	• Anne-Sophie OLMOS
• Antoine BACK	• Isabelle PETERS
• Nicolas BERON PEREZ	• Lionel PICOLLET
• Olivier BERTRAND	• Hakim SABRI
• Kheira CAPDEPON	• Barbara SCHUMAN
• Thierry CHASTAGNER	• Amel ZENATI
• Alan CONFESSON	• Alain CARIGNON
• Antoine FLECHET	• Nicolas PINEL
• Vincent FRISTOT	• Chérif BOUTAFA
• Christine GARNIER	• Emilie CHALAS
• Sandra KRIEF	• Romain GENTIL
	• Hasni BEN-REDJEB

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(29701) - EDUCATION - Conventions relatives à la participation financière de la Ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des écoles privées élémentaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les montants de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'État pour l'année scolaire 2021-2022 figurant en annexe 1 de la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjointe aux écoles à signer les avenants des conventions relatives aux modalités de participation de la ville de Grenoble aux dépenses de fonctionnement des six établissements figurant en annexe 2 de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cité-es ci-après n'ont pas participé au vote portant sur un organisme dans lequel ils/elles ont la qualité d'administrateur : M. BERTRAND, Mme MASSON, M. MERIAUX, Mme GARNIER, Mme AGOBIAN, Mme OLMOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

ANNEXES

Annexe à la délibération n° 1 - 29298 Conseil municipal du 11 juillet 2022

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

I- DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2022-0932	Arrêté (8/06/2022)	Me Sarah TISSOT cabinet CDMF Avocats 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par le Préfet de l'Isère, devant le Tribunal administratif de Grenoble, en annulation de la délibération du 13 décembre 2021 intitulée : « Temps de travail : modalités d'application des 1607 heures à compter du 1er janvier 2022 ».	
2022-0961	Arrêté (8/06/2022)	cabinet CDMF-AVOCATS 7 place Firmin Gautier Grenoble	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par le Syndicat des Copropriétaires (SDC) de la résidence Villa Fourier, et portant demande d'annulation de l'arrêté du 03/12/2021 par lequel le Maire de la ville de Grenoble a accordé à l'OGEC Lycée Pierre Termier un permis de construire autorisant la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment à destination d'enseignement, sis 7 et 9 rue des Dauphins.	

Attribution de subventions suite au comité d'avis du 23 mai 2022

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis
-------	-----------------------------------	------------	--	-----------------------------	-----------------------------	---------------------	--	-----------------------------	---------------------------------	---------------------------------------	-----------------------

12	ARTS VISUELS	CNAC LE MAGASIN	<p>Par convention renouvelée par tacite reconduction approuvée initialement au conseil municipal du 20 septembre 1985, la ville de Grenoble met à disposition de l'association Centre national d'art contemporain – Le Magasin les locaux de la halle Bouchayer-Viallet, un bâtiment d'une superficie de 4 130m². Celui-ci a été acquis par la Ville en 1981 a été remis en l'état à l'association, qui en a assuré les aménagements avec le soutien de ses partenaires publics, afin de rendre le bâtiment propre à sa destination de centre national d'art contemporain.</p> <p>Le CNAC- le Magasin est fermé au public depuis trois ans. A la faveur de l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice cette année, l'établissement propose aujourd'hui un projet artistique et culturel ambitieux. En lien avec les services Ville, le programme de travaux à réaliser d'ici cet automne repose sur la participation d'artistes de l'art contemporain et d'architectes qui travaillent étroitement avec la directrice. Le dossier de demande de subvention déposé par l'association a fait l'objet d'un examen afin de réaliser les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations des cimaises et remise aux normes en vue de l'accueil des publics, - Réparation et transformation de la porte d'entrée pour un signal fort, - Réouverture et design de l'accueil librairie, - Création d'un espace de médiation et de pratique, - Création d'un espace convivial pour les petits, - Création d'un espace de stockage pour les œuvres d'art, aux normes incendie. 	90 000 €			202 749,39 € (HF – mise à jour VL mars 2022)	127 352 € soit 40 % du montant total des travaux (318 381 €)	206 524 € CM 07/02/2022 et 27/06/2022)	127 000 €	F
Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2021	Sub DAC exceptionnelle 2021	Appel à projet 2021	Contributions volontaires en nature 2022	Montant demandé projet 2022	Sub déjà accordée pour 2022 DAC	Montants proposés pour le projet 2022	Avis du comité d'avis

1	MUSIQUES	MIXLAB	<p>Programme d'activités de la Belle Electrique de janvier à juillet 2022. L'association Mixlab propose une programmation de musiques amplifiées au sein de la salle La Belle Electrique et fait le choix de défendre une ligne artistique singulière, basée sur des propositions éclectiques s'adressant au plus grand nombre et sur une volonté de faire découvrir des artistes émergent-e-s. Les musiques électroniques et les cultures numériques sont un point saillant de la direction artistique. Les différentes actions de Mixlab : >> Diffusion et soutien à la diffusion dans le champ des musiques actuelles : sur 7 mois de COPD, Mixlab proposera environ 42 dates, 1 à 2 soirées "Impulsions", 1 concert jeune public, 1 ou 2 concert "Now Future" (prog artistes émergent-e-s de la scène électronique), Guinguette Électrique. >> Actions culturelles : 20n de projets prévus en partenariat avec des acteurs du champ social, socioculturel, santé, etc. >> Accompagnement : Soutien à la structuration professionnelle : accompagner les structures locales dans la production de spectacles ; accompagnement de 3 à 4 groupes locaux dans leurs démarches de professionnalisation, aide à la structuration de projet (formation admin, comm, etc.) ; sessions de résidence-crédation ponctuelles pour 3 groupes sur l'année (mad 10 j de plateau/saison). + mise à dispo de 3 studios : 1 répétition à la semaine et 2 pour des projets en développement nécessitant, après diagnostic, un besoin structurel reconnu de temps de travail et de création.</p>	15 000 €			9 585,94 € (HF)	482 000 €	201 974 € (CM 07/02/22) 115 943 € (CM 16/05/2022)	86 031 € (solde)	F
---	----------	--------	--	----------	--	--	--------------------	-----------	--	---------------------	---

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2022**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	16-janv.-21	31-déc.-23	74 040 €	Finale Des Championnats de France des Clubs Elite 1 (Athlétisme)	42 000 €	0 €	8 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Outdoor Aventure	12-juil.-21	31-déc.-23	50 000 €	UT4M 2022 : 10ème Edition	0 €	0 €	50 000 €
		délibération n° 25986 du 14 juin 2021						
2 avenant financier	AJA Villeneuve	13-janv.-21	31-déc.-23	33 108 €	Stage sportif Pâques 2022 : 26 enfants de 11 à 14 ans	26 300 €	6 560 €	520 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Association La Baja	17-févr.-22	31-déc.-22	9 400 €	Stage sportif Pâques 2022 : 16 enfants de 8 à 11 ans	9 300 €	95 829 €	320 €
		délibération n° 27483 du 13 décembre 2021						
2 avenant financier	Football Club Allobroges ASAFIA (FC2A)	12-janv.-21	31-déc.-23	42 055 €	Stage sportif Pâques 2022 : 28 enfants de 9 à 11 ans	27 200 €	8 900 €	560 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Mistral Football Club	13-janv.-21	31-déc.-23	30 250 €	Stage sportif Pâques 2022 : 57 enfants de 9 à 14 ans	21 400 €	6 040 €	1 140 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Union Sportive Abbaye Grenoble Football	14-janv.-21	31-déc.-23	17 600 €	Stage sportif Pâques 2022 : 32 enfants de 8 à 11 ans	11 800 €	5 700 €	640 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	USVO Football – Unité Sportive Village olympique Grenoble	12 janv. 21	31-déc.-23	23 771 €	Stage sportif Pâques 2022 : 73 enfants de 9 à 14 ans	16 400 €	5 600 €	1 460 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
Total								62 640 €

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2021	Objet de la subvention proposée	Subventions 2022		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	GUC Athlétisme	26 oct. 21	30 juin 22	42 515 €	Organisation "Samedis du Jogging" saison 2021-2022 (janvier à juin 2022)	30 100 €	1 965 €	3 150 €
		délibération n° 26801 du 01 septembre 2021						
Total								3 150 €

Total Global 65 790 €

Programme Grenoblois de Réussite Educative - PRE 2-16 ans - SUBVENTIONS 2022						Attribution PRE 2021	Attribution PRE 2022
Intitulé	Porteur	Suivi ind. ou petit collectif	Lieu	Descriptif de l'action			
1. Etayage éducatif et accompagnement à la scolarité individualisé							
Accompagnement à la scolarité des enfants du quartier Mistral	AFEV	X	Mistral	Accompagnement scolaire individuel à domicile (environ 1h hebdomadaire) dispensé par des étudiants bénévoles recrutés et formés par l'AFEV. En parallèle, projets collectifs pour l'ensemble des enfants et des parents	10 000 €		10 000 €
Accompagnement Éducatif et Scolaire	Association CSF	X	Grenoble-QPV	Accompagnement éducatif et scolaire pour offrir aux enfants/jeunes des stratégies d'apprentissage et favoriser leur confiance en eux : ateliers de 4/5 enfants en élémentaire (clubs lectures CP -CE1) et collèges (12 -15 ans) . Lien avec les familles	30 000 €		sorti du PRE (Contrat de Ville)
2. Prise en charge éducative des élèves en rupture							
Atelier langage et Culture urbaine collège Aimé Césaire	Collectif Contratak Youri Chaltiel et PRE	X	Secteur 3 collège	Nouveau projet 2022 7 séances d'atelier d'écriture musique urbaine avec 9 élèves de 4ème et 3ème en grande fragilité de langage et scolaire repérés par l'équipe pédagogique du collège Aimé Césaire;Co-animé par un artiste du collectif de cultures urbaines Contratak et un membre de l'équipe PRE, au sein de l'établissement. reconduite souhaitée sur la rentrée 2022-23			2 000 €
Permanence éducative des collèges Olympique, Lucie Aubrac, Aimé Césaire et Vercors	CODASE	X	Village Olympique, Villeneuve, Mistral et Vercors	Dispositif d'accueil éducatif de collégiens exclus de l'établissement par mesure disciplinaire sur une courte durée. Prise en charge individuelle par un professionnel de la Prévention : donner du sens à la sanction, permettre au jeune une prise de recul, apporter un recadrage éducatif, au besoin un rappel à la loi, travail sur la situation personnelle et scolaire de l'élève.	45 000 €		45 000 €
3. Développement des moyens des Equipes Pluridisciplinaires de Soutien							
Cellule de coordination réussite éducative	Direction Education Jeunesse VdG	X	Grenoble-QPV	Fonctionnement de l'équipe en charge de la Réussite Éducative à la ville: un poste de responsable du PRE , deux postes de coordination à 100%, et un appui administratif et de suivi des actions.	75 000 €		90 000 €
Équipes pluridisciplinaires de soutien : des moyens à leur disposition	Direction Education JeunesseVdG	X	Grenoble-QPV	Donner des moyens aux équipes pluridisciplinaires (EPS) pour financer et suivre les parcours des enfants pris en charge par le dispositif (salaires des référent de parcours et accompagnants, accès aux soins, pratique d'une activité culturelle, sorties et ateliers petits collectifs...).	78 000 €		80 000 €
4. Actions de prévention sanitaire et d'accès aux soins							
Accompagnement aux soins : troubles du langage des enfants	AGECSA	X	Mistral, Abbaye, Teisseire	Favoriser l'accès à l'orthophonie en informant et en accompagnant tant les parents que les acteurs de terrain sur des prises en charge d'enfants ayant des troubles de langage oral.	13 500 €		13 500 €
5. Accès aux loisirs et à la culture des plus fragiles							
Accueil d'enfants en grandes difficultés pendant les temps de loisirs	Direction Education Jeunesse VdG	X	Grenoble-QPV	Intégrer les enfants les plus en difficultés des quartiers prioritaires et ceux des familles en grande précarité dans le collectif d'un centre de loisirs, centre aéré... en coordination avec les partenaires sociaux du quartier, par soutien à l'embauche d'animateurs supplémentaires	3 000 €		2 500 €
TOTAL					254 500 €		243 000 €

37-(29253). ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE_: Attribution de subvention aux associations de coopération artistique à l'international.

Monsieur Emmanuel CARROZ et Madame Lucille LHEUREUX exposent,

Mesdames, Messieurs,

En cette année de renouvellement de la convention entre la ville de Grenoble et l'Institut français, la commune a souhaité maintenir un dispositif de soutien aux acteurs culturels qui mènent cette année un projet de co-création à l'International, à hauteur de 27 000 €. Un appel à projet, instruit par la Direction Grenoble Ville Ouverte en lien avec la direction des affaires culturelles et le réseau mondial des Instituts français, a été lancé en mai 2022.

Son objectif est de soutenir les échanges artistiques et culturels internationaux entre professionnels grenoblois et internationaux, les développements culturels et parcours artistiques de part et d'autre des frontières, les actions fondées sur un principe de réciprocité, des échanges d'expérience, les projets de co-création plutôt que les projets de simple diffusion. Cette orientation intègre les disciplines du livre, de la littérature, du débat d'idées, les projets pluridisciplinaires de manière plus large ainsi que les arts visuels.

La ville de Grenoble privilégie notamment les projets se réalisant dans les territoires de coopération. Une priorité est donnée par ailleurs aux projets qui prennent appui sur les spécificités du territoire grenoblois et ceux qui envisagent dès leur conception de laisser une trace sur le territoire, et qui peuvent se prolonger au plan local et au-delà.

Il est proposé de répartir cette somme de 27 000 € de la façon suivante :

- *Les Productions du Bazar* pour leur projet de coopération artistique avec le Burkina Faso et le Brésil : 4 000,00 € ;
- Le Collectif *K-LI-P* pour leur projet de coopération artistique avec l'Allemagne : 2 000,00 € ;
- *Les Moissonneurs des Lilas* pour leur projet de coopération artistique avec la Cisjordanie : 9 000,00€ ;
- *La Compagnie du Jour* pour leur projet de coopération artistique avec le Canada, la Guinée : 3 000,00 € ;
- *Musika Songes* pour leur projet de coopération artistique avec le Brésil et la Macédoine : 7 000,00 € ;
- *La Compagnie Scalène* pour leur projet de coopération artistique avec le Brésil :

2 000,00 €.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Emancipations du jeudi 30 juin 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations une subvention dont les montants apparaissent ci-dessus. Ces attributions sont intégrées à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Emmanuel CARROZ

Affichée le : 13 juillet 2022

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026
Indemnités de fonction à compter du 12 juillet 2022

Fonction	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	PIOLLE	Eric	109,11 %	0	109,11 %
1 ^{er} adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 ^e adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3 ^e adjoint(e)	LHEUREUX	Lucille	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4 ^e adjoint(e)	CONFESSON	Alan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5 ^e adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6 ^e adjoint(e)	ALLOTO	Maxence	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7 ^e adjoint(e)	AGOBIAN	Anouche	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8 ^e adjoint(e)	SABRI	Hakim	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9 ^e adjoint(e)	BELAIR	Margot	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10 ^e adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11 ^e adjoint(e)	BRETTON	Annabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12 ^e adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13 ^e adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14 ^e adjoint(e)	CARROZ	Emmanuel	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15 ^e adjoint(e)	GARNIER	Christine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16 ^e adjoint(e)	FRISTOT	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17 ^e adjoint(e)	MENNETRIER	Céline	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18 ^e adjoint(e)	JUVEN	Pierre-André	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19 ^e adjoint(e)	TAVEL	Maud	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20 ^e adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21 ^e adjoint(e)	PFISTER	Laura	40,28 %	50,00 %	60,42 %
22 ^e adjoint(e)	MERIAUX	Pierre	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELTRAN-LOPEZ	Luis	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BERON PEREZ	Nicolas	22,77 %	50,00 %	34,16 %

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHASTAGNER	Thierry	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DESLATTES	Céline	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DJIDEL	Salima	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FOUGERES	Sylvie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HABFAST	Claus	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	KRIEF	Sandra	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONGABURU	Yann	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	OLMOS	Anne-Sophie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHUMAN	Barbara	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOLDEVILLE	Jérôme	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZENATI	Amel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BACHER	Katia	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CLOUAIRE	Pascal	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	EZZAROUALI	Khadija	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FLECHET	Antoine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MARTIN	Elisa	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MASSON	Laure	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PICOLLET	Lionel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WADELEC	Maude	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WAZIZI	Djamel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARIGNON	Alain	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHATELAIN-ROCHE	Anne	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUTAFA	Cherif	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SPINI	Dominique	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PINEL	Nicolas	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SIX	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CENATIEMPO	Cécile	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BEN-REDJEB	El Hasni	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BENSE	Delphine	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	GENTIL	Romain	6,00 %	33,33 %	8,00 %

Conseil Municipal du 11 juillet 2022
Annexe n° 1 à la délibération n° 29701-69

**Participation financière année scolaire 2021-2022 aux écoles privées élémentaires
sous contrat d'association avec l'Etat**

ECOLEES PRIVEES ELEMENTAIRES	EFFECTIFS JUSTIFIES*	MONTANTS PROPOSES (FORFAIT 662€)
INSTITUTION BAYARD	132	87 384 €
SAINT JOSEPH	109	72 158 €
SAINT PIERRE DU RONDEAU	108	71 496 €
EXTERNAT NOTRE DAME	172	113 864 €
INSTITUTION SAINT BRUNO	176	116 512 €
LES CHARMILLES	54	35 748 €
TOTAL	751	497 162 €

*Effectifs justifiés : enfants sur enfants déclarés (justificatifs manquants ou non validés)
(Un forfait en 2021 de 662€ par élève grenoblois d'élémentaire pour lequel un justificatif valide a été produit)

AMENDEMENTS PRESENTES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

Amendement à la délibération n°46-29350

PATRIMOINE MUNICIPAL: Convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS pour la mise à disposition d'espaces au sein de l'ex-collège les saules

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Il convient :

- De remplacer dans le corps de la délibération le cinquième paragraphe comme suit :

Le transfert de l'activité crèche dans ces locaux temporaires d'une surface de **481,73 m²** étant prévue pendant la fermeture annuelle au mois d'août, la Ville n'étant pas propriétaire, il est donc proposé de passer une convention de mise à disposition gracieuse et refacturation des fluides avec le CCAS qui demeurera l'interlocuteur direct de la Ville pour cette occupation et continuera, dans le cadre de la politique petite enfance à établir un lien conventionnel avec l'association.

- D'ajouter le plan actualisé en annexe, comprenant la bonne répartition des espaces ;

- De substituer la convention par la présente, comprenant les modifications suivantes :

Préambule

Le transfert de l'activité crèche dans ces locaux temporaires d'une surface de **481,73 m²** étant prévue pendant la fermeture annuelle au mois d'août, la Ville n'étant pas propriétaire, il est donc proposé de passer une convention de mise à disposition gracieuse et refacturation des fluides avec le CCAS qui demeurera l'interlocuteur direct de la Ville pour cette occupation et continuera, dans le cadre de la politique petite enfance à établir un lien conventionnel avec l'association.

TITRE I – OBJET - LOCAUX MIS A DISPOSITION

Article 2 Locaux

La Ville de Grenoble met à disposition de son CCAS des locaux situés 2 place des Saules 38100 Grenoble, d'une surface totale de **481,73 m²** environ selon les détails, tels qu'ils figurent sur le plan joint en annexe

TITRE VI- SECURITE

Article 13 – Obligations et responsabilités au titre de la sécurité incendie, y compris dans les Établissement Recevant du Public (ERP)

Cet article fait l'objet de l'adjonction suivante : « le Directeur de l'école remplit la fonction de Responsable unique de sécurité »

TITRE VIII - DISPOSITIONS DIVERSES

L'ancien Article 17 – conventionnements précédents est supprimé

La présente convention abroge et remplace toutes conventions et avenants antérieurs relatifs à la mise à disposition de locaux à l'occupant par la Ville.

VILLE DE GRENOBLE

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire, Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2022

ci-après dénommée « la Ville »,

d'une part,

et

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble, 47 avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble, représenté par son Vice-Président Monsieur Nicolas KADA, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du

ci-après dénommé le « CCAS » ou « l'occupant »

d'autre part,

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Ville de Grenoble procède à la réhabilitation du bâtiment des trembles, afin de répondre au mieux à la demande des habitants, dans les exigences de la réglementation, tout en garantissant une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement pour les équipements présents. Parmi ces derniers figure la crèche multi-accueil « Les Petits Arlequins », affectée en tant que propriété Ville au CCAS, qui met ces locaux à disposition de l'Association d'Entraide Familiale (A.E.F.), cette dernière en assurant la gestion.

Les travaux devant être réalisés en site non occupé, le Collège des Saules, situé à proximité au 120 place des géants et libre depuis le transfert de son activité au sein du nouveau collège Lucie Aubrac, a été identifié comme point d'accueil.

Par convention, L'établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFLD) propriétaire met le site à disposition gracieuse de la Ville depuis le 3 janvier 2022, jusqu'à sa démolition prévue à l'horizon 2025 dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Le transfert de l'activité crèche dans ces locaux temporaires d'une surface de 481,73 m² étant prévue pendant la fermeture annuelle au mois d'août, la Ville n'étant pas propriétaire, il est donc proposé de passer une convention de mise à disposition gracieuse et refacturation des fluides avec le CCAS qui demeurera l'interlocuteur direct de la Ville pour cette occupation et continuera, dans le cadre de la politique petite enfance à établir un lien conventionnel avec l'association.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

La Ville met à disposition les espaces et locaux ci-après désignés au CCAS qui les acceptent aux conditions suivantes

TITRE I – OBJET - LOCAUX MIS A DISPOSITION

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet permettre l'occupation et la gestion par l' Association d'Entraide Familiale (A.E.F.), en lien avec le CCAS dans le cadre de sa politique petite enfance de la crèche Multi-accueil « Les Petits Arlequins » dans le cadre des travaux.

Article 2 Locaux

La Ville de Grenoble met à disposition de son CCAS des locaux situés 2 place des Saules 38100 Grenoble, d'une surface totale de 481,73 m² environ selon les détails, tels qu'ils figurent sur le plan joint en annexe

TITRE II – DURÉE DE LA CONVENTION - RÉSILIATION

Article 3 – Durée

La présente mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} août 2022 jusqu'à la fin de mise à disposition prévue par l'EPFL, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 – Résiliation

Pendant le terme, les parties pourront résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis de trois mois.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis ni indemnité :

- en cas de non-respect par le CCAS de l'une quelconque des clauses du présent acte après une simple mise en demeure par lettre recommandée avec AR restée infructueuse dans un délai d'un mois ;
- en cas de dissolution de l'association sous-occupante ;

La présente convention pourra par ailleurs être résiliée par la Ville de Grenoble à tout moment pour tous motifs d'intérêt général.

Toute contestation entre la Ville et l'occupant résultant de l'application de la présente convention ou des documents qui y sont annexés, fera l'objet d'une tentative de conciliation amiable entre les parties. En cas d'échec de la tentative de conciliation, le règlement du litige sera porté devant la juridiction administrative compétente.

TITRE III – ABSENCE DE REDEVANCE

Article 5 – Absence de Redevance – mise à disposition à titre gracieux

La présente mise à disposition est à titre gracieux.

TITRE IV – CHARGES DE FLUIDES ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Article 6 – Décret tertiaire

Dans le cadre de l'application du Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit Décret tertiaire, la Ville doit déclarer annuellement la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² dont elle est propriétaire ou preneuse à bail. En signant le présent document l'occupant donne pouvoir à la Ville pour obtenir de la part des fournisseurs et gestionnaires de distribution d'énergie les informations de ses consommations inhérentes à son occupation des locaux mentionnés à l'Article 1 de cette convention.

Article 7 – Prise en charge des fluides

Les frais de fonctionnement des locaux et en particulier les consommations d'eau, électricité, de chauffage urbain, les locations de compteurs, relatives au fonctionnement des équipements sont à la charge du CCAS : ils seront refacturés annuellement par le service Transition Énergétique de la Ville à partir du relevé des compteurs le cas échéant ou au prorata des surfaces occupées

Article 8 – Écogestes et prévention des surconsommations

La Ville de Grenoble s'est engagée, à travers sa politique air-énergie-climat, à lutter contre le dérèglement climatique et à réduire sa dépendance à l'énergie. Pour les bâtiments municipaux, cela signifie, pour la période 2017-2030 : réduire les consommations d'énergie de 22 %, les émissions de gaz à effet de serre engendrées de 39 %, optimiser et limiter les consommations d'eau (objectif chiffré non défini). L'implication des utilisateurs et utilisatrices, par des comportements écoresponsables, est indispensable pour atteindre ces objectifs.

Il est rappelé quelques écogestes :

- En hiver, température recommandée : 19°C, tenue vestimentaire adaptée.
- Éteindre le chauffage du local en partant.
- Éteindre la lumière du local dès qu'il est inoccupé et/ou lorsque l'éclairage naturel est suffisant.
- Ne pas laisser couler l'eau inutilement et signaler les fuites.

L'occupant étant utilisateur d'un bâtiment mis à disposition par la Ville de Grenoble, elle doit faire en sorte de limiter les consommations d'énergie et d'eau et de veiller à supprimer toutes les consommations et surconsommations inutiles, afin d'apporter sa contribution aux engagements de la Ville de Grenoble en matière de réduction des consommations d'énergie et de gaz à effet de serre. Le respect de quelques règles de gestion écoresponsable de l'énergie et de l'eau est indispensable, « je rentre, je sors d'une pièce, je passe dans un espace commun : je suis attentif à l'énergie, je n'allume que ce qui est nécessaire, j'éteins tout ce qui n'est pas utile. »

Il est demandé aux utilisateurs une vigilance particulière sur les éléments constitutifs du bâtiment qui pourraient causer des surconsommations d'énergie et d'eau :

- Problèmes d'étanchéité à l'air : fenêtres, portes qui ferment mal (ou ne ferment pas), qui laissent manifestement passer un courant d'air.
- Température de l'eau chaude sanitaire : celle-ci ne doit pas dépasser 60°C. Il est recommandé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et par les règlements sanitaires de régler la température à 60 °C pour l'eau chaude sanitaire, c'est assez pour limiter le développement de bactéries pathogènes, mais pas trop, pour éviter l'entartrage du chauffe-eau et faire des économies. La température peut être vérifiée à la sortie de plusieurs robinets alimentés par le chauffe-eau en question, par exemple grâce à un thermomètre de cuisson.

- Systèmes de détection et de temporisation : dans certains bâtiments, il y a des systèmes de détection de présence, de temporisation pour les robinets d'eau et/ou pour l'éclairage. Si vous constatez un fonctionnement anormal (problème de détection trop/pas assez sensible, temporisation trop longue), le signaler.
- Fonctionnement de la ventilation : vérification du fonctionnement de l'aspiration au niveau des bouches d'extraction (en général dans les sanitaires, la cuisine et/ou les parties communes). Cette vérification peut être effectuée en plaçant une feuille de papier toilette proche de la bouche d'extraction. Celle-ci doit adhérer, au moins partiellement, à la bouche, si l'aspiration fonctionne. Dans le cas contraire, vérifier si la bouche est correctement nettoyée et/ou de signaler ce problème d'aspiration.
- Fonctionnement du chauffage : vérification du fonctionnement, du réglage des radiateurs, notamment dans les parties communes, les sanitaires. En effet, certaines parties du bâtiment peuvent être moins utilisées, et nécessiter des besoins moindres de chauffage. Vérifier la position des robinets de réglage et les ajuster pour éviter les surconsommations inutiles. En cas de problème de fonctionnement, d'inadéquation des horaires, le signaler.
- Équipements électriques : Éviter l'utilisation d'équipements électriques superflus, personnels dans les bâtiments municipaux. Attention également au bon état des câbles, chargeurs, prises multiples afin d'éviter tout risque électrique.
- Eau froide : Signaler tout écoulement d'eau anormal (fuite) au niveau des canalisations ou au niveau des robinetteries (lavabo, évier, douche), des chasses d'eau WC, des groupes de sécurité des ballons d'eau chaude sanitaire. Vérifier régulièrement les débits d'eau ainsi que la présence de mousseurs – aérateurs – correctement entretenus aux différents robinets.

Pour tout signalement de situations telles que décrites ci-dessus, justifiant une intervention des Services de la Ville selon l'Article « Conditions de la mise à disposition » de la présente convention, contacter contact.batiment@grenoble.fr ou le 04 76 76 39 99.

Pour obtenir plus d'informations sur les écogestes et la prévention des surconsommations, l'Association pourra contacter le service Transition Énergétique à energie.admin@grenoble.fr.

TITRE V – MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION

Article 9 – Spécificité des locaux

Les locaux seront destinés à la seule occupation de crèche multi-accueil, gérée par l'association A.E.F.

Toute autre utilisation devra préalablement être autorisée par écrit par la Ville de Grenoble.

Article 10 – État des lieux

Un état des lieux sera établi contradictoirement au moment de la date d'effet de la présente convention.

En fin d'occupation, un état des lieux de sortie sera établi.

Au vu de ces pièces, un devis de réparation à la charge de l'occupant sera éventuellement rédigé par la Ville.

Article 11 – Conditions de la mise à disposition

La présente mise à disposition est faite aux clauses et conditions générales et spécifiques que l'occupant s'oblige à exécuter et accomplir, à savoir :

- Le CCAS s'interdit d'élever aucune réclamation contre la Ville en raison de dégâts causés par des cas fortuits ou force majeure, tels que gelées, infiltrations, inondations...
- Le CCAS renonce à tout recours contre la Ville du fait de troubles de jouissance ou dommages causés par des tiers. Il supportera sans pouvoir réclamer aucune indemnité ni aucun droit à relogement, quelle que soit leur durée, tous travaux que la Ville jugerait utile d'effectuer.
- Le CCAS s'engage à assurer ou à faire assurer, à ses frais, le nettoyage des locaux mis à disposition par la Ville.
- Le CCAS s'engage à prendre les lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de l'entrée en jouissance. Il prendra à sa charge l'entretien courant des locaux et des équipements, ainsi que les réparations locatives au titre du Décret n°87-712 du 26 août 1987.

Dans le cadre des dispositions énoncées à l'Article Écogestes et préventions des surconsommations, une attention particulière est demandée concernant le respect des consignes suivantes :

- Eau froide (appareils sanitaires) : entretien, détartrage (par exemple au vinaigre blanc) une fois par an des mousseurs, aérateurs, pommeaux de douche. Cela permet d'éviter les dépôts de tartre, la formation de biofilm et la détérioration prématurée des équipements.
- Ventilation : nettoyage, décrassage, dépoussiérage (selon les cas) une fois par an des bouches de soufflage et d'extraction.
- Choix d'équipements sobres :

- Dans le cas d'un remplacement de mousseur, privilégier les mousseurs-aérateurs de type « éco » (débit 5L/min max), afin d'économiser les ressources en eau,

-Dans le cas de travaux sur l'éclairage, privilégier les équipement dits « basse consommation », de faible puissance, et limiter l'ajout de sources d'éclairage au strict nécessaire.

-Eviter l'ajout d'équipements de type détection, temporisation, qui peuvent être complexes à régler, et à faire fonctionner correctement. Faire une demande d'autorisation de travaux à la Ville dans le cas d'un besoin spécifique.

- Il est précisé que les coûts d'entretien courant des locaux et des équipements, ainsi que les réparations locatives au titre du décret pré-cité des espaces dits « communs » seront à répartir entre les différents usagers de ces mêmes espaces.

<p>L'OCCUPANT NE POURRA MODIFIER L'ÉTAT DES LIEUX QU'AVEC LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE LA VILLE.</p>

Les améliorations apportées aux locaux resteront en fin d'occupation propriété de la Ville, sans indemnité, à moins que celle-ci ne préfère demander le rétablissement de tout ou partie des lieux dans leur état primitif.

Avant d'effectuer tous travaux, l'occupant adressera une demande écrite au service Patrimoine et Utilisateurs de la Direction de l'Immobilier Municipal, avec copie à la Direction des sports, en joignant plans et dossiers techniques nécessaires.

- Mise à disposition de tiers :

Le CCAS a la possibilité, dans le strict cadre de ses activités et de sa politique petite enfance, de mettre ces locaux à disposition de tiers, ici, l'association A.E.F. avec autorisation préalable et expresse de la Ville.

Cette occupation le CCAS devra faire l'objet d'une convention d'occupation qui ne pourra être contraire aux dispositions de la présente convention et qui devra être transmise à la Ville.

Il est rappelé que cette mise à disposition à des tiers ne pourra être faite à titre onéreux. Seul un défraiement pourra être perçu, qui ne saurait dépasser la réalité des frais engagés par le CCAS

Toute autre demande de mise à disposition de tiers devra faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite à la Ville.

Il est précisé que l'accès aux locaux et leur occupation par l'ensemble de ces tiers ont lieu sous la responsabilité pleine et entière du CCAS, qui demeure en tout état de cause seul et unique interlocuteur de la Ville. Il lui appartient donc de veiller à ce que les tiers accueillis soient dûment assurés, tant au niveau de la responsabilité civile que des risques locatifs.

- Les frais de téléphone (installation – entretien – consommation) seront également à la charge du CCAS ou de l'association qui prendra à cet effet les abonnements à son nom.
- Le CCAS s'acquittera des impôts et taxes de toute nature auxquels les biens sont susceptibles d'être assujettis.
- Le CCAS s'engage à faire son affaire du respect des autorisations, dispositions légales et réglementaires relatives à l'activité exercée, de telle sorte que la responsabilité de la Ville ne puisse en aucun cas être recherchée à ce sujet, y compris dans l'hypothèse d'éventuels retards dans l'obtention des agréments nécessaires.
- Le CCAS s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit causé aucun dommage ni trouble à la paisible jouissance des occupants de l'immeuble ou des immeubles voisins.
- Le CCAS aura, pour la durée de son occupation, l'utilisation des équipements afférents aux locaux. Une prise en charge et un inventaire détaillé seront établis et signés des deux parties à l'entrée dans les lieux. Le CCAS fera son affaire de leur entretien et renouvellement.
- Dans le cadre de la gestion de son parc immobilier, la Ville a besoin d'accéder à ses locaux. Durant la période de mise à disposition, le CCAS s'engage à permettre cet accès aux personnels de la Ville.
- Il est précisé qu'il sera remis au CCAS, en début de son occupation des locaux, deux exemplaires de chaque clé et badges nécessaires au bon usage des locaux mentionnés ci-dessus. Si elle le souhaite, le CCAS pourra, à sa charge, les faire dupliquer au nombre qui lui est nécessaire pour le bon déroulement de ses activités.

En fin d'occupation, le CCAS s'engage à remettre la totalité des exemplaires de chaque clé ou badge nécessaire au bon usage des locaux mentionnés à l'Article 1 de la présente à la Ville.

Toute perte ou vol de clé ou de badge devra être signalé sans délai à la Direction de l'Immobilier municipal et sera susceptible d'être refacturée à l'Association.

TITRE VI – SÉCURITÉ

Article 12 – Principes généraux

- Ne pas réaliser d'autres activités que celles prévues par la présente convention

Il est rappelé que les locaux sont destinés à l'exercice des activités telles que définies dans la présente convention et dans la convention conclue entre le CCAS et l'association.

Tout changement/adjonction d'activité devra donc au préalable avoir obtenu l'autorisation des services municipaux.

- Le bâtiment étant un Établissement Recevant du Public, tout projet de travaux (aménagement, décoration ou modification) sera soumis à l'accord préalable du Service Patrimoine et Utilisateurs de la Ville de Grenoble.
- Loi anti-tabac : il est rappelé l'interdiction de fumer et de vapoter, qui s'applique à la totalité des locaux mis à disposition en application des dispositions des articles L.3512-8 et L.3513- 6 du code de la santé publique.
- La vente et/ou la consommation d'alcool y sont strictement interdites sous réserve des dispositions de l'article R4228-20 du Code du travail.

Article 13 – Obligations et responsabilités au titre de la sécurité incendie, y compris dans les Établissement Recevant du Public (ERP)

L'occupant en tant que personne morale et ses dirigeants étant civilement et pénalement responsables, il est de son entière responsabilité de respecter et faire respecter les consignes suivantes :

- ✓ Les issues de secours et les voies de circulation et dégagement ne doivent en aucun cas être obstruées par des tables, sièges, ou tout autre matériel pouvant gêner une évacuation en cas de sinistre.
- ✓ Ne pas admettre plus de public que l'effectif prévu autorisé (vous renseigner auprès du service gestionnaire ou du Service Sécurité Civile).
- ✓ Veiller au bon fonctionnement des différents moyens de secours mis à disposition : extincteurs, blocs d'éclairage de sécurité, éclairage de balisage de sorties,...
- ✓ En cas de défaut, le service gestionnaire du bâtiment devra être rapidement contacté.
- ✓ Ne pas réaliser d'autres activités que celles prévues dans l'Article « Conditions de mise à disposition ».
- ✓ Toute idée d'aménagement ou de décoration, même ponctuels sera soumise au service Sécurité civile.
- ✓ Stricte interdiction de faire du feu ou de se servir d'une bouteille de gaz.

Le stockage des produits et matériaux dangereux ou inflammables est strictement interdit ; les matériaux, produits, archives nécessaires aux activités de l'occupant seront stockés dans des locaux appropriés répondant aux normes en vigueur.

- ✓ Interdiction formelle de fumer dans les locaux ainsi que la vente et/ou la consommation d'alcool.

D'une manière générale, l'Occupant devra respecter et faire respecter les réglementations relatives à la sécurité. Elle devra tout mettre en œuvre pour appliquer les prescriptions émises par les autorités compétentes et par les organismes chargés des contrôles techniques périodiques.

Le service Sécurité civile est à la disposition de l'Occupant pour tout renseignement complémentaire relatif à la sécurité de cet établissement et des activités de l'Occupant ainsi que pour répondre à toute question relative à la sécurité des biens et des personnes.

- **Le bâtiment est placé sous une direction unique, responsable de la sécurité incendie. Le Directeur de l'école remplit la fonction de Responsable Unique de Sécurité.**
- **Chaque occupant devra se conformer à toutes prescriptions, remarques, et observations que le Responsable Unique de Sécurité, pourrait émettre suite aux visites et contrôles des instances et organismes habilités.**

L'occupant en tant que personne morale et ses dirigeants étant civilement et pénalement responsables, il est donc de son entière responsabilité de respecter et de faire respecter les consignes suivantes :

- Les issues de secours et les voies de circulation et dégagement ne doivent en aucun cas pendant le déroulement des activités être obstruées par des tables, sièges, ou tout autre matériel pouvant gêner une évacuation en cas de sinistre.
- **Ne pas admettre plus de personnes que l'effectif prévu autorisé dans les locaux se renseigner auprès du Service Patrimoine et Utilisateurs en tant que gestionnaire du bâtiment ou du Service Sécurité Civile.** Tout dépassement de ces effectifs constitue une infraction au règlement de sécurité susceptible d'engager la responsabilité de l'occupant.
- Stricte interdiction de faire du feu et de se servir d'une bouteille de gaz.

Le stockage de tous produits et matériaux dangereux ou inflammables est strictement interdit dès lors qu'ils ne sont pas indispensables aux activités de l'occupant. Dans le cas contraire, ce stockage devra s'effectuer dans des locaux appropriés (traités en « locaux à risque »).

- Veiller à la diffusion et à l'application des consignes de sécurité par les utilisateurs du bâtiment.
- Former le personnel aux consignes d'évacuation et à la manipulation des moyens de secours.
- Veiller au quotidien au bon état de fonctionnement des différents moyens de secours mis à disposition : boîtier alarme incendie, extincteurs, blocs d'éclairage de sécurité, éclairage de balisage des sorties, ...
- De plus, des exercices périodiques d'évacuation incendie et d'utilisation des équipements de sécurité devront être réalisés à l'initiative de l'occupant conformément à l'article R33 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié. L'alimentation générale électrique sera coupée et le système d'alarme incendie déclenché. Ils doivent avoir lieu au moins semestriellement et le premier exercice doit obligatoirement se dérouler au cours du premier mois dans l'entrée dans les lieux. Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être mentionnés dans le registre de sécurité.
- En cas de défaut constaté lors de la veille quotidienne et des exercices périodiques, envoyer rapidement un mail à l'adresse suivante : contact.batiment@grenoble.fr
- Le registre de sécurité, fourni par le Service Sécurité Civile de la Ville de Grenoble, devra être tenu à jour et présenté à chaque intervention des sociétés effectuant les contrôles et maintenances réglementaires des équipements techniques.

L'occupant devra respecter et faire respecter les réglementations relatives à la sécurité incendie. Il devra mettre tout en œuvre pour appliquer ou faire appliquer les prescriptions émises par les autorités compétentes lorsqu'elles relèvent de leur activité.

Le Service Sécurité Civile est à la disposition de l'occupant pour tous renseignements complémentaires relatifs à la sécurité de cet établissement et de ses activités ainsi que pour répondre à toutes questions relatives à la sécurité des biens et des personnes

Article 14 – Contrôles et maintenances des équipements techniques

- La Ville de Grenoble prend en charge l'ensemble des contrats de contrôle et de maintenance des équipements techniques (ascenseurs, portes automatiques, rideaux métalliques, alarme incendie,...) sauf indication contraire.
- Les actions correctives issues de ces contrôles et maintenances sont à la charge de la Ville de Grenoble, y compris les pannes sauf si celles-ci sont liées à une mauvaise utilisation avérée des matériels par l'occupant sur constat de la société en charge de la réparation. Cette disposition ne s'applique pas aux équipements spécifiquement
- Pour information, la Ville fournira le double des comptes rendus des différents organismes de contrôle à l'occupant, en tant que responsable d'établissement

Article 15 - Qualité de l'air intérieur

A compter du 1^{er} janvier 2020, la surveillance de la qualité de l'air intérieur sera obligatoire dans les accueils de loisirs. La loi portant Engagement National pour l'Environnement a rendu obligatoire la mise en place d'un dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Les textes d'applications suivants complètent la loi: Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public ; Arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public. Cette obligation incombe à la Ville en tant que propriétaire. L'occupant s'engage à accompagner cette démarche en favorisant la diffusion des éléments de communication qui seront fournis par la Ville et le respect des affichages obligatoires.

TITRE VII – ASSURANCES

Article 16 - Police et attestation

L'occupant devra obligatoirement souscrire et présenter, avant prise de possession, une police d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages qui pourraient être causés du fait de l'activité exercée et de l'occupation. Il fera son affaire des garanties vol, incendie, dégâts des eaux et tous dommages pouvant survenir à ses biens propres et à ceux des personnes qu'elle accueillera.

Concernant les risques d'occupant, ce dernier s'engage à se garantir contre les risques locatifs à hauteur de 4 575 000 euros, et contre le recours des voisins et des tiers à la suite de tout sinistre pouvant atteindre les biens meubles et immeubles mis à sa disposition, quelles que soient la nature et l'origine des dommages.

L'occupant devra par la suite justifier de son assurance chaque année et, le cas échéant, sur simple demande de la Ville.

TITRE VIII – DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 17 – Information et libertés

L'occupant est informée que dans le cadre de la présente convention, les données à caractère personnel : nom et prénom de son président, domicile de l'occupant feront l'objet d'un traitement informatisé par le Service Patrimoine et Utilisateurs de la Ville de Grenoble.

Ce traitement a comme finalités : le recensement exhaustif des personnes physiques ou morales occupantes du domaine public ou privé communal et la perception des redevances et facturations rattachées à cette occupation le cas échéant.

Les données collectées seront communiquées au besoin à l'Administration Fiscale et au Trésor Public. Elles sont conservées par le Service Patrimoine et Utilisateurs de la Ville de Grenoble tant que l'association occupera les locaux mis à disposition. Elles seront archivées dans le délai d'une année après la fin de cette occupation.

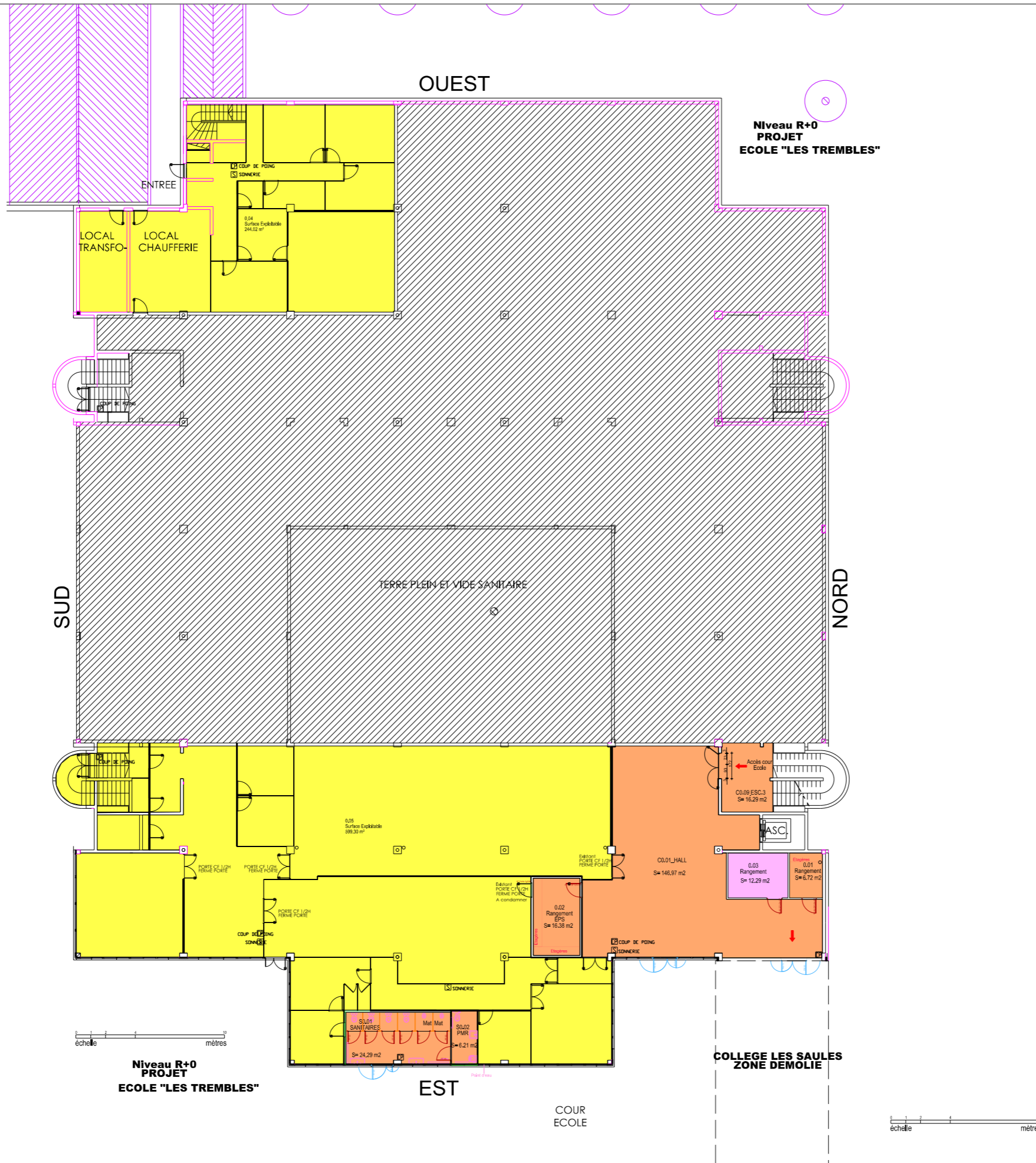
Le représentant légal de l'Association, a la possibilité d'avoir accès aux données collectées le concernant et le cas échéant de les faire modifier. Pour exercer ces droits, il s'adressera par courrier à l'adresse : contact.occupation@grenoble.fr. Il pourra saisir au besoin le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble par courrier ou à l'adresse : dpo@grenoble.fr.

Fait à Grenoble en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Grenoble,

Pour le CCAS,

Le Maire ou l'adjoint délégué



LEGENDE

	Ecole Elementaire Les Trembles 0817SC01
	Espace Vacant 0817AS04
	Asso. Centre de Loisirs (ACL) 0817AS02

DIRECTION DE L'IMMOBILIER MUNICIPAL
 Service Systeme d'Information Immobilier
 47, Avenue Marcellin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE
 Email : s.Immobiller@grenoble.fr



Collège LES SAULES
 1, Allée martin LUTHER KING - 38000 EYBENS
 Code Batiment : S7_0817_A

PLAN D'OCCUPATION NIV RDC
 Juin 2022 Echelle **1/300**

OUEST

-0.00

ACCES CDL
ACCES CRECHE

Niveau R+1
CENTRE DE LOISIRS

Niveau R+1
CRECHE

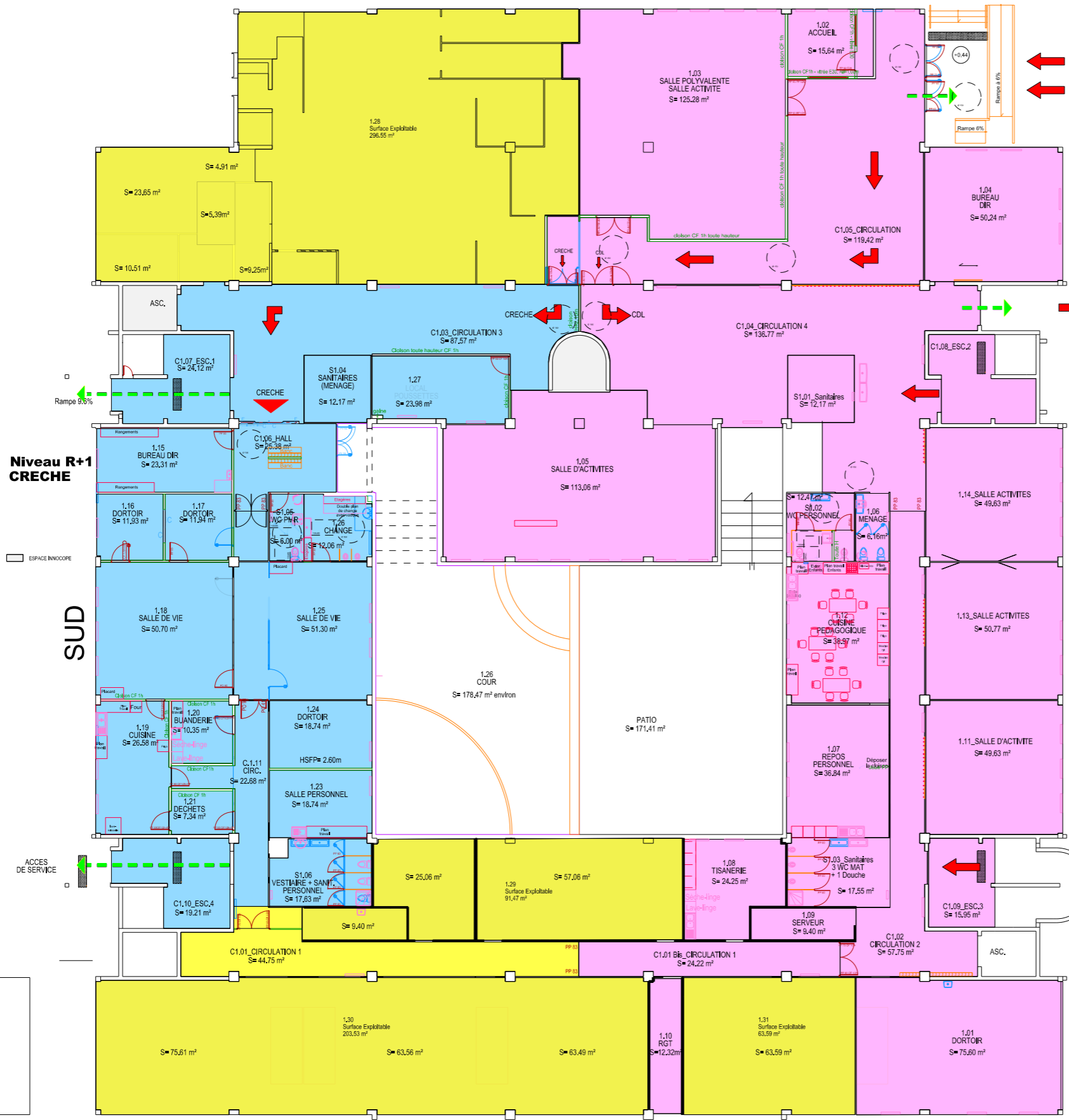
SUD

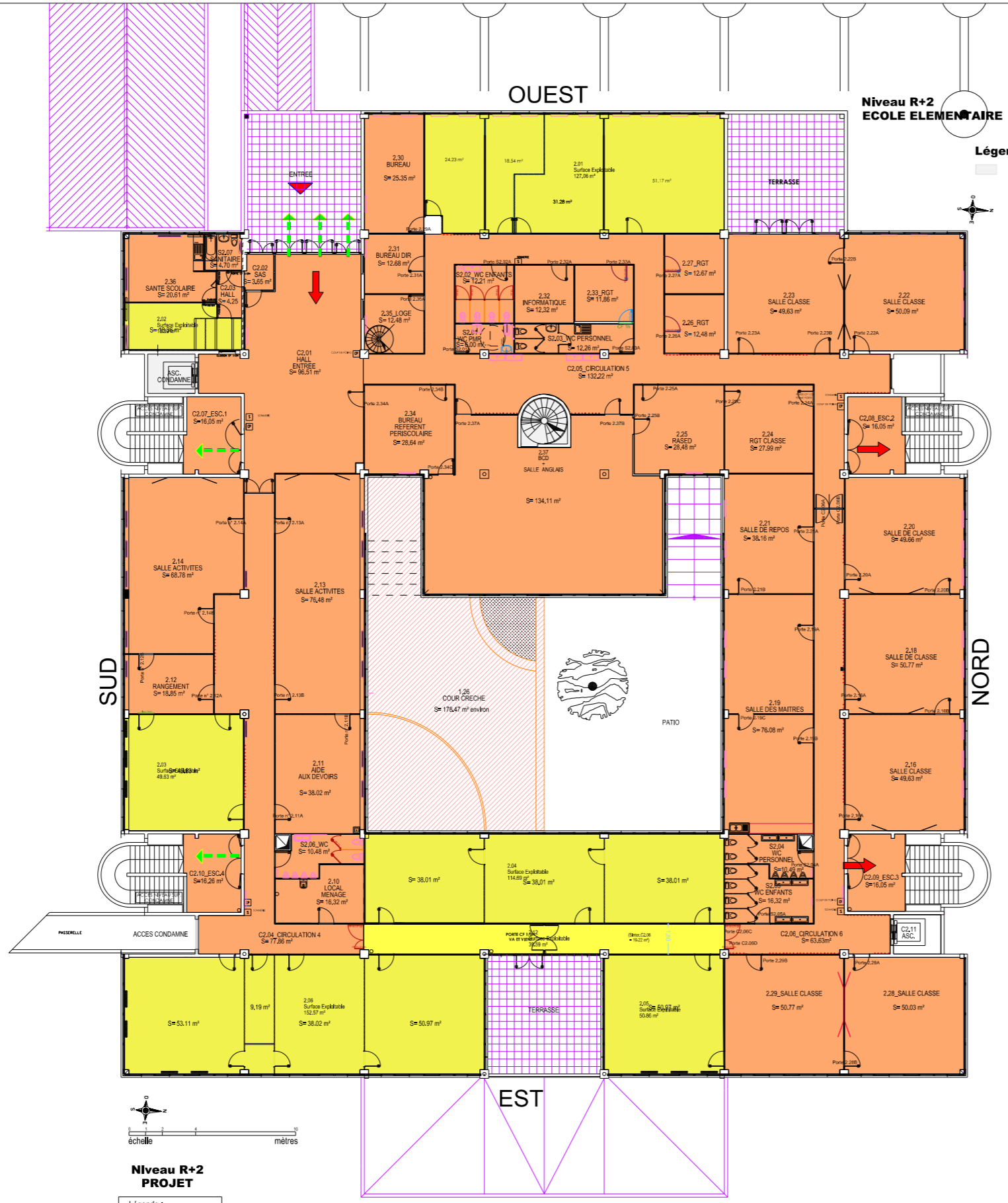
NORD

EST

LEGENDE

-  Asso. Centre de Loisirs (ACL) 0817AS02
-  Asso. Creche Collective Parentale 0817AS03
-  Espace Vacant 0817AS04





Niveau R+2
ECOLE ELEMENTAIRE

Légende :

LEGENDE



Ecole Elementaire Les Trembles 0817SC01

Espace Vacant 0817AS04

Niveau R+2
PROJET

Légende :
 Démolition
 Localisation des modifications



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUILLET 2022

Amendement à la délibération n° 56-28955

FINANCES : Affectation de subventions sur crédits existants

Monsieur Hakim SABRI expose,

Il convient :

- D'ajouter dans le dispositif et dans l'annexe de la délibération les montants alloués :

	Conseil en cours	Affectations précédentes	Total
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	113 864,00	0,00	113 864,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	35 748,00	0,00	35 748,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	72 158,00	0,00	72 158,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	71 496,00	0,00	71 496,00
OGEC EXTERNAT SAINT BRUNO	116 512,00	0,00	116 512,00
OGEC INSTITUT BAYARD	87 384,00	0,00	87 384,00
Total	898 053,00	863 275,00	1 711 328,00

VOEUX

Conseil municipal de Grenoble du 11 juillet 2022

Vœu déposé par le Groupe des élus Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

Adressé à Mme Elisabeth Borne, Première ministre, et aux membres de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale, relatif à l'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale ainsi qu'à l'adoption d'une loi constitutionnalisant le droit à l'IVG et garantissant l'accès effectif à ce droit

Le vendredi 24 juin dernier, la Cour suprême des États-Unis a opéré un revirement de jurisprudence en revenant sur son arrêt *Roe vs. Wade*, datant de 1973 et fixant le cadre légal de l'avortement au niveau fédéral. Dans la foulée, 9 États américains ont voté pour l'interdiction totale du recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et d'autres États s'apprêtent à les rejoindre dans les prochains mois.

En France, comme partout en Europe, on observe depuis plusieurs années des velléités de revenir sur ce droit fondamental, à la faveur de la montée de l'extrême-droite, à travers de manifestations ou d'actions chocs anti-IVG. C'est pourquoi, pas plus tard que le 7 juillet dernier, le Parlement européen a demandé que le droit à l'avortement soit inscrit dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le droit à l'interruption volontaire de grossesse a été conquis de haute lutte dans notre pays. Rappelons qu'en 1920 une loi interdisait « toute propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité », et privait les médecins de donner aux femmes des conseils en matière de contraception. Rappelons également qu'en 1942 l'avortement était même considéré comme un « crime contre l'État », puni de la peine de mort.

Ce n'est qu'en 1975 que la loi Veil a permis aux femmes d'enfin disposer librement de leur corps et mis fin à des décennies de tabou, de répression, de départs à l'étranger, de curetages à vifs, d'humiliations et de morts. Mais c'est seulement en 1979 que la légalisation de l'IVG intervient définitivement. L'IVG est remboursée à partir de 1983. L'autorisation parentale et l'allongement du délai sont adoptés en 2001. En 2016, elle est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. En 2017, le délit d'entrave créé en 1993 est renforcé. Enfin, en 2022, le Parlement vote l'allongement du délai de recours à l'IVG de 12 à 14 semaines de grossesse.

Aujourd'hui, en France, près de 200 000 femmes ont recours chaque année à l'IVG. Une femme sur trois en moyenne y a recours dans sa vie. Cependant, l'accès à l'avortement reste toujours difficile comme l'attestent de nombreux témoignages et des rapports officiels : délai pour obtenir un premier rendez-vous, fermeture de 130 centres pratiquant les interruptions volontaires de grossesse en dix ans lors de restructurations hospitalières, réseau insuffisamment structuré, pénurie de praticiens en ville et à l'hôpital, manque de moyens dans les centres de santé ou association. Le manque de moyens entrave l'accès à ce droit.

L'avortement est un droit qui doit être respecté. Il en va de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Aussi, le Conseil municipal de Grenoble demande à Mme Elisabeth Borne, Première ministre, et aux membres de la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale :

- **d'inscrire à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale un débat sur la constitutionnalisation de l'IVG,**
- **de créer les conditions politiques de l'adoption d'une loi constitutionnelle interdisant l'entrave au droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et garantissant à toute personne l'accès effectif à ce droit.**



Repoussé

Conseil Municipal du 11 juillet 2022

Vœu

**« Sauver l'hôpital – Agir maintenant ! »
adressé à Madame Elisabeth BORNE, Premier Ministre**

**proposé par Hosny Ben Redjeb
Groupe « l'Avenir Ensemble en Confiance »**

Souvent considéré comme une référence dans le monde, notre très protecteur système de santé constitue l'un des socles du progrès social institué dans les décennies d'après-guerre.

Les Français en sont fiers et y sont très attachés.

Mais notre système de santé déjà fortement dégradé est en train de s'effondrer du fait de la pénurie de professionnels et d'hôpitaux étranglés financièrement qui sont contraints de fermer des lits et des établissements.

La mise en place de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie à partir de 1996 a conduit l'hôpital public à disposer de moyens toujours plus insuffisants au vu de ses besoins et de l'augmentation de son activité. Le nombre de médecins et de professionnels de santé a été contraint depuis un demi-siècle, ce qui a conduit aux pénuries de soignants actuelle.

Un débat au Parlement doit avoir lieu en urgence pour sauver un service public répondant à l'ensemble des besoins (ville, hôpital, médico-social, santé publique et prévention) financé intégralement par la Sécurité sociale.

Face à la dégradation de la qualité des services publics, l'alternative ne peut pas être un système de santé avec un service public minimum pour les plus pauvres et un secteur marchand financé par des assurances privées pour le reste de la population

De plus, en considérant la situation critique actuelle pourtant prévisible de longue date, des réponses immédiates doivent être apportées.

Cette réponse ne peut pas être une rupture du service public en acceptant la fermeture des services d'urgence la nuit.

En effet malgré la mobilisation exemplaire de tous les professionnels de santé libéraux et hospitaliers du territoire Sud-Isère, les services des urgences adultes ont été contraints d'adapter leur fonctionnement la nuit.

Ce qui était inimaginable concernant un des plus importants CHU de France est arrivé : depuis le 27 juin, de 20h à 8h, les patients ne peuvent se déplacer aux urgences adultes sans régulation préalable par le centre 15 (en dehors des urgences pédiatriques, gynécologiques et obstétricales)

Parce que l'accès aux soins (1ers recours, urgences, chirurgie, spécialités, gériatrie, psychiatrie, ...) n'est plus garanti en France, Il est plus que temps que les solutions des professionnels de terrain, et le corps médical en particulier, soient enfin prises en compte

1. **Levée de toutes les suspensions avec réintégration des personnels** qui permettrait d'améliorer immédiatement l'amont et l'aval des services urgences, de rouvrir de nombreux cabinets médicaux et paramédicaux, des CMP, des services de médecine scolaire, des salles d'opération et des lits de soins aigus, des places en psychiatrie, en soins de suite, et dans le médico-social.
2. **Titularisation immédiate de tous les professionnels de santé contractuels** de France en poste de longue date
3. **Doublement de l'indemnité de sujétion** pour en finir avec l'intérim médical si coûteux pour les deniers publics
4. **Augmentation du point d'indice** pour les personnels de santé pour que l'hôpital retrouve son attractivité, qu'il puisse enfin stabiliser ses personnels et rouvrir les lits correspondants.

De plus comme le demandent les professionnels de terrain des discussions doivent instamment être entamées concernant :

- a. **La formation initiale, la promotion professionnelle et la politique de recrutement des professionnels de santé,**
- b. **L'arrêt des licenciements au sein des établissements de santé, la fin des fermetures de lits et la réouverture du nombre de lits adaptés aux besoins réels de la population,**
- c. **Le retour à l'organisation de l'hôpital en service et la suppression du « millefeuille administratif »,**
- d. **Les modalités de financement de la santé et de l'hôpital en particulier,**
- e. **Le respect de la liberté et de l'indépendance des médecins, pharmaciens et sages-femmes qui, fidèles à leur serment, défendent la déontologie médicale et les droits des malades.**

Le conseil municipal demande à Madame Elisabeth BORNE, Premier Ministre, d'agir maintenant pour sauver l'Hôpital :

- **en mettant en œuvre sans délais les mesures (1 à 4 ci dessus) demandées par les professionnels de terrain et le corps médical en particulier,**
- **en engageant instamment les discussions concernant les thématiques (a à e) listées ci-dessus**

Conseil municipal du lundi 11 juillet 2022

Vœu proposé par le groupe Nouveau Regard et porté par Delphine Bense

**Vœu adressé à Grenoble Alpes Métropole demandant la végétalisation
des places Vaucanson et docteur Martin.**

Le palmarès des villes vertes réalisé par l'observatoire des villes vertes tous les 3 ans nous apprend qu'une nouvelle fois Grenoble est absente de ce classement dont les premières places sont occupées par des territoires qui ont décidé de mener des politiques volontaristes en matière de végétalisation, de protection de la biodiversité, de plantations...

La conséquence de ce manque d'engouement pour le végétal ? Grenoble est en été en tête d'un tout autre palmarès : celui des températures les plus élevées de l'hexagone. Avec le réchauffement climatique, les Grenoblois souffrent un peu plus chaque année de la chaleur accablante accentuée par la prépondérance du béton et du goudron dans leur centre-ville et ils aimeraient que le titre de capitale verte décernée à leur ville pour 2022 se décline en actions concrètes permettant d'avoir réellement plus de vert en milieu urbain.

Dans les centres urbains comme le centre-ville de Grenoble, développer le végétal passe nécessairement par la création de nouveaux espaces verts en désimperméabilisant les sols et en plantant des végétaux.

Une action concrète pourrait être la transformation de l'emblématique Place Vaucanson située en plein cœur de Grenoble dont la configuration 100% goudron et 0% végétation est à l'antithèse de ce dont la ville du 21^{ème} siècle devrait être.

Cette idée, mentionnée dans un tweet d'un élu de la majorité le 5 juillet dernier (« Moi j'ai une super idée d'espace vert nouveau : la place Vaucanson transformée en parc. Faudra virer le parking avant. Chiche ? »), était un des projets majeurs du programme de l'équipe Nouveau Regard lors des élections municipales en 2020. Et le projet présenté permettait d'une part de conserver un parking développant plus de places de stationnement

qu'actuellement car réalisé en souterrain tout en intégrant les contraintes liées à la nappe phréatique ; et d'autre part de créer un véritable poumon vert avec une prairie, des plantations d'arbres, un espace dédié à l'eau pour rompre avec cet univers totalement minéral et apporter de la fraîcheur au cœur de la ville. Une vidéo de présentation de ce projet est disponible sur le site NouveauRegard-Grenoble.fr ainsi que sur Twitter et Facebook.

En centre-ville les collectivités ont un rôle majeur à jouer pour végétaliser les espaces publics et ainsi améliorer la qualité de vie des habitants. Les espaces verts, les arbres permettent de réduire les effets des îlots de chaleur, d'embellir la ville tout en améliorant la qualité de l'air.

Le conseil municipal de la ville de Grenoble demande à Grenoble Alpes Métropole d'intégrer dans son plan Canopée la végétalisation de la place Vaucanson et d'engager les études permettant d'une part de créer un parking souterrain d'un étage sous les places Vaucanson et Docteur Martin et d'autre part de végétaliser la totalité de la surface.

Nathalie Béranger
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022

Vœu

Pour un changement de la politique d'attribution des logements sociaux

Le dernier rapport de la Cour des Comptes sur la politique de la ville a pointé le peu de résultats obtenus malgré des milliards d'euros injectés depuis des années. Ils sont devenus des nasses pour leurs habitants au lieu d'être des sas vers la promotion sociale. La Cour des Comptes pointe plusieurs facteurs qui ont abouti à cette situation, dont les attributions de logements.

A Grenoble, la situation est particulièrement alarmante dans les quartiers conçus dans les années 70, où elle s'est dégradée d'année en année.

Mais elle est déjà devenue préoccupante dans les quartiers plus récents. Le choix de porter jusqu'à plus de 50 % la part de logements sociaux dans des grands ensembles qui vont accueillir des milliers de familles fait craindre la naissance de nouveaux ghettos urbains.

En parallèle, la volonté politique d'empêcher l'accession sociale à la propriété dans les HLM, en particulier rénovés qui pourraient tenter des locataires, interdit de favoriser la mixité et la promotion sociale par ce moyen.

Le choix de construire de nouveaux sièges comme celui de la Métropole, ou d'acquérir des banques comme le siège du Crédit Agricole plutôt que d'implanter ces bureaux et services dans ces quartiers afin de diversifier leurs activités, croiser des populations différentes, démontre qu'aucun enseignement n'a été tiré de leur évolution.

Les opérations de rénovation du parc locatif social se succèdent depuis une trentaine d'années, toujours en retard d'un quartier puisqu'il faut toujours recommencer, car elles ne s'attaquent jamais à ce qui se passe derrière les façades.

Le trafic de stupéfiants, les incivilités du quotidien (menaces, nuisances sonores, déchets, dégradations des parties communes...) transforment nombre de ces quartiers en repoussoir.

Des milliers de locataires demandent un changement de quartier, car la vie n'est plus supportable dans le leur. La ville compte des centaines de logements vides, ou habités par des dealers qui font vivre un enfer aux voisins honnêtes. Le nombre de demandeurs de logements ne baisse pas car beaucoup refusent les attributions proposées.

Les classes moyennes qui se sont endettées pour acheter un bien en croyant au discours des élus sont lésées et elles aussi assignées à résidence, car leur bien perd de la valeur et les empêche de revendre pour s'installer ailleurs.

Face à cette situation qui ne doit plus perdurer, il est nécessaire de se donner les moyens d'endiguer les causes de ce déclassement des quartiers et de nombre de ses habitants.

Aussi, le Conseil Municipal de la ville de Grenoble demande à ACTIS, Office Public de l'Habitat :

- **De mettre en place une politique responsable d'attributions des logements, avec un critère de tranquillité publique et qui organise une véritable mixité sociale.**
- **De mettre en place sur la base du volontariat une assermentation des personnels afin qu'ils puissent dresser procès-verbal pour tous les manquements au règlement des HLM.**
- **De mettre en place des procédures d'expulsion des dealers résidant dans le parc social et condamnés pour les trafics de drogue.**
- **De mettre en place avec les services fiscaux une cellule permettant de signaler aux fins d'enquête fiscale les résidents dont les signes extérieurs de richesse témoignent qu'ils n'ont pas leur place dans le parc social.**

INTERVENTIONS

Seules figurent les interventions écrites remises au service l'Assemblée sous huitaine.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022
Discours Introductif de M. le Maire

Mesdames, messieurs, mes chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour ce dernier conseil municipal avant la pause estivale.

Aujourd'hui, parler du temps qu'il fait n'a plus rien de l'anecdote. Meteonews annonce dans les jours à venir des températures supérieures à 40 degrés sur les deux tiers, voire sur les trois quarts de la France. On n'exclut pas de vivre une canicule aussi intense que celle de 2003. Nos montagnes sont particulièrement vulnérables au changement climatique, comme en témoigne l'écroulement d'une partie du glacier de la Marmolada dimanche 3 juillet. L'urgence climatique est là, désormais bien visible.

Ici à Grenoble, nous agissons au quotidien pour l'anticiper. Nous portons à l'échelle métropolitaine une véritable ZFE, ambitieuse avec un plan d'aides ambitieux en direction des plus vulnérables. Les négociations sont toujours en cours, nous devons anticiper la fin des voitures thermiques. Nous sommes un acteur historique de la production d'énergies renouvelables, et notre production équivaldra cette année à la consommation de tous les ménages de la ville en chauffage et en électricité.

En tant que Capitale Verte européenne, la ville de Grenoble est active

dans la promotion et dans l'échange de bonnes pratiques avec les autres territoires en transition : une quinzaine d'événements internationaux se sont tenus en juin dernier, dont le Forum du Bien Vivre il y a deux semaines.

Nous contribuons aussi à proposer une ville qui s'adapte peu à peu aux fortes chaleurs. Depuis 2014, environ 7000 arbres ont été plantés. Nous créons en moyenne un parc ou un square par an, à moyens humains constants.

Dans le cadre de nos chantiers à la métropole, nous tentons autant que faire se peut de remplacer les matériaux noirs et gris, qui emmagasinent la chaleur, et de végétaliser. Nous y sommes aussi attentifs dans le cadre de nos projets de places aux enfants et dans la rénovation des cours d'école.

Evidemment, les fontaines, jets, brumisateurs et bassins tiennent aussi un rôle clé. A ce titre, je remercie les services de la Ville, qui ont contribué à la résolution d'une équation pour le moins complexe : un système vieillissant, des fournisseurs débordés de commandes après 2 ans de COVID, des difficultés d'approvisionnement en matériaux inédites, et un temps raccourci entre les dernières neiges et les premières chaleurs pour tester et nettoyer les dispositifs.

J'ai pu m'exprimer longuement lors du dernier conseil sur ce sujet, aujourd'hui, ce sont 12 fontaines qui sont en eau, 5 brumisateurs en fonctionnement, en plus des 3 brumisateurs éphémères déployés au Village Olympique, à la caserne de Bonne et au Jardin de Ville. Les grands bassins sont tous en eau, y compris celui du parc Jean Verlhac.

Sans oublier les 200 bornes d'eau potable présentes sur la ville, qui fait de Grenoble l'une des villes les mieux équipées en la matière. Nous expérimentons également l'installation de bornes plus ergonomiques et accessibles. Nous avons enfin lancé des projets structurants pour la ville et l'agglomération comme la reconquête progressive des berges de l'Isère, le lac baignable de la Villeneuve, ou encore le projet de miroir d'eau à la Caserne de Bonne.

Si ce rafraîchissement est destiné à toutes les Grenobloises et à tous les Grenoblois, nous n'oublions pas que ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont aux premières loges du changement climatique. Elles vivent près de sites pollués, dans des immeubles moins isolés et plus exigus, et partent moins en vacances.

Cet été à Grenoble, nous aurons une attention toute particulière pour celles et ceux qui sont isolés, fragiles et spécialement vulnérables pendant cette période de l'année.

La Ville est mobilisée pour faire en sorte que celles et ceux qui le souhaitent puissent partir en vacances, à la mer ou à la montagne, là où la nature procure de la fraîcheur au corps et à l'esprit ! Partir en groupe, avec des personnes issues de tous les milieux sociaux, c'est le vivre-ensemble en actes, dans un cadre positif. Le droit aux vacances est un acquis social qui a progressé tout au long du XXe siècle et qui depuis peu est régulièrement remis en cause. Le nombre de mineurs accueillis en colonie de vacances est passé de plus d'1,5 million en 2010/2011 à moins de 1,3 million en 2018/2019. En l'espace de sept saisons de vacances scolaires, 200 000 enfants de moins sont partis. Et les collectivités,

étouffées, laissent la place aux organismes privés dont l'objet n'est pas, en priorité, le droit de toutes et tous aux loisirs.

A Grenoble, nous refusons cette fatalité. Un des exemples le plus marquant : depuis son ouverture, plus de 330 personnes ont passé une nuit au Bivouac de la Bastille et près de 900 réservations ont été faites. Dans ce projet phare de l'année Grenoble Capitale Verte, droit aux vacances rime avec droit à la nature et c'est une vraie fierté.

Nous permettons donc aux enfants, aux familles et aux aînés de partir en vacances mais aussi à celles et ceux qui restent à Grenoble d'avoir une attention toute particulière. Depuis quelques semaines, nous allons à la rencontre des personnes sur l'espace public, notamment avec un triporteur dédié, pour informer les aînés sur leurs droits ou même proposer une inscription au registre des personnes fragiles et isolées. En quelques semaines, plus de 350 personnes ont été rencontrées. Dans nos EHPAD, des procédures spéciales sont mises en place pour une vigilance permanente concernant l'hydratation des résidentes et résidents. Le CCAS propose des entrées dans les piscines municipales à celles et ceux qui n'auraient pas les moyens d'y accéder et l'équipe de sport & quartier se tourne aussi désormais vers les enfants vivant en hébergement d'urgence pour qu'ils puissent découvrir des pratiques et jouer comme tous les enfants.

Pour toutes les familles, de nombreux événements sont prévus dans toute la ville pendant l'été dans le cadre de l'Été Oh Parc, désormais présent dans 3 parcs de la Ville – avec des jeux d'eau mobiles et des activités au lac de la Villeneuve- , mais aussi à l'occasion de nombreux éclats de

sport, de culture, de loisirs au plus près des habitantes et des habitants.

Chacune, chacun, est invité à fêter les 50 ans du quartier de la Villeneuve le 14 juillet dans le cadre d'un feu d'artifice exceptionnel au parc Jean Verlhac, à se retrouver pour un pique-nique citoyen, une séance de cinéma en plein air ou à l'ombre des arbres du jardin de Ville pour découvrir la programmation du Cabaret Frappé et le travail en commun des artistes des villes partenaires de Grenoble dans le cadre de Divercities.

S'amuser, rencontrer de nouvelles personnes et se dépayser, en bas de chez soi, c'est aussi ça la puissance d'une ville vivante à toutes les périodes de l'année.

Je vous invite maintenant à commencer ce conseil municipal avec ...

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022

Intervention délibération #2 - 29564

Election des adjoints

Monsieur le Maire,

Nous prenons acte des changements opérés dans l'exécutif municipal dans un climat très tendu après la démission d'une élue, le départ fracassant de votre principal collaborateur qui a dénoncé votre mode de fonctionnement aux antipodes de la bienveillance et de l'humanisme que vous affichez à longueur de discours.

Nous ne sommes pas surpris par la violence de votre management des hommes entièrement subordonné à votre projet personnel sans rapport avec le bien commun des Grenoblois. Les révélations sur la façon dont sont prises les décisions sur l'évacuation ou non d'un camp de Roms, le respect ou non des règles des piscines face à l'envahissement du burkini nous confirment ce que nous pensons du fonctionnement de la ville sous votre autorité. Du fait de votre peu d'implication - j'aime le résumé de votre collaborateur selon lequel le présent vous échappe -, c'est le n'importe quoi dans Grenoble.

Ces changements dans l'exécutif ne vont rien améliorer. Le choix de votre Première Adjointe semble résulter d'un compromis politique entre des inconvénients, puisque les insoumis pouvaient revendiquer la continuité pour ce poste d'autant qu'ils possèdent la légitimité électorale des dernières législatives, mais que le leur accorder eut été acter votre propre faiblesse politique qui s'est traduite par l'élimination de tous vos candidats à Grenoble, situation unique pour un Maire vert.

Le choix d'un parti très minoritaire permet de passer entre les gouttes. Ce n'est pas glorieux non plus.

Le choix de Madame Peters n'est pas rassurant pour les Grenoblois. Nous ne mettons jamais en cause les personnes mais leurs actes. En effet, cette élue est celle qui applique avec un zèle obstiné votre refus de tout dialogue avec les habitants de l'avenue de Washington qui réclament un échange avec la municipalité sur les questions de stationnement. Cette fermeture totale, cette application sans nuance des consignes de fermeture n'est pas un signe annonciateur de renouveau et d'ouverture avec sa désignation comme Première Adjointe.

Nous relevons que vous ne changez rien malgré l'explosion de la délinquance à Grenoble : vous refusez de prendre votre part à la lutte contre l'insécurité en refusant le mot et la chose dans la désignation des Adjoints. Alors que vos décisions urbanistiques, vos attributions de logement, votre absence de toute action sont la source de ce que subissent les Grenoblois, Grenoble ne comptera pas d'Adjoint à la sécurité et l'Adjointe chargée de discourir sur la tranquillité publique est d'ailleurs reléguée en fin de tableau.

Forte inquiétude également avec le départ de l'Adjoint aux finances, M. Sabri, avec lequel nous avons eu une opposition frontale sur les choix mais dont nous reconnaissons qu'il a toujours, lui, répondu aux demandes d'information de l'opposition. Son remplacement par Vincent Fristot, qui appartient au noyau dur, aux postes de responsabilités clefs de la ville depuis pratiquement 27 ans, que vous avez désigné pour représenter la partie civile dans votre procès en correctionnelle, qui refuse de donner toute explication au Conseil Municipal à ce sujet, par exemple pourquoi, alors qu'il représente les citoyens grenoblois a-t-il accepté que votre procès soit encore repoussé à l'automne, ce remplacement nous inquiète. D'autant que vous avez refusé jusque-là de répondre à la question de savoir si vous alliez ou non augmenter les impôts en 2023.

Est-ce que le départ de M. Sabri, qui n'a pas caché en commission la réalité des difficultés financières structurelles de la ville, n'est pas motivé par le fait que l'augmentation des impôts ne résoudrait rien ?

Bref, ces modifications ne prennent aucunement en compte l'état de crise dans lequel est la ville. Il est un plus un rétrécissement de votre assise, un repli sur soi, qu'un nouveau départ qu'impliquerait l'arrivée à la mi-mandat.

Les Grenoblois n'ont malheureusement rien à en attendre quant à l'amélioration de leur vie quotidienne.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022

3-(29244). AFFAIRES CULTURELLES : Objectifs de politique culturelle 2022-2026, Adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, du projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et du projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, soutien et dispositifs d'aide aux acteur-trices culturel-les.

Intervention de Lucille Lheureux

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Monsieur le Maire, mesdames messieurs les élu.e.s du conseil municipal, et vous, chères grenobloises et grenoblois,

Je vous présente aujourd'hui les objectifs de politique culturelle 2022-2026, et soumet à notre conseil l'adoption du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la bibliothèque, le projet scientifique et culturel du (PCSES) muséum, et le projet d'établissement du conservatoire de la ville de Grenoble, ainsi que les nouveaux dispositifs d'aide aux acteurs culturels.

Fruit d'engagements militants et de politiques publiques volontaristes, le paysage culturel grenoblois se distingue par la diversité et la densité de ses propositions. En dialogue permanent avec les acteurs culturels, l'intervention de la Ville repose, en premier lieu, sur les missions confiées aux équipements dont elle a directement la charge : le conservatoire (bâtiment principal, et annexes, enseignants intervenants dans les écoles), le musée de Grenoble, le musée Stendhal constitué de l'appartement où est né l'auteur et celui où il a grandi au côté de son grand-père, la bibliothèque (via l'ensemble des lieux et des interventions qui constituent son réseau), le muséum (bâtiment principal, l'oangerie qui accueille les expositions temporaires, auditorium) et le théâtre (3salles à travers la ville). L'intervention de la Ville se traduit également par le soutien que nous apportons aux initiatives associatives et par les relations partenariales

établies avec les autres collectivités territoriales et l'État.

Grenoble est historiquement engagée dans une politique de démocratisation de l'accès des publics aux arts et à la culture. Le service public de la culture se déploie ainsi dans l'ensemble des champs -lecture publique, spectacle vivant, beaux-arts, cinéma, art numérique et photographique, pratique de la musique, de la danse et du théâtre, patrimoine(s)- et sur la totalité du territoire communal.

La Ville de Grenoble consacre chaque année 174 euros par habitants à la culture, pour un budget de fonctionnement de 27 433 351 € hors transferts métropolitains qui correspondent à 3 422 571 € par an pour la Commune.

Le mandat 2014-2020 a posé le socle d'une politique culturelle renouvelée, fondée sur la liberté de création et de programmation, sur l'engagement aux côtés des acteurs culturels, animée d'une démarche de transparence et d'exhaustivité (dispositifs de soutien clairs et opposables, valorisation de l'émergence artistique, dispositif Envies de culture, réouverture du Ciel, nouveau projet du théâtre municipal, reconstruction et réouverture du théâtre Prémol au cours du mandat, mise en place d'ateliers d'artistes et de résidence d'écrivain·e, valorisation transversale de l'action culturelle, soutien aux acteurs culturels pendant la crise sanitaire, etc.). Dans un contexte de raréfaction des ressources financières la Ville a fait le choix de maintenir le budget de la culture, dont les subventions aux acteurs culturels.

Je salue ici Corinne Bernard, qui n'a jamais baissé les bras alors que oui, quand on change des habitudes de 20ans, les tensions peuvent

être fortes, les résistances tout autant. La politique c'est l'affaire du temps long, ce bilan est celui de changements majeurs, réalisés en six ans seulement. Merci pour cet engagement sans faille en faveur de la culture, de ses professionnels et de ses publics !

Dans une société qui cultive les fragmentations, les divisions, dans laquelle l'angoisse du choc climatique paralyse l'action et l'imaginaire, Grenoble fait le choix de faire grandir un « nous ». Cultiver les libertés, rester fidèle à l'universalisme, défendre l'hospitalité, tels sont les engagements de notre Ville.

Pour les mettre en œuvre, quatre priorités transversales relatives aux transitions guident notre action pour les années à venir :

D'abord, la culture doit être féministe : atteindre la parité, et une égalité réelle entre les femmes et les hommes ne peut se faire qu'en donnant priorité et visibilité aux femmes.

Permettre l'usage des droits et des liberté de chacun·e en favorisant l'accès à la culture et l'émancipation par la pratique artistique de publics ciblés, en priorité en faveur de la petite enfance, des adolescent·e·s, des habitant·e·s en situation de précarités (précarités sociales, financières...). Le service public est universel : tout en maintenant des propositions pour toutes et tous il faut allouer des moyens en priorité à des publics définis pour mettre en œuvre réellement cette universalité.

S'inscrire dans le contexte de l'effondrement de la biodiversité, de lutte contre le dérèglement climatique, d'adaptation à ce dérèglement et œuvrer à diminuer l'empreinte écologique des projets portés, il en va de notre responsabilité à toutes et tous.

Enfin, nous en parlons souvent : l'exercice et la conquête des libertés

est au coeur de notre engagement politique. Associer le plus possible les habitant·e·s, les usager·ère·s, les artistes à la vie des structures culturelles et leur donner les moyens de prendre une part active à la vie culturelle locale, sans remise en question de la liberté de programmation des structures, participe de l'exercice à renouveler sans cesse, de nos libertés.

En affirmant que la Culture s'inscrit aussi dans les politiques de transition sans remettre en question les fondements du monde culturel, la Ville de Grenoble entend, avec les acteurs culturels, sur toute la durée du mandat expérimenter comment il est possible de se saisir de ces questions, comment les acteurs culturels peuvent accompagner la société dans cette révolution en cours. La culture n'est pas à côté de la société elle a pour vocation d'éclairer un chemin pour la cité. Ces priorités s'accompagnent donc de cinq axes de politique culturelle :

- **Cinq axes de politique culturelle :**

L'Art a la faculté de s'adresser à toutes et tous, par la possibilité de toucher chacun.e d'entre nous, de générer en nous une réaction sensible. L'Art revêt une dimension relationnelle particulière, avec cette capacité à passer d'abord par les émotions, à faire échos à nos parcours, à nos histoires, à notre intimité. Nous voulons cultiver cette faculté. Cette possibilité offerte à chacun.e d'être touché.e il nous faut donc susciter la rencontre sensible avec les arts, les savoirs et le patrimoine ;

Être hôte, à la fois invité.e et invitant.e, telle est l'ambition de notre action publique. Le service public de la culture est particulièrement à même de contribuer à cette ambition en Cultiver un sentiment d'appartenance à Grenoble par l'accès et la pratique des arts et de la culture pour « faire cité » ensemble.

Favoriser la transmission des savoirs dans les domaines des arts et de la culture : reconnaître et mettre en valeur la vertu éducative de la culture.

Permettre le débat, l'échange et l'engagement pour un exercice de la citoyenneté en culture ;

Enfin, nous devons mettre en œuvre un accès à la culture qui tienne plus encore compte des ressources et moyens pour lutter contre les déterminismes, permettre à chacun·e de s'émanciper, exercer ses droits et de nouvelles libertés.

J'évoquais à l'instant cette hospitalité qui marque notre conception d'une ville à taille humaine, d'une ville qui ne soit pas qu'une géographie, mais qui soit réellement une communauté humaine, de partage, d'entraide, de solidarité, de transmission.

Afin de rendre les établissements culturels municipaux plus accueillants pour toutes et tous une adaptation des locaux, de leurs usages et de leurs abords est nécessaire. Ce travail est partie intégrante des projets présentés aujourd'hui pour la Bibliothèque, le Muséum et le Conservatoire. La réfection du hall du Grand Théâtre à l'été 2022 est une première étape des transformations nécessaires aux trois salles. En outre, les actions hors les murs sont un outil privilégié pour contourner les barrières symboliques ou matérielles qui peuvent freiner l'accès à nos équipements : ce sont alors des lieux du quotidien qui invitent et accueillent les propositions artistiques et culturelles. Favoriser les échanges internationaux contribue également à l'ouverture de Grenoble au monde. Ainsi la convention en cours de rédaction avec l'Institut Français restera un outil au service des projets artistiques et culturels réalisés en coopération entre des acteurs culturels locaux et internationaux. L'expérience unique proposée à des artistes musiciens du monde entier par le dispositif Divercities trouve ainsi toute sa place au cœur du Cabaret Frappé, je vous invite d'ailleurs

à assister au concert gratuit, comme toute la programmation, samedi, au jardin de Ville.

Il s'agit donc bien de garantir l'universalité d'accès aux lieux, de les ouvrir plus, de les ouvrir mieux, de mettre en œuvre un service public accueillant, et bien entendu en premier lieu à l'égard des publics en situation de handicap.

Cette délibération cadre et la façon dont elle est constituée et dont elle a été élaborée repose sur ces 2 champs d'intervention de la politique culturelle que j'ai énoncés en introduction :

- l'action direct de la Ville à l'égard des usagères et usagers
- l'action de soutien de la Ville au monde culturel.

Les acteurs culturels bénéficierons ainsi de dispositifs moins nombreux, plus clairs partagés, qui reconnaissent mieux l'action qu'ils mènent en abandonnant l'entrée, parfois réductrice, par esthétiques telle qu'elle était jusqu'ici pratiquée. Ces dispositifs sont issus de plusieurs mois de travail et de concertation, auxquels environ 120 acteurs culturels grenoblois ont contribué. Nous avons retenu leurs propositions, et fait le périlleux exercice de trouver le point d'équilibre entre des besoins parfois très antagonistes : soutenir les plus ancrés, reconnaître leur rôle d'ambassadeur de la dynamique culturelle grenobloise, et permettre l'émergence de toute et tous en poursuivant le maintien de multiples aides modestes pour soutenir le démarrage de la vie professionnelle par exemple ou maintenir des dispositifs clairs, transparents, soutenant, et trouver de la souplesse dans leur application...

Ces dernières années la question de la censure redevient d'actualité dans notre société. Grenoble maintient résolument son engagement pour garantir la liberté de création et l'indépendance de programmation garanties par la loi de 2016. Notre service public travaille à la réception des propos de l'œuvre c'est tout le propre de l'action culturelle à laquelle nous sommes attachés et que la Ville met

en œuvre au quotidien via les médiateurs du musée, du muséum, les bibliothécaires, les musiciens intervenants etc. A Grenoble, chaque acteur culturel·le demeure libre de sa création, de sa programmation et de son projet. La collectivité s'engage à garantir et défendre cette liberté.

La Ville s'engage à maintenir, comme elle l'a fait entre 2014 et 2020, le budget dévolu à la politique culturelle. En outre, il importe aussi d'être en appui aux initiatives originales portées sur les territoires lorsqu'elles sont le trait d'union entre les habitant.e.s et la culture. Le projet de Parc des Arts a atteint sa pleine maturité après des années de gestation et nous serons à ses côtés pour qu'il aboutisse. Nous l'avons été auprès de l'espace 600 il y a un an en accompagnant sa transformation en scène conventionnée d'intérêt national, nous le sommes cette année aux côtés du Magasin pour que sa réouverture prévue le 18 novembre prochain soit une pleine réussite. A l'écoute des acteurs du territoire, des habitant.e.s, des associations, des collectifs, des réseaux nous ne fermons les portes à aucune initiative qui partage cet esprit de coresponsabilité.

La Ville garantit la transparence et l'opposabilité de ses procédures ainsi que l'universalité d'accès au service public.

Des temps réguliers d'échanges et de partage permettent de nourrir la relation partenariale entre élu·e·s et acteur·rice·s culturel·le·s : un rendez-vous annuel dédié aux dispositifs existants, des sessions de formation et de partage d'expérience, de discussions. Les dispositifs continueront d'être travaillés dès septembre 2023.

Cette relation partenariale se traduit par une responsabilité mutuelle des parties engagées.

Concrètement cette co-responsabilité signifie que face aux défis que nous avons à relever, acteurs publics comme acteurs privés nous devons mettre en œuvre les objectifs transversaux dans notre action

de politique culturelle.

L'exigence retenue pour les acteurs associatifs qui formulent une demande d'accompagnement sera proportionnelle au montant de cette demande : au-delà de 3500€ de demande de subvention, nous veillerons à ce que des moyens soient bien alloués dans les projets à chacun des 4 axes énoncés.

Ainsi, nous serons d'abord et avant tout extrêmement exigeants avec nous-mêmes : dès 2023 les priorités énoncées devront donner lieu à l'attribution de moyens et à des actions, qui seront rendus publics via les rapports d'activité et intégrés dans le document Grenoble culture[s] pour rendre transparente l'action des services de la ville et la contribution par le service public à ces défis.

Les dispositifs de soutien aux acteurs culturels seront désormais au nombre de 6. 4 sont dans une grande continuité avec les dispositifs existants.

Le dispositif n°2 entend mettre en valeur les lieux, les lieux intermédiaires et les équipes qui accompagnent.

Le dispositif n°1 s'adresse aux artistes, aux structures artistiques. La Ville affirme ici de façon claire et audacieuse la place de l'artiste dans la cité comme centrale : en ce qu'elle ou il interpelle, touche, débat, dénonce, détourne, transforme... Les artistes par leurs œuvres contribuent au débat public, à faire société ensemble, à cultiver nos imaginaires. Il faut trouver une place à toutes et tous, favoriser l'émergence, laisser le champ ouvert à l'expérimentation et assurer de pouvoir accueillir l'innovation.

C'est le sens de ce soutien universel, qui représente 25 % de soutien supplémentaire à l'activité artistique.

A l'heure où notre société est celle du temps manquant, où tout s'accélère nous pensons qu'il faut défendre du temps et de l'espace dans nos villes pour les artistes. Je défends l'attention qu'il faut donner

à l'art et à l'esprit ; alors que la censure est de retour, que la liberté de création est sans cesse remise en question, nous devons soutenir celles et ceux qui créent, celles et ceux qui nous bousculent, celles et ceux qui nous gênent aussi parfois par les vérités qu'ils énoncent. Ceux qui défendaient la publicité quand nous avons pris la décision de la faire reculer dans notre ville sont les mêmes qui aujourd'hui voudraient intimider les artistes « à la raison », c'est à dire au silence. Je ne décolère pas quand je vois la Région retirer sans annonce préalable des subventions à des acteurs conventionnés : dans une démocratie aussi abîmée que la notre, la puissance publique doit tenir ses engagements ; dans une démocratie aussi abîmée que la notre, la parole des élu.e.s doit être fiable ; dans une société qui fragilise toujours plus, qui oppose, qui fragmente la communauté humaine que nous formons, le service public doit être protecteur. Nous devons tisser les liens, nous devons bâtir ce « nous ».

Je défends ce service public de la culture au service de toutes les esthétiques, de tous les univers, de toutes les paroles : défendre cette liberté de création c'est poursuivre l'histoire du progrès social à Grenoble. Retirer la publicité de notre espace public a été le début de mon engagement politique en tant qu'adjointe, aujourd'hui nous devons libérer encore un peu plus la ville de la prédominance du capitalisme et du libéralisme, la prochaine étape est culturelle. Faire grandir un « nous » passe par les arts, les savoirs, le patrimoine. Quels qu'ils soient.

Connaître l'histoire de la ville, la parcourir en s'appropriant son passé, en préservant les traces qui font sens et en sauvegardant les patrimoines sera, bien sûr, un autre des axes forts du travail à entreprendre. En poursuivant les actions entreprises dans le cadre du label ville d'art et d'histoire obtenu en 2017, en encourageant la recherche et la médiation sur nos biens communs, l'ambition recherchée est que chaque habitante ou habitant se sente pleinement Grenoblois.e quelle que soit son origine. La création d'un véritable

service patrimoine en septembre prochain, veillera à inventorier, connaître et restaurer le patrimoine mobilier de notre commune, à mieux faire connaître nos richesses et à nourrir un sentiment de fierté pour une ville qui dispose d'un patrimoine riche, unique et à mettre en valeur. En outre, nous devons assumer toute notre histoire : La Ville s'est engagée depuis 2020 dans un travail de transparence par la construction de la connaissance et la recherche de provenance des œuvres conservées dans les équipements patrimoniaux de la collectivité. A l'occasion des journées européennes du patrimoine de septembre 2022 la Ville présentera une première étape de cette entreprise exigeante et nécessaire de connaissance de son patrimoine et de reconnaissance de son histoire. La question des restitutions des œuvres et objets issus de la période coloniale est un enjeu national et international, c'est pourquoi la Ville entend sur ce sujet agir aux côtés de l'État.

Ainsi, à Grenoble, nous n'opposerons pas Culture et Patrimoine, création artistique contemporaine et héritages séculaires. Nous ne demanderons pas aux intervenants scolaires de se recentrer sur les valeurs de la France ou son patrimoine plutôt que d'interroger les défis des siècles. Les artistes bousculent notre imaginaire, nous confrontent aux réalités qu'on ne saurait voir, nous proposent des horizons insoupçonnés. Ils doivent rester au cœur de la vie de la cité.

Je défends une politique culturelle, et à travers elle, la conquête de nouveaux droits et nouvelles libertés pour les artistes, autant que pour toutes les habitantes et tous les habitants. Je défends, une ville hospitalière à chacune et à chacun, et hospitalière aux arts. Je défends notre mission de service public universel. Et je défends aussi, que nous avons une responsabilité particulière que nous devons assumer : en tant que responsable politiques, et par les politiques publiques que nous mettons en œuvre.

C'est pourquoi 3 projets d'établissements vous sont présentés avec

cette délibération

Ainsi, par cette délibération cadre, je vous présente les axes, le sens et les actions d'une politique claire et audacieuse : portée par l'héritage de l'histoire des politiques culturelles nationales et locales à Grenoble et résolument tournée vers l'avenir. ,

Monsieur le maire, en parallèle du travail de concertation avec les acteurs culturels ces derniers mois un atelier de projet s'est tenu pour émettre des recommandations en matière de politique culturelle et de participation des habitantes et habitants à celle-ci. Je vous propose que vous puissiez leur donner la parole.

Je vous remercie.

Intervention d'El Hasni Ben Redjeb

Groupe " L'Avenir Ensemble en Confiance "
Conseil Municipal du 11 juillet 2022

Délibération n°3
Objectifs de politique culturelle 2022-2026

Monsieur le maire,

Nous connaissons tous l'exercice « ma thèse en 180 secondes »,

Pour une fois, vous avez innové puisque en commission, vous avez inventé « mes objectifs de politique culturelle en moins de 5 minutes » et comme vous venez de le faire en Conseil municipal « mes objectifs de politique culturelle en moins de 15 minutes ».

Il n'y a pas si longtemps, on prenait le temps de la présentation, de l'échange et du débat.

Aujourd'hui concernant ce domaine essentiel, ce pilier de toute politique municipale se revendiquant de gauche, vous visez le chronomètre.

Il n'y a pas si longtemps, les acteurs des structures culturelles venaient en commission et même en Conseil municipal présenter le fruit des longues journées de travail avec leur équipe.

C'était la reconnaissance rendue par le conseil municipal au travail d'excellence ainsi réalisé.

Aujourd'hui, point de reconnaissance mais une délibération dans laquelle les propositions de trois structures majeures sont seulement présentées en annexe.

- Le « Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la Bibliothèque municipale de Grenoble »
- le « Projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional de Grenoble »
- le « projet scientifique et culturel du Muséum de Grenoble »

Chacune aurait mérité une délibération, une présentation et un échange.

Cela devrait également être le cas pour les établissements qui présenteront leurs projets ultérieurement : Le théâtre municipal, le Musée Stendhal et le Musée de Grenoble.

Nous remercions donc à ce stade les agents et toutes les équipes qui ont permis de produire ces documents que nous prendrons encore le temps d'analyser.

J'aborderai maintenant vos objectifs de politiques culturel 2022-2026.

Vous commencez par un panorama sur la diversité du paysage culturel grenoblois et les éléments majeurs de celui-ci concernant le patrimoine, les 180 œuvres d'art installées sur l'espace public, le musée de Grenoble, l'école d'art, la bibliothèque de Grenoble, la diffusion cinématographique, le spectacle vivant, la maison de la culture/MC2 , le secteur musical.

Cette description chronologique est fort intéressante et reflète le travail immense réalisé pour faire de Grenoble la Ville de culture et d'art que vous aviez trouvée à votre arrivée.

Je me félicite de voir de nombreux artistes à juste titre honorés dans cette présentation, mais il est regrettable de constater l'absence des « Musiciens du Louvre Grenoble » pour la musique classique et d'Alain KIRILI pour la sculpture. Cela ne relève certainement pas du hasard.

Les objectifs que vous présentez relèvent la plupart du temps de grandes affirmations et d'intentions bien pensantes,

- politique culturelle renouvelée
- liberté de création et de programmation,
- maintien du budget de la culture

Il est nécessaire de revenir sur le concret, c'est à dire votre action de 2014 à 2020.

Il est surprenant de constater que votre document ne mentionne pas votre première « délibération cadre » sur la Politique culturelle présentée le 6 février 2017.

Certainement parce que celle-ci n'a fait que confirmer l'absence totale de choix

culturels et de réponses aux attentes des Grenoblois.

Et l'échec de la politique culturelle de la municipalité est patent !

Ce sont les Grenoblois qui le constatent, les acteurs culturels qui le disent, ce sont aussi tout ceux qui se sont penché sur le sujet.

Pour ne citer que ceux qui ont fait du bruit

- Joel POMERAT avec sa tribune parue dès 2016 dans le journal Libération « Grenoble, la déception de l'écologie culturelle »
- le dossier de Frédéric MARTEL sur france culture
- et dernièrement l'interview d'Aurélien MARTINEZ dans le Petit Bulletin Grenoble avec son titre « concrètement, les verts n'y connaissent pas grand-chose en politique culturelle »

Vos décisions se sont révélées brutales et inefficaces et ont été à l'opposé des engagements pris auprès des Grenoblois.

Sans politique clairement affirmée ni cohérence mais souvent copinage, patiemment vous avez mis à mal la culture pour tous.

Vous avez déconstruit le paysage culturel grenoblois riche et foisonnant de structures qui se distinguaient localement mais aussi par leur rayonnement national et international.

Dans le même temps les espaces de dialogues et de concertation que vous avez tenté d'installer ont été supprimés (chantiers des cultures) ou se sont révélés n'être qu'écrans de fumée et objets de communication (comités d'avis).

Contre disant votre exercice d'auto satisfaction, la réalité a été celle ci :

- Du plus petit au plus grand, tous les acteurs ont été touchés par la baisse généralisée des subventions à la culture sans volonté de sanctuariser ce domaine essentiel.
- Vous avez mis en œuvre une culture administrée par la suppression du Tricycle et la reprise en main de la programmation du théâtre municipal, du théâtre 145 et du Théâtre de poche
- vous avez procédé à la liquidation de la Régie 2C (Ciel et Chaufferie) Et par

la suite le tribunal administratif en juillet 2018 a annulé la liquidation de la Régie du Ciel décidée en 2016

- Vous avez décidé la fermeture de trois bibliothèques sans aucune concertation, ni avec les habitants, ni avec les personnels des bibliothèques.
- Vous avez supprimé de nombreux festivals (« Quartiers d'hiver », « Vous êtes bien urbains », « Mistral courants d'air », « Roots'nculture », « Rocktambule »...)
- 8 groupes qui ont été expulsés sans délai de la Clé de sol.
- Vous avez mis fin à de l'activité « audiovisuel » à l'école du Grand Châtelet
- vous avez supprimé de la subvention aux « Musiciens du Louvre Grenoble ».

A partir de cet état des lieux, pourquoi feriez-vous demain le contraire de ce que vous avez fait hier ?

Je dirai même : Pourquoi feriez-vous demain ce que vous avez **défait** hier ?

Quel crédit donner aux engagements que vous prenez aujourd'hui ?

D'autant que vous ne dites pas comment vous comptez procéder dans les 4 années qui restent de ce mandat.

Avec quels moyens humains et financier ? Quel agenda ? Quels objectifs ? Quels outils de suivi et d'évaluation ?

On retrouve les mêmes manques que pour les autres « délibérations cadres » de votre mandat.

C'était le cas il y a seulement deux semaines avec la délibération cadre politique l'habitat et avec le Projet éducatif global.

Fruit de l'histoire de notre ville, du dynamisme du monde culturel grenoblois et du soutien des municipalités précédentes la Culture, son excellence, son foisonnement et ses acteurs sont depuis 8 ans malmenés à Grenoble, victimes de votre politique publique municipale.

Une véritable politique culturelle doit à nouveau être proposée aux Grenoblois.

Grenoble doit à nouveau faire le pari de la Culture, cette chose si précieuse qui nous rend libres et inventifs.

La culture n'est pas un luxe mais une nécessité, elle est aussi une forme de rempart contre la crise en participant

- à l'inclusion sociale tout au long de la vie et au dynamisme du tissu économique local
- à réunir et à partager,
- à rendre notre territoire créatif, attractif et dynamique.

L'enjeu, dès le plus jeune âge, est de mieux partager l'offre culturelle et de faciliter les pratiques, en rapprochant les publics et les créateurs

Il nous faut dépasser encore les frontières qui existent parfois entre les lieux institutionnels et associatifs et dépasser les oppositions entre le populaire, l'institutionnel et l'émergent.

L'enjeu est aussi de reconnaître toutes les formes d'art, sans opposition, en ouvrant de nouveaux horizons vers les médias, l'image, le numérique.

Enfin, la culture doit irriguer la ville et saisir toutes les opportunités d'interpellation : la cité, la rue, les places, le quotidien.

Émergente, associative, populaire, nous réaffirmons notre soutien aux différentes dimensions qui composent la Culture. Nous devons soutenir la culture dite « classique », tout en amplifiant notre soutien aux actions de culture populaire ou émergente. Elles font toutes la richesse de l'art et de la ville, elles se nourrissent les unes les autres, elles contribuent au rayonnement de notre territoire.

Grenoble appartient à tous, elle est diverse, ouverte à la création et aux expérimentations, chaque création doit y avoir sa place

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022
Intervention délibération #3 - 29244
Objectifs de politique culturelle 2022-2026

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les élus, Chers Grenobloises et Grenoblois,

Avant d'en venir à mon intervention je voudrais compléter l'intervention d'Hosny, qui a parlé des artistes qui ont quitté la ville. J'ai rencontré, l'an dernier à Avignon, un directeur de troupe de théâtre (Alain Bertrand) qui m'a raconté qu'il s'était engagé en 2014 pour Jérôme Safar et qui après l'élection s'était entendu dire qu'il avait choisi le mauvais cheval et qu'il n'aurait donc plus de subventions... ce qui l'a obligé à partir dans une petite commune de l'Isère...

Revenons à mon intervention : dès le début de cette délibération, je lis : « La ville conserve, restaure et met en valeur les différents types de patrimoine » Si ce n'était pas si triste, ce mensonge éhonté prêterait presque à sourire !!! Donc par là même le ton est donné : ce projet culturel sera un ramassis de poncifs mensongers. Mais passons... Vous évoquez la présence de nombreuses œuvres d'art installées dans l'espace public et vous citez, pour les œuvres récentes, celle de Jan Kopp... C'est bien de citer cet artiste et son œuvre qui se situe devant le Plateau à Mistral, et qui a été commandée par la municipalité en 2007... avant vous donc... Voilà ce que raconte l'œuvre : «Le thème général de sa proposition est l'eau, en

référence au quartier des Eaux-Claires d'un côté, et à la rivière Drac de l'autre. Deux grands bassins, inscrits dans une très légère déclivité, structurent l'espace. Ils sont remplis ou vidés en fonction des usages, ou de l'occupation de la place. » Il semble bien que là aussi l'eau ait disparu, et si elle revient un peu par endroit, l'eau est loin d'être aussi présente à Grenoble que vous essayez de le faire croire aux Grenoblois... Que vous citiez un artiste qui a travaillé sur le thème de l'eau m'a amusée... Il m'en faut peu je l'avoue !

Vous évoquez, ensuite, le Musée de Grenoble et son conservateur emblématique du début du XXe siècle... à l'époque donc où le Musée était Place de Verdun... Vous omettez de parler de l'état lamentable dans lequel se trouve cet ancien Musée, qui se dégrade un peu plus chaque année, sans que vous ne fassiez rien... Vous oubliez également de dire que, si Grenoble a eu en 1994, un nouveau Musée, c'est grâce à Alain Carignon, qui l'a obtenu de François Mitterrand et Jack Lang, et que dès son ouverture, il accueillait deux à trois expositions temporaires par an... On en est loin aujourd'hui... Mais ses subventions ont baissé, alors... Il est bon aussi de préciser qu'aujourd'hui ce Musée aurait, semble-t-il, besoin d'être remis en état, car lui aussi, sans soins, commence à se dégrader...

Vous parlez ensuite du Muséum... Là aussi, vous oubliez de dire que la rénovation, qui a donné lieu à la restauration complète des salles d'expositions, entre autres, et qui en font un lieu bien plus attractif qu'il ne l'était auparavant, tout cela donc, c'est à Alain Carignon que vous le devez...

Je continue en vous citant : « l'école d'art de Grenoble, désormais administrée par l'école d'art et de design Grenoble-Valence, ce rapprochement ayant été, entre parenthèses, due à l'action d'Henri Baile, cette école d'Art donc est l'une des plus anciennes de France... Elle a soutenu l'implantation à Grenoble, en 1986, du Centre National d'Art Contemporain - Le Magasin. » Je vais avoir l'air de me répéter, mais le Magasin c'est aussi à Alain Carignon que vous le devez... Ce « Magasin », jusqu'à présent, vous n'avez été capable que de le mettre en péril, par des choix de direction sectaires et inappropriés... Il va bientôt rouvrir... Tant mieux... Espérons que cette fois ce sera pour de bon !... Pourquoi ai-je des doutes ???

Vous dites : « Le mandat 2014-2020 a posé le socle d'une politique culturelle renouvelée » que dire... citer Guy Sisti, ancien directeur du théâtre, à l'époque où la programmation donnait envie au plus grand nombre, et où le théâtre était bénéficiaire... il a dit : « Eric Piolle a donné un grand coup de poignard à la culture, sous prétexte, avec beaucoup de démagogie, de rendre la culture au peuple, ce qui n'a pas été fait, il a supprimé des subventions aux professionnels, amenant la dégringolade de Grenoble sur le plan culturel."... ou encore citer Joël Pomerat, dans Libération, qui disait en 2016 : « cette politique qui se vante d'en être une et d'avoir de l'ambition, c'est un cocktail, un bazar, un agglomérat de pièces hétéroclites, foutas idéologiques... un tout finalement compliqué, contradictoire et paradoxal, mâtiné de suffisance et d'arrogance... » ou

peut-être Jean Pierre Saez, alors directeur de l'observatoire des politiques culturelles : « L'équipe municipale a abordé la politique culturelle dans la confusion et certaines décisions furent prises sur la base de préjugés sur le rôle des artistes et des associations », ou encore Véronique Pierron dans le journal des Arts : « Comment une grande ville à la municipalité écologiste gère-t-elle sa politique culturelle, le moins que l'on puisse dire est que le bilan est plutôt maussade », Emmanuel Fessy, toujours dans le journal des Arts : « A Grenoble, le maire Eric Piolle... n'a pas d'adjointe à la culture mais aux cultures car sa démagogie le pousse à tout confondre, à mettre sur le même plan pratiques amateurs locales et pratiques artistiques professionnelles, à refuser de considérer l'Art comme symbole d'exigence, comme fruit d'un talent et d'un savoir alliés à une courageuse prise de risques... Si le maire se permet d'amalgamer Malraux et Lang, alors que leurs politiques étaient bien différentes, connaît-il Antoine Vittez qui voulait un théâtre élitaire pour tous ? Nous savons depuis que cette équation est difficile, mais Vittez avait le mérite de la poser comme objectif. »... ou pour terminer, même s'il y en aurait encore pas mal d'autres à citer, Frédéric Martel sur France Culture : « Ainsi les Verts prétendent enfourcher des sujets neufs qui sont en fait très anciens et proposent de révolutionner une politique culturelle à partir de vieilles lunes et de questions cent fois débattues. Le repli régionaliste en est un ; le populisme un autre. L'équipe d'Eric Piolle a d'abord pêché par amateurisme et arrogance. Faute d'avoir travaillé, lu et consulté, ils se proposent de réinventer le fil à couper le beurre de la politique culturelle ! »

Voilà ce que des spécialistes de la culture pensent de ce que vous avez fait en matière de culture.

Ensuite, dans votre projet, vous énumérez quatre priorités « transversales relatives aux transitions » Je passerai sur les trois autres pour ne parler que de la Trois : évaluer et réduire l'empreinte écologique des projets... C'est pour cela, sans doute, que les musiques actuelles, lourdement sonorisées, sont privilégiées... Il y a des musiques, des chanteurs, des comédiens, qui ne sont pas tenus de consommer un maximum d'énergie pour se produire... Mais c'était juste une remarque en passant...

Dans vos objectifs de politique culturelle, je vois qu'un grand chapitre est consacré aux bibliothèques. Je me suis donc replongée dans votre plan lecture 2018-2025. Son édito commence ainsi : « Les bibliothèques sont le service public de base d'une société démocratique : le cœur de leur mission est de nous permettre d'exercer nos droits fondamentaux à la culture, à l'éducation, à la citoyenneté, quels que soient notre âge, notre condition, nos affinités. » C'est bien évidemment en totale cohérence avec le fait que vous ayez fermé 2 bibliothèques, en particulier dans des quartiers populaires.

Je vois dans un des tableaux que pour les bibliothèques, en 2017, les dépenses de personnels, le budget d'acquisition et les dépenses d'action culturelle sont à Grenoble nettement supérieures à la moyenne des villes de 100 à 250 000 habitants... mais en même temps, je constate que de

2008 à 2017, le nombre d'inscrits dans les bibliothèques a baissé de 23%, que le nombre d'entrées a lui baissé de 11%, mais, il était encore en 2017 à 756 103 entrées, alors qu'en 2021, c'est-à-dire six ans après le début de votre plan lecture, le nombre d'entrées n'est plus que de 397 435... soit une baisse de près de 50% ! Quel succès !!! D'autant plus que la gratuité est totale depuis 2019 !

A Grenoble, en 2017, 33% des Grenoblois avaient fréquenté une bibliothèque municipale, alors que la moyenne des villes de 100 à 200 000 hab. est de 45%... même si ceux qui les fréquentent y sont plus assidus à Grenoble, ce qui, compte tenu de la population d'étudiants, et de personnes hautement diplômées que compte Grenoble, n'est pas vraiment étonnant, peu de Grenoblois y vont, mais ceux qui y vont y vont souvent !

Vous évoquez également le fait que seulement 28% des jeunes Grenoblois de 15 à 24 ans fréquentent les bibliothèques alors que la moyenne nationale est de 53% !... Pourtant, les bibliothèques étaient gratuites pour les moins de 26 ans depuis 2015...

Certes, il y a un peu plus d'inscrits dans les bibliothèques grenobloises que dans les autres, environ 3% de plus... Par contre le nombre de participants aux animations a lui fortement baissé de 24 722, on est descendu à 7 706 !!! Une baisse de plus de 2/3 donc... Ce sont vos chiffres que je cite, pris soit dans le Plan lecture 2018-2025 ou dans les annexes de cette délibération. Donc vous dépensez beaucoup plus que dans les villes comparables, mais vos résultats sont beaucoup moins bons... Il serait bon

de se poser les bonnes questions... De voir ailleurs pourquoi ça marche mieux en dépensant moins, par exemple... Remarquez, comme c'est quelqu'un de cette opposition qui le propose, je sais que, par sectarisme, vous n'en tiendrez aucun compte... Mais c'est dommage ! Je vous rappelle que nous votons un certain nombre de vos délibérations, lorsque nous pensons qu'elles sont bonnes pour les Grenoblois... C'est une des différences entre vous et nous, nous sommes capable d'être constructifs même quand c'est vous qui proposez...

Parmi les améliorations à apporter il y a les horaires d'ouverture... vous précisez : «Le diagnostic temporel montre un déficit d'ouverture par rapport à d'autres bibliothèques de villes de même strate» Là aussi on est moins bon qu'ailleurs... Pourtant le ratio de dépenses de personnel dans les bibliothèques de Grenoble, pour 100 habitants, est supérieur d'environ 40% à celui de ces mêmes villes... C'est quand même surprenant ! Bon, maintenant que vous le savez, vous allez sans doute faire ce qu'il faut pour améliorer les choses...

J'en reviens à la délibération : On y trouve 4 priorités transversales, cinq axes de politique culturelle et 6 axes dans le projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES).

Dans le premier axe il est question d'une nouvelle bibliothèque conçue comme un équipement d'équilibre, amené à jouer un rôle de coordination et de soutien du réseau... Où se situera cette nouvelle bibliothèque destinée à accueillir de nouveaux publics, on ne sait pas... On sait juste qu'elle verra le jour à l'horizon 2025... voire en 2026, si j'en crois l'interview de Madame

Lheureux dans le Dauphiné Libéré d'hier. On ne sait pas non plus vraiment comment on attirera ces nouveaux publics... Par contre, à la fin de l'article il est dit que les bibliothèques Eaux-Claires Mistral, Saint Bruno et Arlequin sont identifiées comme nécessitant des investissements pour des travaux de rénovation/structuration... Je ne suis pas une adepte de la lecture entre les lignes, mais je ne serais pas autrement étonnée que cette nouvelle bibliothèque regroupe les trois autres « pendant les travaux » et que les travaux ne finissent jamais et que ces trois bibliothèques finissent en tiers lieu, comme la piscine des Iris... Mais si c'est après 2026, on peut espérer qu'il y aura eu du changement d'ici là...

Lors de la campagne des dernières municipales, nous avons proposé entre autres, un nouveau concept de bibliothèques, dans le style « magasin d'idées » en français, ouvertes 7 jours sur 7 en libre-service, avec crèche et café, combinant services d'informations, de formation continue, de rencontre et de loisirs au cœur d'un quartier... Ces « Boutiques à Idées » sont en fait des bibliothèques de proximité, organisées en réseau, nées au Royaume Uni dans les années 2000 dans les quartiers pauvres de Londres. Elles y connaissent une fréquentation exemplaire. Au lieu d'essayer de « réinventer le fil à couper le beurre de la politique culturelle », inspirez-vous de ce qui a été fait ailleurs et qui fonctionne, mais faites le vite au lieu de pondre des projets indigestes qui, je le crains de donneront pas grand-chose de concret.

Une fois n'est pas coutume, votre projet sur le Conservatoire me semble, à priori, intéressant. J'aurais quand même une suggestion à vous proposer : vous parlez des classes à horaires aménagés musique de l'école Léon

Jouhaux, et de classes danse ou théâtre dans des collèges... C'est déjà très bien et bien sûr, tout cela se fait en lien avec l'Education Nationale, mais si d'autres écoles, peut-être dans des Quartiers Politique de la Ville, pouvaient accueillir des classes CHAM ou que des classes danse ou théâtre puissent ouvrir dans le primaire, ce serait un grand progrès, qui aiderait de nombreux enfants à s'épanouir et à trouver leur voie. Une petite anecdote : j'avais monté un spectacle, dans une de mes classes de CE2, sur Mireille, qui alliait l'œuvre de Mistral et celle de Gounod. J'avais donné le rôle du Poète Mistral à un élève, issu d'une famille nomade sédentarisée, qui n'avait jamais réussi à apprendre à lire. Il avait appris son texte, en provençal, à l'oreille, et avait été excellent. L'année d'après, il a appris à lire... La culture peut faire des miracles...

Passons maintenant au « soutien aux opérateurs culturels ». Pour commencer, je suis étonnée de ne pas avoir trouvé sur le site de la mairie le compte rendu des discussions sur le Comité d'Avis pour l'attribution des subventions culturelles, qui ont eu lieu les 16, 18 et 25 novembre 2021. J'ai bien trouvé le compte-rendu des temps d'échanges organisés avec les opérateurs les 3, 5 et 6 mai 2022, mais les thèmes en étaient très différents, ils correspondaient d'ailleurs à vos « priorités transversales relatives aux transitions »... Je me souviens lors des réunions de novembre de la demande formulée par plusieurs participants pour une meilleure prise en compte des amateurs... En effet, il y a sur Grenoble des associations d'amateurs qui font un travail remarquable et qui mériteraient d'être reconnues, comme c'était le cas dans les municipalités qui vous ont précédées. Ces rencontres avaient fait, entre autres, ressortir ce sujet...

Mais visiblement tout cela a disparu... Cela ne rentrait pas dans vos dogmes, sans doute ! Tout ce qui reste dans ce projet de soutien c'est « La pratique des amateurs doit être accompagnée par un professionnel » c'était déjà le cas dans votre précédent guide... mais juste après je vois « la pratique du chant/chorales est inéligible à la demande de subvention culture »... faut-il comprendre que, même s'ils sont encadrés par des professionnels, les chanteurs amateurs n'auront plus droit à aucune subvention ??? Cela ne me surprendrait même pas !!!

Enfin, je vois que vous êtes toujours fidèles à vous-même, vous ne tenez compte que de ce qui va dans le sens de vos dogmes et supprimez toute expression différente, tout en faisant semblant de défendre la liberté d'expression ! Madame Lheureux dit encore dans le DL : « Nous transmettons les axes, mais les équipes les traduisent comme elles le veulent » Mais les axes sont tellement rigides que les interprétations en sont impossibles, il faut les suivre à la lettre, c'est tout ! C'est donc un fonctionnement totalitaire, mais ça, on le savait déjà !

Par contre la liberté d'expression des artistes de Street-art, elle, sera garantie... évidemment !

Ce que vous dites dans le Dauphiné Libéré d'hier, à savoir : « L'objectif est de simplifier les procédures et de répondre aux préoccupations actuelles » est un mensonge de plus ! Votre nouveau projet de « soutien aux acteurs culturels » n'a qu'un seul objectif, éliminer tous ceux qui ne font pas partie de votre microcosme pour ne donner des subventions qu'à ceux qui adhèrent à vos croyances... peut-être que les Grenoblois finiront par en prendre conscience... enfin ceux qui n'auront pas fui la ville.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022
Intervention délibération #3 - 29244
Objectifs de politique culturelle 2022-2026

Monsieur le Maire,

En préambule, je tiens à dénoncer le simulacre de participation citoyenne que vous avez essayé de nous faire gober avec cette délibération. Vous avez invité des citoyens pour expliquer que les Grenoblois ont été associés à l'élaboration de la politique culturelle. La réalité, c'est que seulement 22 habitants se sont rendus à vos ateliers, et seulement 3 d'entre eux ont participé à l'intégralité des 4 ateliers. Une autre personne devait aujourd'hui intervenir pour présenter cette "participation citoyenne", mais elle a finalement refusé car vous souhaitiez lui faire réciter ce que vous avez en tête, pas ce qui a pu ressortir des Grenoblois à l'occasion des ateliers. Comme d'habitude, tout était ficelé et vous tentez d'utiliser les habitants pour faire croire que tout n'est pas décidé par une poignée d'élus. Mais plus personne n'est dupe.

Pour en venir au fond du sujet, voilà la 3ème délibération-cadre en en trois Conseil Municipaux. 23 pages de délibération plus les annexes.

On pourrait paraphraser le dicton populaire, « *la culture c'est comme la confiture moins on en a, plus on l'étale* ». Vous : *moins on en fait, plus on en parle*.

Car votre note de synthèse introductive décrit une histoire de la culture de Grenoble qui a élevé la cité au rang de l'excellence nationale et internationale, héritage que vous avez passé à votre crible idéologique et déconstruit comme le reste... L'étude de Frédéric Martel pour France Culture établit un bilan sans concession de la réalité de la culture à Grenoble. Les témoignages qui se sont succédé des grands intervenants de ce secteur tel Joël Pommerat sont accablants pour vous.

Vous pensez sérieusement que cette effroyable logomachie de 23 pages va faire oublier la brutalité de vos décisions : suppression de la subvention aux Musiciens du Louvre, élimination de festivals, baisse historique de la subvention à la MC2, la première fois dans l'histoire de la ville, qui fera perdre en cascade 800 000 € à l'institution, reprise en mains des théâtres avec l'élimination du collectif le Tricycle qui garantissait la liberté de programmation en dehors de toute influence des

élus, la mort du Magasin, l'abandon du nouveau Musée de Peinture qui a besoin d'investissements après bientôt 30 ans d'existence.

Face à ces décisions inscrites dans le marbre, face à ces faits on lit des déclarations évoquant, je cite, le développement « des grandes figures de la musique » et même l'affirmation selon laquelle, je cite "Le mandat 2014-2020 a posé le socle d'une politique culturelle renouvelée, fondée sur la liberté de création et de programmation, sur l'engagement aux côtés des acteur-trices culturel-les, animée d'une démarche de transparence et d'exhaustivité". Mais pourquoi donc n'avez-vous pas gardé l'Adjointe d'une telle réussite ?

Au sujet de l'engagement aux côtés des acteurs, de la participation des citoyens, je vous signale, au milieu de tant d'autres que l'union de Quartier Village Olympique Vigny Musset s'est étonnée le 5 juillet dernier, ce n'est pas vieux, à son AG, je cite « qu'elle n'a pas été informée de l'abandon du projet culturel installé à Prémol... ».

Je me demande même si Madame Lheureux a lu la délibération qu'elle porte. Car elle commence par un long développement sur le patrimoine culturel.

Je vous cite : *"la ville conserve, restaure et met en valeur les différents types de patrimoine : les patrimoines religieux (collégiale St André, mobilier et art religieux)"*. Vous omettez de citer Saint-Louis et Saint-Bruno dans ce remarquable travail. De qui vous moquez-vous ? Comment osez-vous ?

La collégiale St-André va bientôt fêter ses 800 ans dans un état de dégradation lamentable sans qu'aucun crédit ne lui soit affecté. Il en est de même pour l'église St-Louis sur le toit de laquelle vous continuez à laisser pousser des arbustes dont les racines vont aggraver les infiltrations. Pas un sous. Grenoble a très peu d'édifices culturels à sa charge contrairement à d'autres villes.

Vous n'avez tout de même pas osé citer la villa Kaminski, un édifice classé remarquable, exemple unique dans la ville du style international de l'architecture moderne. Vous l'avez confié à des squatteurs de l'ultra gauche, votre famille politique revendiquée, qui la souillent, la détruisent en même temps qu'ils détruisent la valeur des biens du quartier et que l'Union des Métiers de l'hôtellerie installée en face voudrait partir mais ses locaux n'ont plus de valeur. Merci qui ?

Voilà comment selon Madame Lheureux la ville « conserve, restaure et met en valeur ».

Mais à l'occasion de ce rapport je voudrais révéler le double scandale du Musée de Peinture de la place de Verdun. Le premier, à savoir que c'est un édifice en danger. Chaque année qui passe depuis 27 ans renchérit le coût de son sauvetage. Il est une tour Perret en sursis. Achevé en 1872, il a exactement 150 ans en 2022 et vous ne risquez pas d'organiser une fête anniversaire.

Le second, c'est que vous avez commandé un rapport sur son état qui vous a été remis en octobre 2020. Ce rapport décrit l'état de décrépitude de cet édifice. En particulier les dangers des infiltrations d'eau qui sont catastrophiques. Le document évalue entre 18 et 20 millions d'€ la restauration et le réaménagement. Mais pour les seules urgences, pour la mise hors d'eau, les menuiseries et l'intérieur il faut près de 10 millions d'€.

Ma question aux as du patrimoine qui ont obtenu aussi le label « ville d'art et d'histoire » – je reconnais que pour les labels et les chartes vous êtes très très forts – : pourquoi n'avoir rien fait et surtout Monsieur le Maire, pourquoi avoir caché ce rapport au Conseil Municipal, aux Grenoblois ? Quand j'ai appris son existence cette année je vous ai écrit pendant plusieurs mois pour vous en demander communication et vous avez toujours refusé de me le communiquer. Comment avons-nous pu voter des budgets en ignorant ce fait ? Comment avez-vous pu continuer avec vos « observatoires du temps présent », vos WC à éolienne et autre devenus de nouvelles friches urbaines pendant que vous n'assuriez pas l'essentiel pour le bien commun qui appartient aux grenoblois ?

Pour bien comprendre le fonctionnement clanique et opaque de cette municipalité, je signale aux Grenoblois que j'ai saisi officiellement la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, la CADA, qui a contraint Eric Piolle à me remettre ce document la semaine dernière. Sans la CADA, nous ne saurions pas et nous gèberions le lénifiant rapport cadre sur la politique culturelle et son effort soutenu pour le patrimoine culturel de la ville présenté par Madame Lheureux, laquelle présentait d'ailleurs dans le mandat précédent de la même façon les grandes avancées sur l'entretien de l'espace public dont elle était responsable.

Comme je suis convaincu qu'une partie de la majorité municipale n'en avait pas connaissance, et peut être même pas l'Adjoint aux Finances, car je pense qu'il aurait eu l'honnêteté d'informer la commission des finances, notre attaché de groupe adresse le lien de ce document aux Présidents de groupes et à la presse afin d'éviter un tirage papier compte-tenu de son volume.

Vous n'êtes pas crédibles. Et vous êtes toujours aussi inquiétants quant à l'encadrement de la création culturelle que vous voulez poursuivre. Car les mots d'universalisme et d'universalité prolifèrent, avec l'usage pléthorique de périphrases qui caractérisent un sens opposé, ce qui n'est pas surprenant pour une élue et une municipalité qui ont soutenu la cause du burkini et les mois décoloniaux.

Nous sommes inquiets de ces normes et de cet encadrement que vous mettez en place qui vont accorder des bonus aux créations culturelles qui vous conviennent. Car il est évident que vous êtes les seuls à définir les critères d'égalité et de responsabilité qui vous donnent la capacité d'intervenir sur le contenu. Vous ne pouvez pas vous empêcher : la création culturelle libre vous fait peur, vous voulez la domestiquer, elle doit être au service de votre idéologie. Sous des prétextes divers que vous énumérez vous voulez peser lourdement sur la création. Vous êtes un éteignoir.

L'expérience du Magasin, où vous avez pu aller au bout de votre idéologie avec un Centre d'Art contemporain sans oeuvres, qui refusait des expositions parce qu'elles émanaient d'hommes blancs, qui organisait des réunions racisées ou par genre, des séances de lévitation vous permet de mesurer le résultat : plus de public et plus de créateurs. Pourtant le projet allait bien au fond de ce que vous poursuivez encore aujourd'hui en confondant la création culturelle et l'école.

Non, l'imaginaire et les horizons des artistes ne se canalisent pas dans votre grille des transitions. Vous ne pouvez pas leur imposer votre lecture de la société et de ses enjeux car ils vont plus haut et plus loin qu'eux. C'est leur génie qui nous émeut, nous fait trembler et bouleverse la société dans un sens que vous n'avez pas à définir préalablement.

Seules les sociétés totalitaires ont encadré la culture en lui intimant une obligation d'accompagner les thèses dominantes pour la limiter à un rôle d'accompagnement de celles-ci, le pouvoir jugeant si les œuvres entrent bien dans le cadre de l'avenir selon lui.

L'excellence nationale et internationale de Grenoble reposait sur ce fantastique terreau de création dans la liberté totale sans laquelle elle n'existe pas. Ce que cette délibération décrit est bien que votre vision idéologique et votre méthode bureaucratique sont en train de l'étouffer.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022

4-(29344). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention de mise à disposition gratuite de locaux au Centre Hospitalier Grenoble Alpes pour les activités de l'association Uniesverselles

Intervention de Pierre-André Juven

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Je voudrais commencer ici par dire qu'il s'agit d'une délibération qui relève à la fois de la politique de santé et de la politique concernant l'égalité des droits. Et c'est ici l'occasion de rendre hommage au travail qui a été réalisé par Chloé Le Bret en la matière et notamment sur ce dossier. Si son nom n'apparaît pas sur la délibération, il faut se dire qu'il y est inscrit quelque part, d'une façon ou d'une autre. Et que par ailleurs ces sujets et dossiers vont être repris avec volontarisme par la nouvelle adjointe à l'égalité des droits.

Sans doute faut-il démarrer par un chiffre, celui de 57. 57 c'est le nombre de féminicides depuis le début de l'année. 113 en 2021, déjà 57 en 2022. Et ce chiffre n'est hélas que le plus macabres des femmes qui meurent sous les coups, et non pas de celles qui survivent et continuent de vivre sous le coup des violences répétées, dans un quotidien fait de terreur. 220 000 femmes subissent chaque année des violences.

La ville de Grenoble vous le savez est engagée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, son action est détaillée dans le Rapport d'activité sur l'égalité entre les femmes, les hommes, les genres et les sexualités.

C'est un travail structurel d'abord, sur la place des minorités et des femmes dans l'espace public, dans les cours d'école ; par le renforcement de la pratique sportive pour les femmes dès le plus jeune âge. Tout cela contribue à en finir avec la perpétuation d'un rapport de domination qui tue.

C'est aussi un travail du quotidien par la formation de notre police municipale pour accueillir la parole des victimes. On pourrait ici aussi parler de l'offre d'hébergement d'urgence pour les femmes comme celle déployée durant le premier confinement où un dispositif de 8 places a été instauré par le CCAS et des associations.

Le renforcement des lieux d'accueil et des prises en charge médicalisées est une nécessité. Et nous avons la chance à Grenoble de voir une initiative portée pour la création d'une Maison des femmes. Cette Maison des femmes portée par l'association Unieverselles et en soutien avec le CHUGA verra le jour en 2024, au pavillon Moidieu de l'hôpital couple enfant.

Il s'agira comme l'indique la délibération d'un espace dédié à la prise en charge de femmes victimes de violences qui permettra un suivi médical, médico-psychologique et juridique.

Mais comme l'indique le nombre de féminicides, il n'y a pas de temps à attendre, et l'association en accord avec la ville a décidé de démarrer son activité dès l'automne prochaine.

Pour cela, il lui fallait disposer de locaux, rapidement. La ville a ainsi travaillé pour pouvoir rendre disponible les locaux au rez-de chaussée d'un des bâtiments de la cité de l'Abbaye. La mise à disposition est proposée à titre gratuit, ce qui vient en complément d'une subvention de 14000 déjà actée pour Universelles.

Cette initiative n'est pas celle de la ville, il faut le dire et saluer la volonté des personnes engagées dans ce projet. C'est un projet qui est soutenu par de nombreux acteurs du territoire et c'est une bonne chose.

La ville par cette mise à disposition de locaux à titre gratuit et par cette délibération tenait aujourd'hui à dire haut et fort son soutien politique et financier à la future Maison des femmes du bassin grenoblois et à l'association Unieverselles.

Ceci afin de mettre en lumière et de soutenir ce que le territoire invente de plus beau.

Je vous remercie.

Dominique Spini
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022

Intervention délibération #4 - 29344

Convention de mise à disposition gratuite de locaux au 2/10 Centre Hospitalier Grenoble Alpes pour les activités de l'association Uniesverselles.

Monsieur le Maire,

Nous voterons cette délibération, utile pour lutter contre les violences faites aux femmes, cause qui doit nous mobiliser toutes et tous.

Mais je ne peux m'empêcher de bondir lorsque je lis que *"la question des violences faites aux femmes est un engagement fort de l'équipe municipale"*.

Votre engagement est clairement à géométrie variable. On ne vous a pas entendu lorsqu'une jeune responsable d'un parti de droite s'est faite tabasser par des agresseurs d'ultra-gauche. Pire, la France Insoumise, composante au cœur de votre majorité municipale, a publiquement soutenu les agresseurs. Doit-on en conclure que les violences à l'égard des femmes sont acceptables lorsqu'elles émanent de votre bord politique ?

On ne vous a pas entendu non plus pour le harcèlement que subit cette riveraine du 38 rue d'Alembert qui en dénonce les nuisances, et a retrouvé des tags appelant à la tuer sur les murs de son quartier. Est-ce parce que vous êtes proche de ceux qui gravitent au 38 rue d'Alembert, ce qui laisserait le droit de menacer ainsi une femme qui n'est pas d'accord avec eux ?

Enfin, je vais ici me référer au courrier de démission de votre plus proche collaborateur, Enzo Lesourt. Il évoque *"la violence éloquente"* du licenciement de sa collègue Emilie Oddos pendant les municipales. Il parle aussi du cas de Sarah Beratto. Je cite : *"malaccueillie et mal « remerciée »: on lui expliqua froidement qu' « une femme enceinte, on sait comment ça s'en va, on ne sait jamais comment ça revient »"*.

Derrière votre vernis pseudo humaniste, derrière votre affichage factice de municipalité engagée pour les femmes, votre collaborateur expose la violence de votre système, notamment à l'égard des femmes.

Si vous voulez être crédible, commencez par balayer à votre porte et acceptez de voir, dénoncer et traiter l'intégralité des violences faites aux femmes. Pas seulement celles qui ne vous gênent pas.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022

5-(29345). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Convention et subvention d'équipement en faveur de l'association Solident pour la réalisation des travaux du futur Centre de Santé Dentaire

Intervention de Pierre-André Juven

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Je souhaiterais démarrer, une fois n'est pas coutume par une phrase de Lamartine que cite Olivier Cyran dans son très bel ouvrage Sur les dents, ce qu'elles disent de nous et de la guerre sociale.

Olivier Cyran cite Lamartine donc, qui écrivait :

« Nos seules vérités sont nos douleurs ».

Il y a dans cette phrase beaucoup. Et beaucoup lorsqu'elle est lue à l'aune des inégalités sociales de santé.

Nous le disons, le redisons à longueur de temps, les inégalités au sens propre et fort du terme **s'incorporent**, elles s'inscrivent dans les organes, la chaire, les nerfs, tout ce qui fait notre aptitude à vivre une vie bonne.

La santé dentaire est une des incarnations les plus fortes de l'impact qu'ont les inégalités sociales et les discriminations sur les corps. Là où une grande partie de nos maux peuvent être masqués, cachés aux autres, derrière un vêtement, là où des maux peuvent être tus car invisible à l'œil nu, les dents sont notre vitrine, ce que les autres voient de nous. La santé dentaire vient donc mettre en lumière ce qu'une société inégalitaire et de plus en plus inégalitaire fait aux personnes.

Elle les oblige à porter sur leur visage la marque de leur classe sociale.

Car la santé dentaire est affaire de soin bien sûr mais aussi de santé au sens large. Les enjeux d'alimentation sont ainsi indissociables des questions dentaires. Comment porter un discours très ambitieux sur la santé dentaire sans porter une lutte ferme contre les industriels agroalimentaires qui ruinent les dents et plus largement la santé de nos concitoyens ?

Mais si la prévention et la santé publique sont des champs majeurs pour lutter contre les inégalités de santé, l'enjeu de l'accès au soin demeure primordial. Et là aussi, les inégalités et les discriminations viennent nécessairement nous violenter.

Dans une enquête réalisée en 2015, Médecins du Monde révélait qu'une campagne de testing lancée dans onze villes avait conduit à un constat implacable : les refus de soins pour les personnes sous CMU sont de 35% et de plus de 50% pour les personnes sous AME. Voir même pire, à Paris, 72% des personnes sous AME se voit opposer une porte fermée. Confronté à l'épreuve des faits, l'universalité de notre système de

santé est une chimère. Les discriminations sont nombreuses, trop nombreuses, elles feront l'objet d'un travail soutenu dans le cadre de la révision du Plan Municipal de Santé, travail que nous conduirons avec l'adjointe à l'égalité des droits.

Que peuvent en effet les villes en matière de santé dentaire ? D'abord agir en amont des problèmes, c'est notre force et les programmes en matière de nutrition sont sur, ce point, majeurs. Agir en amont c'est aussi dépister dès le plus jeune âge. C'est ce que fait la santé scolaire avec plus de 3000 enfants dépistés chaque année et en animant des ateliers collectifs sur le sujet.

Il y a l'action de la ville et des pouvoirs publics au sens large. On ne peut pas ne pas parler du Reste à charge zéro, il est insuffisant car il implique l'accès au soin et la disponibilité du soin en matière dentaire et qu'il ne rembourse que des soins de bases et pas forcément les prothèses les plus adaptées. Mais il a le mérite de poser la question dentaire et optique comme des sujets de santé majeurs. Il y a l'action des collectivités, des institutions et il y a celle des acteurs associatifs.

Dans son ouvrage Olivier Cyran rappelle une histoire, celle d'un dentiste qui en 1970 eu la belle idée de mettre sur pied un établissement dentaire pour celles et ceux dont le système de soin ne voulait pas. L'opposition farouche de l'Ordre national des chirurgiens-dentistes aura raison de son projet. Bernard Jeault, c'est son nom est mort en 2019 mais les idées à la différence des personnes enjambent les époques.

A Grenoble depuis 2016 une initiative similaire existe, elle n'est pas la nôtre, il faut le dire, elle est celle ce dentistes engagés dans la vie de la cité.

Nous voulons ici dire notre admiration pour ces engagements, qui vont à contre-courant des pratiques majoritaires et qui ouvrent la voie à des systèmes de soins réellement solidaires. Nous sommes fiers que cette initiative prenne place sur le territoire grenoblois, terre de solidarité, de fraternité, où l'accueil inconditionnel des personnes doit demeurer notre seule boussole.

La délibération de ce jour porte sur une subvention exceptionnelle de la ville à l'association Solidents pour un projet de Centre de santé dentaire. Nous avons fait le choix budgétaire et politique fort d'engager 50 000 euros pour ce centre qui a pour public les personnes cumulant les discriminations et les fragilités.

Ce centre dont le montant global est estimé à un million d'euros vise des horaires très large, de 8h à 20h incluant le samedi matin, et ambitionne de réaliser jusqu'à 350 consultations par semaine. Son ouverture est espérée pour 2023 au Pavillon Moidieu de l'hôpital couple enfant.

S'il faut être admiratif et fiers de ce qui se passe ici, il faut aussi prendre conscience de l'enjeu politique derrière. En théorie jamais Solidents ne devrait avoir à exister, jamais des personnes engagées contre les inégalités de santé ne devraient avoir à se transformer en VRP pour aller inlassablement et avec toute la fatigue que cela implique solliciter des financements pour ce qui devrait relever de la solidarité nationale. Solidents est notre fierté, il est aussi la preuve d'un système qui ne tourne pas rond. A tel point que son financement pérenne n'est pas encore assuré et qu'il

importe que tous les acteurs y prennent part, l'ARS le fait, le Département le fait, la Région le fait. Nous espérons sincèrement que d'autres, comme la Métropole, suivront.

Il nous faut donc, et j'en terminerai là-dessus soutenir sans relâche ces initiatives, œuvrer dans le cadre de l'action municipale et appeler les responsables nationaux à passer la vitesse supérieure sur la santé dentaire, des pistes existent il faut les activer.

C'est donc un grand honneur de porter cette délibération et de redire notre soutien politique et financier sans faille aux côtés de l'association Solidents.

Conseil Municipal du 11 juillet 2022

6-(29501). FINANCES : Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

7-(29502). FINANCES : Budgets annexes : décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

8-(29503). FINANCES : Régie Lumière : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

9-(29114). FINANCES : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

10-(29115). FINANCES : Apurement du compte 1069 : Suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Intervention d'Hakim Sabri

Pour le Groupe Grenoble en Commun

Monsieur le Maire,

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La décision modificative dont je vais présenter les principaux éléments a pour premier objectif d'intégrer le résultat du compte administratif que nous avons approuvé le 27 juin dernier.

Le second objectif consiste à procéder à des ajustements budgétaires sur certaines opérations ou projets, ainsi que pallier à des besoins de financement ou des manques de recettes.

Cette décision modificative PB + DM1 s'équilibre sur la Budget principal a 274.2 M€ en recettes réelles de fonctionnement contre 250.7M€ en dépense réelles de fonctionnement dégageant une Epargne brute d'environ 23.5M€ le même montant qu'au BP 2022.

Quels en sont les grands équilibres ?

Elle s'équilibre à 9 008K€ en Fonctionnement dont 5 858K€ de recettes et dépenses réelles auquel on va ajouter en Recettes la reprise du résultat du Compte Administratif 2021 pour 3 149K€ et on inscrira en dépenses 3 150K€ pour équilibrer la section Fonctionnement. Ces 3 150K€ seront viré à la section Investissement.

- **En Investissement l'équilibre est à 28 920K€**
- **Quels sont donc les principaux éléments de cette décision modificative**

Si l'on commence par la section de Fonctionnement :

- Régularisation de l'attribution de compensation de la Métro suite au jugement du Tribunal administratif qui a conforté la Ville dans son droit concernant le contentieux portant sur les bornes de voirie pour 1.07M€ correspondant à la part retenue à tort par la Métropole pour les années 2019, 2020 et 2022.
- Ajustement des contributions directes pour 2.8M€ notamment en raison d'une plus forte revalorisation forfaitaires des bases décidée par le Parlement compte-tenu du niveau d'inflation que celle retenue pour la préparation du budget primitif, et d'une modification intervenue à nouveau dans les modalités de calcul du coefficient correcteur de la réforme de la fiscalité suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- Ajustement de la DGF de 170K€ au moment de la construction budgétaire nous sommes sur des prévisions de recettes La Ville ayant eu connaissance des montants définitifs des dotations, il convient de procéder à un ajustement des crédits prévus au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement en les augmentant de 170K €.
- Remboursement assurance sinistre Hôtel de Ville pour 830K€ Les assurances ayant arrêté et versé le montant définitif du remboursement du sinistre de l'Hôtel de Ville, une inscription de 830 K€ de recettes exceptionnelles est prise en compte.
- Baisse reversement dividendes GEG 170K€
- Inscription de 105K€de recettes de l'UE solde du versement pour Capitale Verte
- Cette décision modificative prévoit également diverses inscriptions en dépenses / recettes liées à des subventions ou partenariats obtenus depuis la préparation du budget primitif à hauteur de 700K €, dont :

220K € de l'Agence Française de Développement dans le cadre d'une action de coopération avec Bethléem, 100K€ en lien avec des actions culturelles, 70 000 € pour l'opération Bivouac pilotée par la Mission Montagne dans le cadre de Capitale Verte.

- **Concernant les Dépenses de Fonctionnement**

+ **1.4M€ au chapitre 011 charges à caractère général correspondant à :**

- une inscription complémentaire de 250 K€ prévue pour payer les taxes foncières, notamment celle des biens portés par l'EPFL.
- 280 K€ sont prévus pour le gardiennage de divers lieux ou chantiers (224 K€ gardiennage Jean-Jaurès /rue des Alliés + 60K€ autres opérations).
- Une enveloppe de 160 K€ est également prévue pour rembourser au CCAS les sommes engagées pour l'hébergement d'urgence (Abbaye et Alliance).
- Des crédits sont abondés pour tenir compte des premiers effets constatés de

l'inflation : 50 K€ de carburant, 20 K€ pour les transports des familles, etc...

- Une enveloppe de 70 K€ est également prévue pour le transport des écoliers de Vallier vers l'INSPE (institut national supérieur du professorat et de l'éducation) pendant la période de travaux.
- Enfin, cette décision comprend une inscription de 580 K€ en ouverture de dépenses / recettes (dont notamment 0,22 M€ pour l'action de coopération concernant Bethléem).

Toujours concernant les dépenses de fonctionnement

+ 1.8M€ de dépenses au chapitre 65 qui concerne les subventions dont :

- + 1.5M€ au CCAS en effet, compte-tenu des résultats 2021 constatés par le CCAS, la Ville a décidé d'abonder sa subvention à hauteur de 1,5 M€. Pour rappel, en 2020, la Ville avait octroyé une aide exceptionnelle de 0,9 M€ au CCAS pour lui permettre de faire face aux premières conséquences de la crise sanitaire. Cette aide exceptionnelle n'a pas été renouvelée en 2021, mais le CCAS a continué à faire face aux conséquences de cette crise.
- Comme énoncé précédemment, il est prévu de verser 100 K€ au GIP Grenoble Capitale Verte, correspondant au solde de la subvention attendue de l'Union Européenne.
- - 960 K€ de dépenses au chapitre 67 en effet compte-tenu de la reprise des résultats des budgets annexes, et des inscriptions prévues en DM1 de chaque budget, les subventions exceptionnelles aux budgets annexes sont diminuées de -1,14 M€
- Enfin, il est proposé d'inscrire 3,2 M€ de provisions au chapitre 68 : 1,5 M€ pour le contentieux opposant la Ville et la Métropole sur le transfert de l'eau, et 1,7 M€ dans le cadre du sinistre impliquant l'entreprise Richardson.

Compte-tenu des mouvements énoncés ci-dessus, le transfert de la section de fonctionnement (Chapitre 023/Dépenses de fonctionnement) vers la section d'investissement (Chapitre 021/Recettes d'investissement) est augmenté de 3,15 M€, la reprise du résultat 2021 permettant ainsi de minorer le recours à l'emprunt compte-tenu du report des recettes de cession des actions Grenoble Habitat.

● **En ce qui concerne les recettes d'investissement :**

Compte-tenu de l'état des échanges sur la cession des actions de Grenoble Habitat, il est proposé de décaler la recette de cession des actions à 2023.

- Comptablement, ce décalage entraîne la suppression d'une recette de 34 M€ et d'une dépense de 17 M€, la cession étant initialement prévue avec un règlement en deux ans.
- Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une recette supplémentaire d'emprunt de 13,89 M€.

Certaines recettes de subventions d'équipement sont revues à la baisse pour tenir compte de l'avancement physique des chantiers, et donc de la capacité de la Ville à appeler des recettes compte-tenu des dépenses réalisées. Ces décalages représentent globalement -0,11 M€. La principale baisse enregistrée concerne l'ANRU 2 Villeneuve pour -0,56 M€. Les recettes relatives à la Tour Perret sont décalées à hauteur de -0,47 M€. Parallèlement, les recettes de l'ANRU 2 Mistral sont augmentées de 0,29 M€, et celles de l'AP école 1 progressent de 0,59 M€.

Des recettes supplémentaires des 0,47 M€ ont par ailleurs été obtenues pour le financement d'actions de lutte contre les mégots, et de renouvellement du matériel de tri dans le Parc Mistral.

Enfin, afin de permettre au GIP Grenoble Capitale Verte Européenne de faire face à ses besoins de trésorerie dans l'attente des versements à intervenir de la part de l'Etat dans le cadre du contrat triennal, il est proposé que la Ville accorde une avance de trésorerie de 0,9 M€ au GIP, remboursable sous 18 mois. Ce montant fait donc l'objet d'une inscription en dépenses / recettes.

- Comme énoncé précédemment, la dépense de 17 M€ correspondant à une annuité de la cession des actions GH est supprimée.
- D'autre part, dans le cadre du passage au référentiel budgétaire et comptable M57, il convient d'apurer le compte 1069. En effet, lors du passage à la M14 en 1997, ce compte avait été abondé du montant des rattachements, cette opération visant à neutraliser l'impact budgétaire de ces rattachements pour leur première année de mise en œuvre. Or, le compte 1069 n'existe plus en M57, il convient donc de le solder. Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser une opération semi-budgétaire impliquant la réalisation d'une dépense au compte 1068. Le compte 1069 présentant un montant de 3,7 M€, une inscription de ce montant vous est proposée au compte 1068.

Certains crédits ouverts au budget primitif sont diminués en fonction de l'avancée physique des opérations de travaux. Ces modifications ne sont pas liées à des remises en cause du programme des opérations. A titre d'exemple, les dépenses concernant l'équipement jeunesse dans le cadre de l'ANRU 2 Villeneuve sont diminuées de -1,29 M€, celles relatives au gymnase de la Rampe de -1,19 M€, celles relatives aux plans écoles 1 et 2 sont diminuées de -1,39 M€. Les travaux d'aménagement du stade Bachelard sont décalés, ce qui représente -0,5 M€. L'enveloppe relative à la Tour Perret est diminuée de -1,17 M€, alors que le projet d'achat des locaux de la propreté urbaine est abondé de 0,22 M€.

- Enfin, des dépenses nouvelles sont également prévues, avec notamment 1 M€ pour la soulte concernant l'échange entre le terrain de la fourrière et le terrain Maury, 0,25 M€ pour l'achat de véhicules dont une balayeuse, financés par 0,1 M€ de cessions de véhicules réformés, 0,46 M€ pour l'achat de matériel de tri pour le Parc Paul Mistral.
- 144 K€ pour la Place Victor Hugo.
- Des dépenses complémentaires sont inscrites pour permettre la finalisation des opérations, à hauteur de 0,33 M€ pour l'école Vallier, et 0, Enfin, malgré de nombreuses actions mises en place par ALPEXPO pour rattraper les pertes causées par la COVID, l'année 2021 reste toujours marquée par cette crise avec un déficit de 679 k€, l'activité ayant repris en 2021 mais demeurant en-deçà des chiffres de 2019 (-20%). Afin de permettre le redressement de la situation de la SPL ALPEXPO, il est proposé de participer à sa recapitalisation prévue pour un montant de xx M€. La Ville détenant 9% des actions, sa participation serait donc de 135 000 €. Les crédits nécessaires à cette recapitalisation ont déjà été inscrits au budget primitif.

Pour information, la situation de la SPL devrait s'améliorer en 2022 grâce à l'évènement Mountain Planet 2022 qui a attiré 17 000 visiteurs.

Les autres variations résultent soit de transferts entre chapitres, soit d'ajustements à la marge.

En synthèse, la décision modificative du budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- 9 008 150,01 € en fonctionnement
- 29 820 303,79 € en investissement

Concernant les budgets annexes :

Régie Lumière :

La décision modificative s'équilibre à hauteur de 0,00 € pour la section de fonctionnement et à hauteur de 1 020 160,46 € pour la section d'investissement, compte-tenu de la reprise des résultats.

Cette décision prévoit notamment la reprise des reports, à hauteur de 750 000,00 € en recettes et 795 156,61 € en dépenses.

A noter qu'à ce stade, la subvention exceptionnelle du budget principal est diminuée de -340 k€.

Budget annexe Cuisine centrale :

La décision modificative s'équilibre à hauteur de 45 915,00 € pour la section de

fonctionnement, et à hauteur de 127 024,26 € pour la section d'investissement.

Cette décision prévoit notamment la reprise des reports, à hauteur de 142 272,09 € en recettes et 102 943,26 € en dépenses.

La subvention exceptionnelle du budget principal est diminuée de -33 k€, et le recours à l'emprunt est diminué de -157 k€.

Budget annexe Selfs :

La décision modificative s'équilibre à hauteur de -23 566,09 € pour la section de fonctionnement et 115 651,17 € en section d'investissement.

Cette décision prévoit notamment la reprise des reports, à hauteur de 80 969,48 € en dépenses.

La subvention exceptionnelle du budget principal est diminuée de -298 k€.

Budget annexe Mistral Eaux Claires :

La décision modificative présente un suréquilibre en section de fonctionnement, avec des dépenses à hauteur de 0,00 € et des recettes à hauteur de 221 415,50 € pour la section de fonctionnement, ainsi qu'un suréquilibre en section d'investissement, avec des dépenses à hauteur de 0,00 € et des recettes à hauteur de 61 082,38 €.

La subvention exceptionnelle est diminuée de -101 k€, ce qui la ramène à 0 €.

Budget annexe Activités économiques :

La décision modificative s'équilibre à 20 500,00 € pour la section d'exploitation et à 478 861,96 € pour la section d'investissement.

Outre la reprise des reports de dépenses à hauteur de 240 860,66 € et des reports de recettes à hauteur de 217 000 €, la subvention exceptionnelle du budget principal est diminuée de -267 k€ et le recours à l'emprunt de -184 k€.

Budget annexe Locaux culturels :

La décision modificative s'équilibre à 3 927,00 € pour la section d'exploitation et à 566 596,33 € pour la section d'investissement.

Les reports en section d'investissement s'élèvent à 25 279,80 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

La subvention exceptionnelle du budget principal est diminuée de -106 k€.

Je vous remercie.

Alain Carignon
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022

Intervention délibération #6 - 29501

Budget principal : décision modificative n°1 de l'exercice 2022

Monsieur le Maire,

Moi je regrouperai plutôt sous l'angle du coût de l'insécurité quelques dépenses. Par exemple Richardson, voilà un coût d'insécurité à Grenoble mal gérée par vous, et je vous signale que je suis passé encore cette semaine devant le terrain sur lequel était installé le camp sur lequel il y a eu l'incendie criminel qui a ravagé l'usine Richardson, je vous signale que vous avez mis en place en gardiennage qui a coûté très cher, 280 000 euros, mais vous y avez mis fin, donc ce terrain est à nouveau disponible pour tout envahissement. C'est donc une gestion calamiteuse qui a produit des effets sur l'entreprise que le contribuable va devoir payer, on a payé 280 000 euros de gardiennage et le bilan de l'absence de lutte contre l'insécurité a un coût considérable de l'ordre de 2 millions d'euros dans cette seule décision modificative.

Sur les contentieux sur l'eau et sur Grenoble Habitat, pas besoin d'y revenir, sauf sur un point : la valeur des actions est passée de 44 à 30 millions d'euros, donc ces évaluations paraissent tout à fait fantaisistes par rapport à ce que vous nous avez demandé de budgéter. Vous avez refusé de nous entendre et vous êtes obligés aujourd'hui de passer à la moulinette.

Sur les emprunts, moi je vais comparer à ce qu'il s'est passé en 2014 quand vous êtes arrivé, il y avait un budget de Michel Destot. C'est parfois le cas, il y avait un budget de changement de mandat qui avait un peu surévalué les recettes et un peu sous-évalué les dépenses. Bref, vous avez à ce moment emprunté exactement 14 millions d'euros au lieu d'engager les réformes de structure qu'il fallait à ce moment-là faire, parce que la ville était déjà dans une situation très délicate. Après cet emprunt, vous avez fait la cigale, et deux ans après, vous avez failli passer sous tutelle, puis le plan d'austérité etc.

Aujourd'hui on est dans la même situation. 14 millions d'euros d'emprunt pour essayer de faire face à la situation, et vous êtes au pouvoir depuis huit ans. Moi je me demande comment vous allez justifier cela d'autant que pour les dépenses d'investissement je vois que vous réduisez, vous réduisez l'enveloppe de la tour perret, vous décalez.

Vous êtes vraiment dans une situation très difficile. D'ailleurs, il faut reconnaître l'honnêteté de l'adjoint aux finances qui a reconnu en

commission que la situation financière structurelle de Grenoble était très tendue parce que vous n'engagez aucune réforme de structure.

Je ne retrouve pas non plus l'augmentation du point d'indice qui entraînera une augmentation des charges de personnel, et donc l'inquiétude est complète.

Vous gardez la tête hors de l'eau avec ces mesures mais nous sommes très inquiets, parce que l'heure de vérité approche. L'été va être caniculaire pour vous avec la préparation du budget 2023. Il va falloir que vous regardiez comment faire, c'est la raison pour laquelle nous vous repons la question : est-ce que vous avez déjà décidé d'augmenter les impôts des Grenoblois en 2023 ?

Si vous n'avez pas décidé, annoncez le. Sinon, le départ de l'adjoint aux finances s'éclairerait de manière un peu différente. Pour les Grenoblois qui sont déjà les plus imposés de France des villes de plus de 100 000 habitants, ce serait une inquiétude considérable.

La désignation d'ailleurs de Vincent Fristot aux finances démontre que vous choisissiez dans le noyau dur pour affronter les difficultés que vous avez créé par votre gestion, parce qu'il va quand même être difficile 27 ans après d'expliquer que c'est de ma faute.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je pense qu'il faut que vous regardiez ce que ce que nous avons dit : quand vous avez acheté le crédit agricole, cette folie, on n'arrive pas à avoir le coût de l'acquisition, des réparations, etc. ; l'hôtel de ville qui s'effondre, les révélations qu'on vient d'avoir sur le patrimoine municipal pour lequel vous n'avez pas le premier sou...

Il est évident que vous n'avez pas pris la mesure des réformes structurelles dont Grenoble a besoin pour faire face à sa situation très difficile, et que cette sorte de cavalerie budgétaire va obligatoirement s'achever par un réveil. Nous, ce qui nous fait très peur, c'est que ce soit les Grenoblois qui paient la note.

Brigitte Boer
GO-SCDDC

Conseil municipal du 11 juillet 2022

Intervention délibération #55 - 29126

Autorisations de Programme et Crédits de Paiements : modifications.

Monsieur le Maire,

Quelques éléments concernant le plan école m'interpellent dans cette délibération.

Vous décalez ainsi une partie des crédits du plan écoles 2022 à 2023, notamment en raison de retard dans les travaux de dépollution pour l'école Flaubert. Cette école était censée être livrée en septembre 2021 et a pris deux ans de retard : elle en prend à nouveau.

Plus alarmant : vous décalez ainsi 391 000 euros de dépenses de 2022 à 2025 pour les travaux à l'école Jules Verne et à l'école Houille Blanche, et 199 000 euros de 2022 à 2026 pour l'extension de l'école du Grand Châtelet. Soit un décalage aux calendes grecques de près de 600 000 euros.

Est-ce parce que les opérations ont pris du retard ? Auquel cas, pourquoi ? Ou, et ce serait plus préoccupant encore : est-ce parce la ville n'a plus les moyens d'investir en 2022, comme nous l'avons compris plus tôt avec le vote de la décision modificative, et vous vous retrouvez ainsi à réaliser des économies de bout de chandelle sur le dos des enfants Grenoblois ?

Merci de vos éclaircissements.